Rapport d'étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un projet de Parc naturel régional dans les Garrigues de l'Uzège et du Pont du Gard



Table des matières

La pla	ce de l'étude d'opportunité dans la procédure de classement	4
Les cri	itères de classement	5
Le con	ntenu du dossier d'opportunité	6
Le terr	ritoire d'investigation	7
Un ter	ritoire aux habitats naturels remarquables et diversifiés	11
1. pat	Les dispositions d'inventaire, de gestion et de protection : une reconnaissance de l'in rimonial du territoire	
2. biol	Les grands ensembles d'intérêt patrimonial, marqueurs d'une richesse et d'une dive logique, parfois fragiles	
3. con	Les espèces emblématiques et patrimoniales : responsabilité du territoire pour leur servation	29
4. trar	Le rôle prédominant du territoire dans les continuités écologiques inter-régionales, v	
Les pr	essions exercées sur les milieux naturels	38
5.	Une ressource en eau sous tension qui doit satisfaire plusieurs usages	39
Synthe	èse des enjeux	42
ANALYSE	DU PATRIMOINE PAYSAGER	43
Occup	pation du sol : un espace rural en mutation « entre ville et campagne »	44
Une ge	éologie qui façonne les paysages	45
Les str	ructures et les unités paysagères	49
1.	Un paysage entre littoral et montagne	49
2.	Des plateaux calcaires coupés par les rivières	52
3.	Des coteaux appelés à évoluer dans les prochaines années	53
4.	Les plaines « richesses » des garrigues	53
5.	Plusieurs ensembles paysagers remarquables	54
Les po	oints noirs paysagers	56
Synthe	èse du patrimoine paysager et du socle naturel	57
ANALYSE	DU PATRIMOINE BATI	60
Évolut	ion urbaine sur le territoire	61
1. pay	Les garrigues gardoises au Néolithique et à la protohistoire : un positionnement d'ar rs très marqué	
2.	Le Moyen-Âge : apparition des premiers « grands » villages	62
3.	Urbanisation actuelle	62
4.	Les évolutions urbaines récentes	64
Les inf	frastructures	67
Le pat	rimoine protégé	68
1.	Plusieurs sites majeurs	68
2.	Les sites inscrits et classés	72

3.	Le patrimoine urbain et architectural « vernaculaire »	76
4.	Le patrimoine industriel	81
Synthèse	e des enjeux liés au patrimoine bâti	81
ANALYSE D	U PATRIMOINE CULTUREL	84
Une ider	itité historique et administrative forte	85
1.	Un territoire marqué par des limites administratives anciennes et naturelles histo	oriques 85
2.	Entre plaine et relief, le foncier au cours de l'histoire	86
3.	Les différents « propriétaires » des garrigues	87
4.	Le foncier aujourd'hui	88
Des savo	ir-faire et des pratiques anciennes	88
1.	Patrimoine vernaculaire	88
2.	Savoir-faire constructifs associés aux pratiques	89
3.	Patrimoine préhistorique	92
4.	Traditions et coutumes	92
Synthèse	e des enjeux liés au patrimoine culturel	95
ANALYSE DI	ES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET DES RESSOURCES LOCALES	97
Caractér	istiques socioéconomiques	98
1.	Un territoire sous l'influence de plusieurs pôles urbains avec Uzès "en son cœu	ır" 98
2.	Club interSCoT	99
3. démo	Évolution de la population : un espace de transition entre deux dynamiques graphiques contrastées	100
4.	Un territoire de vie composé de plusieurs bassins de proximité	103
5.	Emploi et économie	104
Les resso	ources locales	106
1.	La terre : l'agriculture	106
2.	Le bois : la sylviculture	120
3.	La pierre : les carrières	121
4.	Trois grandes formes touristiques qui animent le territoire	122
5.	Une répartition hétérogène des lits touristiques	124
Synthèse	e de « l'espace vécu »	125

Le 31 mars 2021, la Région a confirmé qu'elle allait enclencher aux côtés du PETR Uzège-Pont du Gard la procédure de définition de la structure de préfiguration du futur PNR, conformément au cadre fixé par l'Etat. A la suite de cet engagement, un Comité de pilotage ainsi qu'un Comité technique ont été créés. Ceux-ci ont mobilisé respectivement des élus et des agents de la Région, du Département, des EPCI, et des services déconcentrés de l'Etat. Ils se sont réunis à échéances régulières tout au long de la phase d'opportunité.

Le présent document constitue le diagnostic de territoire de l'étude d'opportunité réactualisée d'un PNR dans les garrigues de l'Uzège et du Pont du Gard. La réactualisation de l'étude d'opportunité a pour objectif de consolider l'engagement des acteurs locaux dans la procédure de classement.

Cette procédure démarre par la reconnaissance de l'opportunité de créer un PNR sur le territoire par le Préfet. Ce dernier s'appuie notamment sur l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des PNR de France (FPNRF).

L'objet de l'étude est donc bien de constituer le dossier qui permettra aux différents acteurs d'attester de cette opportunité. Elle doit mettre en évidence les spécificités et qualités du territoire ainsi que les enjeux qui fondent l'opportunité de créer un PNR. En outre, quatre ans après la première étude, cette réactualisation doit permettre d'activer et d'expliciter le processus de concertation conduisant à une forte mobilisation des acteurs locaux ainsi que de créer l'association de préfiguration qui portera la procédure.

La place de l'étude d'opportunité dans la procédure de classement

La procédure de classement d'un territoire en PNR est un processus constitué en plusieurs étapes. Celle de l'étude d'opportunité est l'étape préalable à l'engagement de la procédure.

Les principales étapes sont les suivantes :

- Réalisation d'une étude d'opportunité
- Délibération des communes, du Département, puis délibération initiale de la Région
- Création de l'association de préfiguration
- Avis des instances consultatives sur l'opportunité du projet et sur le périmètre d'étude
- Avis du Préfet de Région sur l'opportunité du projet et sur le périmètre d'étude
- Elaboration du projet de Charte
- Avis des instances consultatives sur le projet de Charte
- Avis du Préfet de Région sur le projet de Charte
- Enquête publique
- Avis de l'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)
- Examen final du Préfet de Région
- Consultation des Ministères concernés
- Examen final du Ministère de l'environnement
- Approbation des collectivités concernées
- Approbation par la Région
- Vérification finale du Préfet puis transmission au Ministre de l'environnement
- Transmission aux Ministres intéressés
- Avis final des instances consultatives
- Décret portant création du syndicat mixte de gestion

Les critères de classement

Le classement d'un PNR répond à plusieurs exigences exprimées à travers quatre critères majeurs. L'étude d'opportunité devra mettre en évidence ces quatre critères afin de justifier un tel label. Ces critères sont les suivants :

- La qualité et le caractère du territoire : le patrimoine naturel et culturel, ainsi que ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national.
- La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.
- La qualité du projet qui précise les orientations et mesures proposées en réponse au diagnostic et aux enjeux du territoire, projet concernant l'ensemble des partenaires locaux (élus, agriculteurs, entreprises, associations de protection de la nature, culturelles, d'habitants, administrations...).
- La capacité de l'organisme de gestion à conduire le projet : notamment l'adhésion des collectivités (communes, régions, départements...), les moyens humains et financiers pérennes, les partenariats et concertation formalisés (conventions, accords, contrats d'objectifs...).

La qualité et le caractère du territoire traitent de plusieurs thématiques / types de patrimoine :

- Le patrimoine naturel (espèces, habitats, milieux, sites d'intérêt naturel)
- Le patrimoine paysager (grands sites et ensembles paysagers)
- Le patrimoine humain (ensemble des forces vives et des savoir-faire disponibles)
- Le patrimoine bâti (religieux, militaire, vernaculaire, ...)
- Le patrimoine culturel ou religieux (traditions, fêtes, parlers locaux, ...).

Le Guide des Parcs indique également que l'étude d'opportunité est réalisée sur la base d'une analyse du territoire et avant tout au vu des données existantes : « Ces études comprennent notamment un état des lieux reposant, dans la mesure du possible, sur des données actualisées, qui permettra d'identifier le patrimoine naturel et culturel, ainsi que les paysages, de même que les grands enjeux croisés de développement, d'aménagement et de protection. Il ne s'agit pas à ce stade d'établir un inventaire du patrimoine, qui fera ultérieurement l'objet du diagnostic ». (Cf. § 3.1.3.1. de la circulaire du 4 mai 2012).

Ainsi, il s'agit de présenter « les éléments éclairants des études [...] réalisées en amont de la délibération régionale » (cf. § 3.1.2 de la circulaire) et de compiler les données existantes. La circulaire du 4 mai 2012, dans ses paragraphes traitant des critères de classement examinés au stade de l'avis d'opportunité, apporte indirectement les précisions suivantes sur le contenu du dossier :

Le paragraphe traitant du critère de qualité/fragilité du territoire et de la pertinence/cohérence de ses limites (§ 2.1.1 de la circulaire) pourra servir de référence au porteur de projet :

 « Ces deux critères doivent faire l'objet d'une analyse croisée s'appuyant sur les reconnaissances institutionnelles existantes (éléments patrimoniaux et paysagers inventoriés, protégés ou faisant l'objet d'une gestion qualitative spécifique) et les études disponibles, notamment les études d'opportunité réalisées en amont de la délibération du conseil régional arrêtant le périmètre d'étude ». Article R. 333-4, paragraphe 3.1.2.

- « La présence d'éléments patrimoniaux remarquables est une condition nécessaire mais non suffisante : le territoire qui les regroupe doit aussi constituer un ensemble révélateur d'une identité. Il importe que cet ensemble puisse avoir un sens pour les habitants et les acteurs du territoire, que ceux-ci puissent s'y reconnaître et se l'approprier. »
- « La délimitation du territoire tient également compte des dynamiques à l'œuvre sur le territoire et notamment des évolutions socio-économiques et de leurs conséquences sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages (interaction ville-campagne, déprise agricole, désertification, polarisation, périurbanisation, développement touristique, ...). »
- « Un territoire de parc naturel régional peut comporter des espaces dégradés ou vulnérables des « points noirs » qui déprécient sa qualité. (...) Si les « points noirs » sont situés en périphérie, le territoire des communes limitrophes concernées peut n'être que partiellement inclus dans le parc. Sont particulièrement concernées les zones urbaines, commerciales, industrielles, touristiques, ainsi que les infrastructures linéaires d'aménagements ou d'équipements, développées sans intégration ni respect de l'identité du territoire et des paysages et portant atteinte à l'image du parc. »

Le paragraphe 2.1.3 de la circulaire se rapporte au critère de détermination des collectivités territoriales dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet. Il rappelle que le dossier d'opportunité apporte un premier éclairage sur la motivation et l'implication des acteurs territoriaux, dans la mesure où la charte de parc engagera les signataires à appliquer les orientations et mesures définies par celleci.

Dans ce contexte, la Fédération des Parcs naturels régionaux a également formalisé ses ambitions pour « l'Avenir des Parcs » qui visent à :

- Affirmer davantage la vocation de territoires d'expérimentation, d'innovation économique et de transfert interne, comme au bénéfice d'autres territoires ;
- Renforcer la capacité d'anticipation et développer la faculté d'adaptation aux changements de leur territoire ;
- Viser une intégration plus forte des dimensions sociales et culturelles dans le développement, afin de renforcer la cohésion et les solidarités territoriales.

Le contenu du dossier d'opportunité

L'étude d'opportunité vient présenter et justifier le projet. Basée notamment sur un état des lieux, elle porte sur les enjeux hiérarchisés (richesses/fragilités/menaces), le caractère et l'identité du territoire, la justification du périmètre maximum pressenti, la plus-value de l'outil PNR, sa complémentarité avec les autres dispositifs. Ainsi, les éléments du contenu de l'étude d'opportunité sont les suivants :

Contexte et démarche

Cette présentation porte sur l'explication de l'origine et le portage du projet, sa place dans la politique régionale, notamment environnementale, de préservation et de mise en valeur de la biodiversité ainsi que la présentation des étapes préalables à la délibération de la Région portant engagement de la procédure de création.

L'analyse thématique du territoire

Pour chaque thématique analysée de façon synthétique, sont attendus :

- Une présentation descriptive traduisant la richesse du territoire et les modes de gestion existants ou envisagés pour la protéger et la mettre en valeur,
- Une analyse de la fragilité et des menaces pesant sur cette richesse,
- Une identification et hiérarchisation des enjeux et la proposition de pistes de réponses (premières orientations envisagées pour le futur projet de territoire).

Plusieurs thèmes devront figurer dans l'étude d'opportunité : le patrimoine naturel, le paysage, le patrimoine culturel, l'urbanisme, les aménagements du territoire (infrastructures), l'organisation intercommunale, la démographie, les activités économiques (services, agriculture, industrie et extraction, tourisme, forêt, énergie, etc.). Cette liste est non-exhaustive et peut être davantage développée et équilibrée en fonction des thématiques dominantes sur le territoire.

Cette analyse comprendra enfin une synthèse multithématiques hiérarchisant et cartographiant les enjeux sur le territoire.

Justification de l'outil PNR

L'étude d'opportunité apporte une justification :

- De la pertinence et de la plus-value de l'outil PNR au regard des autres outils envisageables (par exemple Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), réserve naturelle, site classé...): du fait de ses missions et attributions, de quelle façon le PNR pourra-t-il apporter une réponse aux enjeux identifiés ?
- De la complémentarité et de la cohérence du projet de PNR avec les autres dispositifs de protection/mise en valeur ou d'aménagement du territoire existants ou envisagés sur le territoire ou à proximité : articulation avec les autres PNR ainsi qu'avec les parcs nationaux, parcs naturels marins et réserves naturelles existants ou en création, articulation avec les autres dispositifs (notamment Trame Verte et Bleue (TVB), Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP), politique des sites, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ...).
- Des motivations et engagements des acteurs du territoire
- De la pertinence et cohérence du périmètre d'étude au regard des critères de classement

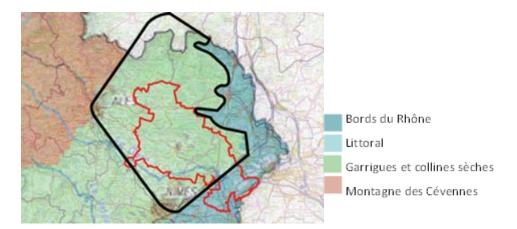
Le territoire d'investigation

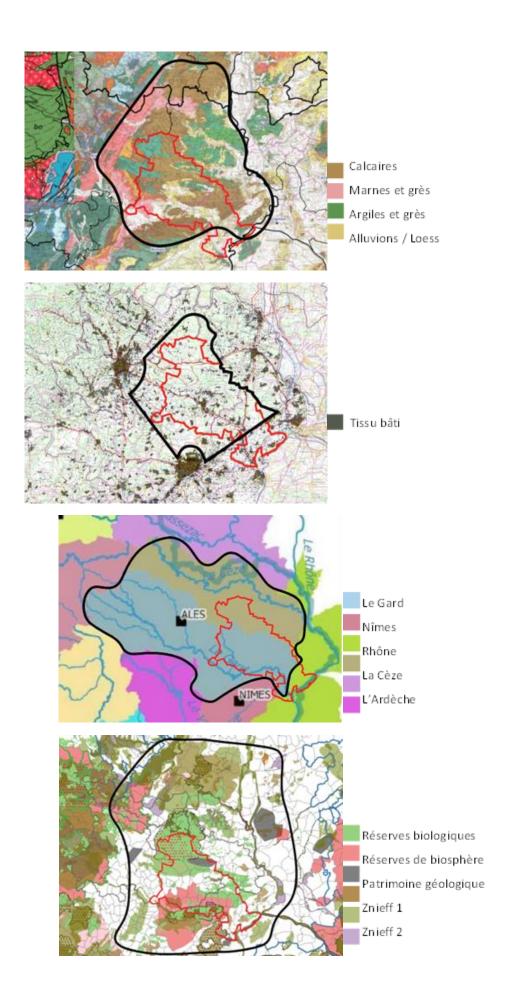
Afin d'engager une réflexion globale et cohérente sur le territoire, l'analyse portera sur un cadrage d'investigation suffisamment large et pertinent au regard du patrimoine et de l'identité du territoire, notamment pour respecter les critères de classement PNR (voir partie précédente). L'identité historique et la composante paysagère contribuent, sans aucun doute, à la cohérence du territoire à analyser. Ainsi, le cadrage d'investigation s'appuiera sur les logiques patrimoniales suivantes :

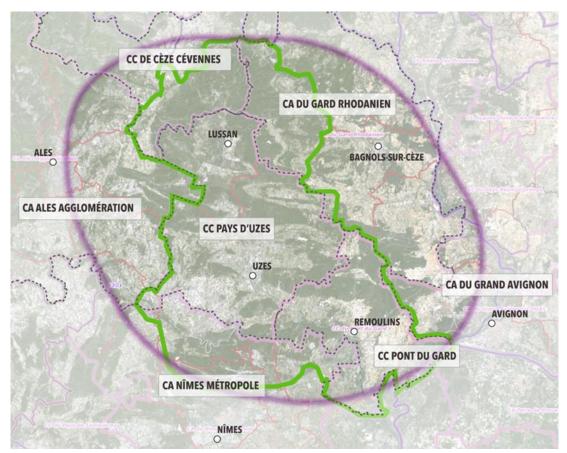
- Une approche paysagère, basée sur les unités et les grandes familles de paysages des plaines, collines et plateaux des garrigues gardoises. Des limites se dessinent au nord-ouest par les Cévennes, au sud par l'approche littorale et à l'est par la profonde vallée du Rhône.

- Une logique géologique, qui s'appuie sur la composition et la diversité du sous-sol et du sol. Le périmètre se dessine en se basant sur les continuités calcaires marneux et calcaires à silex des plateaux au nord et au sud, les tracés sinueux alluvionnaires et de Lœss qui correspondent aux vallées à l'est et par les marnes, le grès, et le calcaire en plaquettes qui définissent « la limite » ouest de montagne. Quelques affleurements de calcaires argileux et gréseux apparaissent également dans la partie centrale.
- Les trames urbaines et d'infrastructures, qui quadrillent le territoire d'investigation, notamment :
 - o La RN106, la RD904 et l'agglomération d'Alès qui dessinent une limite à l'est,
 - o L'A9, la RN580, l'A7, la RN7 qui marque la limite ouest,
 - o La RN102 ainsi que les grandes agglomérations telles que Nîmes et Avignon qui dessinent la limite sud.
- Un système hydrographique et de relief basé sur les logiques du bassin hydrographique du Rhône Méditerranée, et plus précisément sur les trois secteurs hydrographiques du Vidourle, du Gard et de la Cèze. Le territoire d'investigation est délimité au sud par la Vallée du Gardon, au nord par la Vallée de l'Ardèche et à l'est par la Vallée du Rhône.
- L'identité agricole, représentée par plusieurs terroirs spécifiques, notamment la vigne, l'olive, les fruitiers ou encore la truffe. Certains secteurs sont associés à des pratiques agraires spécifiques : le plateau de Lussan pour l'élevage et la polyculture, la partie rhodanienne associée aux AOC viticoles Côte du Rhône, la plaine du Gardon irriguée ou encore la plaine autour d'Uzès qui présente une mosaïque de cultures.
- Plusieurs aires de production (AOP/AOC/IGP) sont associées à ce territoire notamment le Taureau de Camargue au sud, l'Olive de Nîmes à l'ouest, le Picodon au nord, le Pélardon au centre. Le territoire s'inscrit dans un environnement agricole principalement occupé par de la vigne, un peu de cultures céréalières à l'est, des prairies et des landes dans les espaces de plaines.
- Les espaces naturels protégés, qui reflètent la qualité écologique du territoire. Plusieurs sites se superposent et sont interconnectés et reflètent un patrimoine naturel de qualité, protégé et reconnu. On distingue des « zones creuses » sans protection à l'ouest et à l'est, marquant ainsi naturellement la limite du territoire d'investigation. Les logiques de corridors écologiques, notamment les réservoirs de biodiversité et les TVB, sont également prises en compte.

N.B : le territoire d'investigation de l'étude ne doit pas être confondu avec le périmètre qui sera retenu à l'issue de celle-ci.







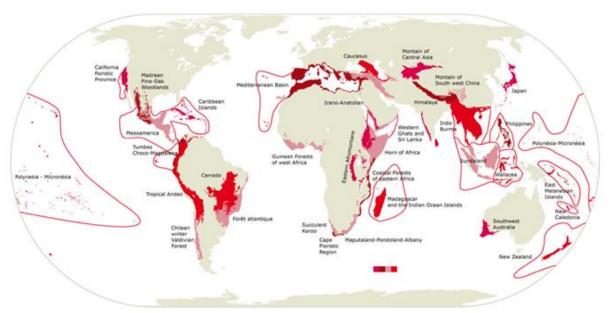
Territoire d'investigation de l'étude obtenu par superposition des différentes logiques patrimoniales ci-dessus (ATOPIA)

Un territoire aux habitats naturels remarquables et diversifiés

1. Les dispositions d'inventaire, de gestion et de protection : une reconnaissance de l'intérêt patrimonial du territoire

a) Un territoire méditerranéen, un patrimoine naturel reconnu à l'échelle internationale

La région Occitanie abrite une grande diversité d'espèces animales et végétales. De nombreuses espèces endémiques et des milieux originaux rares, au niveau national comme européen, la caractérisent. Elle est la première région de France métropolitaine en matière de biodiversité grâce au bassin méditerranéen qui accueille plus de 75% de la biodiversité métropolitaine, dont les 2/3 se retrouvent dans les milieux ouverts. Son intérêt patrimonial est reconnu au niveau mondial, puisque le bassin méditerranéen fait partie des 34 hotspots de biodiversité identifiés dans le monde.



Les réservoirs de biodiversité (hotspots) à l'échelle mondiale. ©Conservation International

Zone de transition entre les contreforts des Cévennes et les plaines ouvertes au sud et d'une diversité écologique remarquable, le territoire d'étude est concerné par de nombreuses démarches de protection et de gestion qui lui offrent une reconnaissance à l'échelle nationale voire supra. Le territoire compte des espaces naturels emblématiques tels les Gorges du Gardon, le Plateau de Lussan, les Garrigues d'Uzès, les Gorges de la Cèze, la Forêt de Valbonne dans lesquels on retrouve une végétation méditerranéenne unique et une biodiversité remarquable.

b) Les garrigues : une richesse patrimoniale à l'échelle de la France sous pression

Le climat méditerranéen est caractérisé par sa sécheresse et sa chaleur pendant l'été. La végétation qui y pousse sur un sol très minéral, incapable de retenir l'eau et pauvre en nutriments, s'est adaptée à ces contraintes, donnant une végétation xérophile basse caractéristique des garrigues.

Qualifié « d'exceptionnel » par l'Atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon, le paysage des garrigues est ainsi le fondement de la cohérence paysagère de ce territoire. La végétation méditerranéenne des garrigues offre une grande originalité à l'échelle de la France métropolitaine, ce qui en fait un patrimoine exceptionnel.



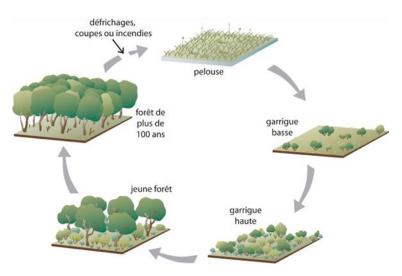
Paysage de garrigues, à proximité de Valliguières © PETR Uzège-Pont du Gard

À l'échelle régionale, les garrigues sont situées dans deux départements, l'Hérault et le Gard. Les garrigues héraultaises sont plus urbanisées, plus morcelées que celles du Gard et du territoire d'investigation, qui sont plus denses et plus homogènes.

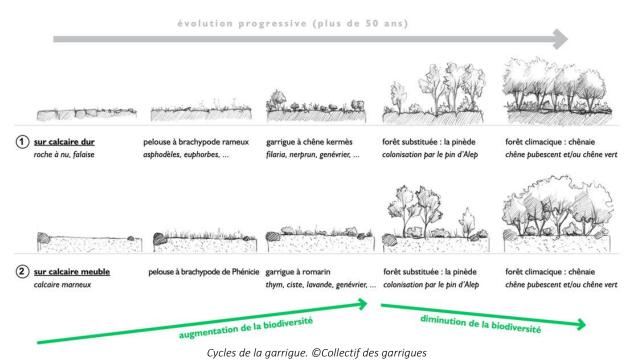


Localisation des garrigues et du territoire d'étude. © Atlas des garrigues

Autrefois beaucoup plus ouverte et râpeuse du fait du pâturage intense, la garrigue offre aujourd'hui un visage boisé. Les garrigues apparaissent en effet comme un vaste ensemble boisé essentiellement couvertes de chênes verts et de pins d'Alep. Mais cela cache une évolution très récente puisqu'il y a 50 ans, la forêt ne couvrait qu'une infime proportion du territoire, laissant la part belle aux pelouses pâturées et garrigues à arbrisseaux, avec un paysage très ouvert. L'abandon du pastoralisme et des pratiques directement liées à l'exploitation de la garrigue telles que les charbonnières, ont profondément modifié les pressions exercées sur le milieu qui se « ferme » peu à peu avec le développement de végétaux de plus en plus grands : les pelouses s'enrichissent d'arbustes, puis sont à leur tour colonisées par les pins d'Alep avant d'évoluer vers des boisements de chênes verts et/ou de chênes pubescents.



La garrigue est un écosystème qui tend naturellement à évoluer vers le boisement de chênes pubescents et/ou de chênes verts qui représente son climax, c'est-à-dire son état final d'évolution le plus stable. L'évolution de la végétation des garrigues conditionne la diversité biologique qui s'y trouve. En effet, la biodiversité est la plus riche dans les milieux ouverts et diminue lorsque ceux-ci se referment, les milieux forestiers qui sont plus stables, accueillent en effet un moins grand nombre d'espèces.



La déprise agricole et l'abandon des pratiques agro-pastorales (ou plutôt le repli des troupeaux vers des surfaces plus favorables) et l'achat de structures foncières par des privés (ayant des objectifs de valorisation sans démarche de gestion des milieux) sont les deux principaux facteurs qui facilitent la fermeture des milieux par embroussaillement et reboisements progressifs, et font disparaître des habitats remarquables comme les prairies naturelles, lieu de chasse de nombreux rapaces, au profit d'une végétation dense et arbustive. Des efforts importants sont pourtant bien entrepris par les acteurs locaux pour limiter la fermeture des milieux, voire regagner des espaces favorables au pastoralisme, mais cela n'est pas suffisant.

En outre, les pressions anthropiques depuis les agglomérations qui bordent le territoire d'investigation (Alès, Nîmes, Avignon, Bagnols-sur-Cèze) et la fréquentation touristique sur les sites spectaculaires (les Gorges de la Cèze et du Gardon, Plateau de Lussan) impliquent une consommation et une fragmentation des milieux caractéristiques de la garrigue et une perturbation des espèces qu'elle supporte.



Exemple de pratique (pâturage) à l'origine du maintien des garrigues © PETR Uzège-Pont du Gard

La reconnaissance de la haute qualité des garrigues gardoises vient d'être attestée par l'attribution d'un financement communautaire européen important sous forme d'un projet LIFE Terra Musiva¹ à la fois pour ses enjeux en matière de biodiversité mais également pour les menaces qu'elles subissent. Le projet LIFE vise à renforcer la conservation d'habitats et d'espèces menacés de sept sites Natura 2000 des garrigues gardoises. Il prévoit des actions bénéfiques pour la biodiversité réalisées en symbiose par les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et les associations de protection de la nature, en intégrant une dimension sociale (réseau d'éducation à la nature et à l'environnement). Ces actions LIFE consistent à sensibiliser des acteurs, à protéger des ripisylves (Cèze et Gardon), à accompagner des agriculteurs, à créer et restaurer vingt mares, et à faire des travaux d'ouverture des milieux en cours de

-

¹ Signifiant « terre de mosaïque » en latin https://www.life-terra-musiva.org

fermeture (arrachage et débroussaillage) sur environ 550 hectares en cinq ans. Ces milieux seront ensuite maintenus ouverts grâce à l'activité de bergers qui feront pâturer leurs troupeaux sur ces sites. Des aménagements cynégétiques, comme des garennes à lapin, seront également installés pour soutenir les populations d'espèces proies de l'Aigle de Bonelli.

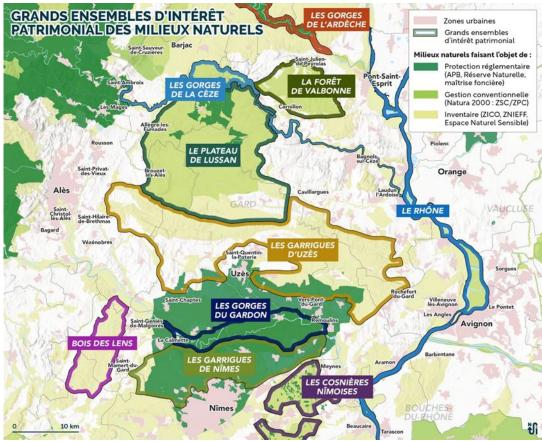


Site Natura 2000

- ---- Camp des garrigues (DO)
- Gorges du gardon
- Le gardon et ses gorges (DO DH)
- --- Garrigues de Lussan (DO)
 - La Cèze et ses gorges (DH)
- Étang et mares de la Capelle (DH)
- Étang de la Vailiguières (DH)
- Réserve de Biosphère
 - des gorges du Gardon

2. Les grands ensembles d'intérêt patrimonial, marqueurs d'une richesse et d'une diversité biologique, parfois fragiles

Le territoire d'étude est caractérisé par une biodiversité remarquable, du fait de la rareté ou la typicité de ses éléments, de sa population et des écosystèmes. Plusieurs grandes entités naturelles d'intérêt patrimonial sont notables et développées ci-après. Déjà classée en tant que Parc national, la réserve de biosphère des Cévennes (au nord-ouest du territoire) n'est pas présentée dans cette partie.



Synthèse des grands ensembles d'intérêt patrimonial du territoire. Ubiquiste

Les Gorges du Gardon

Les Gorges du Gardon constituent une entité naturelle rare dans le périmètre d'étude car la plupart du secteur ne présente ni urbanisation, ni culture. Cette forme de "naturalité" confère à cet ensemble une richesse biologique exceptionnelle et la définit comme un cœur de biodiversité majeur. Le cours d'eau et la végétation attenante hébergent des espèces de fort intérêt patrimonial. La rareté de l'eau sur le plateau karstique, l'absence quasi-totale de route longeant le Gardon et la proximité du camp militaire des garrigues, ont limité les aménagements et ont permis de conserver un patrimoine exceptionnel, concentré pour l'essentiel dans les gorges mêmes.

Ce site présente, par ses formations calcaires et sa diversité morphologique, des falaises intéressantes pour l'avifaune, les chiroptères et la végétation chasmophytique (qui pousse dans les anfractuosités rocheuses). Outre les formations typiques des garrigues méditerranéennes (cf. § relatif aux Garrigues de Nîmes), les ripisylves sont également très intéressantes et de belle qualité. Elles permettent notamment au Castor de trouver refuge et nourriture. On note aussi dans les gorges des formations de Chênes verts peu perturbées avec des espèces particulièrement rares (Cyclamen des Baléares). Le Gardon et ses Gorges abritent de nombreuses espèces remarquables de chauve-souris et de rapaces

dont l'Aigle de Bonelli, le Circaète Jean-le-Blanc et le Vautour percnoptère. Le Busard cendré, le Grand-Duc, ainsi que la plupart des passereaux des garrigues méditerranéennes se rencontrent également dans le massif.



Les Gorges du Gardon. © PETR Uzège-Pont du Gard

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

Les Gorges du Gardon sont classées Réserve de biosphère (Programme Man and Biosphere, UNESCO) depuis 2015 pour la diversité de leurs paysages, et l'exceptionnalité des habitats naturels et des espèces inventoriées. La réserve abrite plus de 1700 espèces et onze habitats naturels d'intérêt communautaire dont un prioritaire au titre de la directive Habitats. La réserve est dotée de trois zones interdépendantes visant à remplir trois fonctions différentes, qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement, allant de l'aire centrale (centrée sur le Gardon et ses Gorges, strictement protégée qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique) à la zone tampon et de transition (entre Uzès et Nîmes) avec un encadrement des pratiques, permettant un développement économique et humain durable.

Les Gorges du Gardon sont également classées Réserve naturelle régionale sur la commune de Sanilhacet-Sagriès. Localisée en grande partie sur la rive gauche de la rivière, la réserve s'étend sur 491 ha. Plusieurs Arrêtés de Protection du Biotope (APB) sont notables. Ils sont justifiés par la protection de biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation ou au repos de nombreuses espèces remarquables présentes sur le territoire. D'autres espaces font l'objet d'une protection foncière, au travers notamment d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) propriétés du Département du Gard. Dans le cadre de sa politique de protection, de gestion et de valorisation des milieux naturels, ce dernier a en effet acquis plusieurs sites qu'il gère et ouvre au public lorsque la fréquentation est compatible avec les enjeux locaux. Les Gorges du Gardon sont classées, sur 7009 ha, Zone Spéciale de Conservation (ZSC), au titre de la directive "Habitats" et Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive "Oiseaux". Associés à un programme de gestion (DOCOB), ces sites Natura 2000 assurent le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire qui s'y trouvent. L'extension des sites en 2006 puis en 2015 a permis d'intégrer au périmètre plusieurs cavités naturelles de grand intérêt pour les chiroptères, en particulier le gouffre des Espélugues à Dions, et la station de Mannia triandra découverte au pont Saint Nicolas. L'extension permet également d'intégrer au mieux les espaces périphériques aux gorges incluant ainsi des garrigues plus ou moins fermées et des zones de culture qui améliorent la représentativité des milieux utilisés par les oiseaux. Le programme LIFE "gestion intégrée de la chênaie verte méditerranéenne" a permis de gérer efficacement les dérangements liés à la fréquentation et à la pratique de l'escalade ces dernières années.

Le périmètre de la ZNIEFF de type I atteste enfin de la valeur patrimoniale du Gardon et de ses Gorges. Le périmètre évite la plupart des zones urbanisées ou cultivées. Le village de Dions et quelques groupes d'habitation sont néanmoins inclus dans le périmètre, et plusieurs autres villages ou villes sont implantés en périphérie. Le site touristique du Pont du Gard fait partie de la ZNIEFF. Du fait de l'existence d'un plan de gestion pour la Réserve naturelle et d'un DOCOB validé pour les zones Natura 2000, la ZNIEFF pourra, indirectement et partiellement, bénéficier de mesures de conservation telles que des mises en défens, des actions d'information des usagers, des actions de restauration ou de maintien de milieux (ripisylves, milieux ouverts...).

Vulnérabilités et fragilités

Les espèces liées au cours d'eau du Gardon ont, pour beaucoup, de fortes exigences quant à la qualité physico-chimique des milieux dans lesquels elles se développent. Tout type de pollution (effluents agricoles, eaux usées des zones urbanisées), de modification de la dynamique de la rivière ou travaux d'entretien des zones riveraines (défrichage, coupes dans les ripisylves), peut constituer une menace directe pour le maintien des espèces et de leurs habitats.

Les milieux de pelouses sont en voie de fermeture au profit des formations de garrigues. Pourtant, un certain nombre d'espèces sont dépendantes des milieux ouverts. La colonisation naturelle de ces milieux par les ligneux peut donc à terme menacer le patrimoine naturel qui leur est associé. La conservation du Vautour percnoptère (charognard) reste essentiellement liée au maintien de l'élevage ovin-caprin extensif. Des efforts importants sont cependant entrepris par les acteurs locaux pour limiter la fermeture des milieux, voire regagner des espaces favorables au pastoralisme, mais les moyens sont faibles au regard des enjeux (faible maîtrise foncière, etc.).

L'activité touristique, très forte au niveau des gorges, provoque des dérangements des espèces dans les secteurs (falaises) et les périodes (nidifications) les plus sensibles. En ce qui concerne le camp militaire des garrigues et en l'état actuel des activités pratiquées, il n'y a aucune menace directe sur les populations d'oiseaux et leurs habitats.

Le Plateau de Lussan

Les Garrigues de Lussan sont localisées sur un vaste plateau calcaire entrecoupé de nombreuses vallées sèches et de profonds canyons. Elles sont à dominance boisées, devançant les taillis et garrigues non boisées. Le Chêne vert demeure l'essence la plus présente au sud du site, accompagné du Chêne pubescent sur des secteurs plus humides. Ce site constitue un lieu important pour la nidification du Vautour percnoptère en lui offrant des conditions de vie favorables (de nidification avec la présence de corniches et d'escarpements rocheux au niveau du massif du Bouquet et du site des Concluses, et

d'alimentation avec les milieux ouverts). Ce site représente un maillon essentiel dans la petite population méditerranéenne résiduelle du sud-est de la France (comprenant une vingtaine de couples seulement), situé entre les noyaux d'Ardèche et Drôme-Isère, au nord, des Gorges du Gardon, au sud, du Lubéron et des Alpilles, à l'Est, du haut montpelliérais et des Gorges Tarn-Jonte, à l'ouest. Les Garrigues de Lussan sont également un site historique de reproduction de l'Aigle de Bonelli, au cœur de l'aire de répartition de l'espèce en France et à proximité de sites où l'espèce se reproduit toujours (Gorges du Gardon, Gorges de l'Ardèche). La présence et le maintien des habitats rupestres assurent les potentialités d'accueil significatives pour cette espèce (reproduction et alimentation).



Le Plateau de Lussan. © PETR Uzège-Pont du Gard

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

Les Garrigues de Lussan sont classées ZPS sur 29 089 ha au titre de la directive "Oiseaux". Ce sont les rapaces qui constituent le principal intérêt du site Natura 2000 du Plateau de Lussan avec le Vautour percnoptère, le Grand-duc d'Europe et le Faucon pèlerin. Il est également à noter des espèces de milieux ouverts de très fortes valeurs patrimoniales (Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Alouette lulu) témoignant de surfaces importantes de prairies naturelles. La présence des milieux ouverts est surtout essentielle pour le Vautour percnoptère qui a besoin de ces espaces pour se nourrir. En marge au sudest du plateau, le Valat de Solan, classé ZSC sur 58 ha, accueille sur le domaine une exploitation agricole (pratiquant une agriculture biologique) et des milieux naturels remarquables et diversifiés représentés par un cours d'eau, des prairies humides, une cariçaie tourbeuse, des pelouses sèches à Orchidées, et une forêt mixte et une de Chênes verts sur substrats à caractère acide. Ce site abrite plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt patrimonial.

Plusieurs périmètres de ZNIEFF de type I existent sur le secteur et attestent de son intérêt patrimonial : Combe de Frigoulet, Gorges de la Cèze amont (cf. § associé), Plaine de Camellié, Serre du Mont Bouquet, Ravins des Concluses et de Merdéris, Plateau de Méjannes-le-Clap, Rochers de Saint-Peyre et d'Aiguières. La pluralité de la faune et de la flore est directement liée aux différents milieux présents sur le territoire : forêts, falaises, zones humides temporaires. Outre les enjeux présentés ci-avant et liés aux forêts et milieux rupestres, l'intérêt du territoire (et de la Forêt de Méjannes-le-Clap notamment) provient également des mares temporaires ou permanentes qui sont fragiles et menacées. En effet, 30% de ces milieux ont disparu ces dernières décennies en Méditerranée (drainage, fermeture des milieux, pollutions diverses, fréquentation non maîtrisée, etc.). La canalisation du public sur les sentiers existants des ZNIEFF du Plateau de Lussan participe à limiter l'impact de la fréquentation sur les espèces remarquables. Leur entretien (balisage, débroussaillage, etc.) doit permettre de préserver l'état de conservation du site et d'éviter tout dérangement.

Vulnérabilités et fragilités

La disparition des pratiques pastorales traditionnelles, le repli des troupeaux sédentaires sur les surfaces les plus favorables provoquent aujourd'hui une lente fermeture des milieux. Cette fermeture est aussi préjudiciable en matière de diminution des ressources alimentaires. De plus, d'autres menaces peuvent peser sur les oiseaux et notamment la collision avec des lignes électriques ou des véhicules ainsi que le dérangement en période de reproduction.

Les Garrigues d'Uzès

Situées à l'est d'Uzès et au nord de Saint-Quentin-la-Poterie, le massif des garrigues s'étend largement au cœur de la zone d'étude : sur 20 km entre Uzès et Tavel pour une dizaine de km de largeur, et sur 15 km pour 5 à 7 km de large entre les confins ouest de Belvezet et Pougnadoresse. Le plateau calcaire laisse paraître de grands horizons en table, avec une végétation rendue rase par les incendies. La flore y est très riche, comme en atteste l'étude menée en 2021 par C. Tournayre identifiant plus de 220 plantes de la garrigue essentiellement sur le Plateau de la Chau (Aigaliers)². Cette richesse floristique est surprenante et la capacité d'adaptation à la sécheresse des sols de certaines espèces est étonnante : Ciste cotonneux, Aphyllante de Montpellier, Ajonc d'Europe, Genêt scorpion, etc.



Cistes cotonneux dans les garrigues d'Uzès. © PETR Uzège-Pont du Gard

-

² Lien vers l'étude

Autrefois plus investi par les hommes, parcouru par les troupeaux de moutons, le plateau est aujourd'hui valorisé par des opérations de reboisements, notamment en cèdres et en pins noirs, qui changent radicalement les ambiances et composent des bois quasi impénétrables et monospécifiques. Le plateau des garrigues s'affaisse par endroits brutalement en creux, laissant place à de surprenants petits bassins agricoles, cultivés en vigne mêlée à du blé, drainés par différents ruisseaux.

La plaine de la Capelle-et-Masmolène constitue une exception, en n'ayant pas d'exutoire. Ses sols argileux retiennent les eaux en un étang et un réseau de mares, étonnant milieu humide au cœur de la garrigue.

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

Les étangs de Valliguières et de la Capelle sont classés ZSC au titre de la directive "Habitats". Le premier site, d'environ 6 ha, s'inscrit dans un environnement de pelouses sèches, de garrigues, de peuplements de Pins d'Alep et de vignes. Le site abrite une faune de reptiles et d'amphibiens particulièrement riche et diversifiée. L'Etang de la Capelle et ses mares constituent un rare étang naturel d'eau douce de cette étendue à l'intérieur des terres en région méditerranéenne. Ce site Natura 2000, d'une superficie de 314 ha comprenant un réseau de mares, constitue une relique des zones humides et marais intérieurs languedociens et accueille une bonne diversité d'amphibiens, dont le Triton crêté, le Crapaud calamite, le Pélobate cultripède.



Etang de la Capelle. © PETR Uzège-Pont du Gard

Vulnérabilités et fragilités

Les garrigues sont, comme le reste du territoire présentant les mêmes écosystèmes, soumises à une pression d'urbanisation et un abandon des pratiques agro-pastorales à l'origine de la fermeture des milieux affectant inévitablement la flore caractéristique des milieux ouverts et de nombreux cortèges d'espèces (insectes, oiseaux, etc.) qui y trouvent les conditions pour accomplir tout ou un ensemble de leur cycle de vie.

En ce qui concerne les milieux humides, le comblement naturel de l'étang et l'absence de concertation dans la gestion de l'eau menacent à long terme la pérennité des habitats naturels et des habitats d'espèces qui s'y trouvent. L'absence de gestion des mares périphériques, se traduisant par un atterrissement progressif et le développement d'espèces exotiques (Écrevisse de Louisiane), constitue une menace pour la conservation de la plus importante population de Tritons crêtés de la région.

Enfin, la présence de poissons introduits qui arrivent à survivre quand l'eau reste toute l'année, notamment dans la partie surcreusée la plus profonde de l'Etang de Valliguières, présente une autre fragilité.

Les Garrigues de Nîmes

Les Garrigues nîmoises s'étendent de Nîmes aux Gorges du Gardon, sur le vaste massif calcaire dans lequel le Gardon a taillé de profondes gorges. Elles se répartissent entre des espaces habités et naturels. La garrigue habitée présente un paysage de qualité marqué par les vestiges des anciens enclos (murets en pierre sèche) par une végétation arborée et arbustive dense qui s'est développée après l'abandon des pratiques agricoles et la construction de maisons sur les parcelles. Cette forme urbaine aujourd'hui sacralisée, véhicule une certaine image de qualité de cadre de vie. Les espaces naturels forment quant à eux un vaste massif de garrigues et constituent une zone naturelle peu artificialisée qui tranche avec les plaines agricoles et urbanisées qu'il domine au nord et au sud. Différents faciès de garrigue se succèdent. Cet enchevêtrement de milieux ouverts et fermés offre des habitats et des refuges pour une faune et flore typiques et abondantes. Ce caractère naturel et cette diversité biologique sont accrus avec les spectaculaires Gorges du Gardon qui entaillent de façon remarquable le massif calcaire.

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

Les Garrigues de Nîmes sont comprises dans la zone de transition de la Réserve de biosphère des Gorges du Gardon, classées depuis 2015. Il s'agit de la partie de la réserve où sont autorisées davantage d'activités que dans la zone centrale, ce qui permet un développement économique et humain durable. Un APB est identifié sur le domaine d'Escarres (21 ha). Les Garrigues de Nîmes accueille une orchidée rare dans la région : l'Ophrys bertolonii, espèce protégée en France et inscrite sur liste rouge de la flore menacée de France métropolitaine et dont on ne récence que deux stations dans le département.

Le Camp des garrigues est classé ZPS au titre de la Directive "Oiseaux". Les principales espèces de passereaux et assimilés caractéristiques des zones méditerranéennes sont présentes sur ce secteur. Les Garrigues de Nîmes revêtent aussi un intérêt majeur comme site de nidification et comme territoire de chasse pour de nombreux rapaces (Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Milan noir, etc.) mais aussi comme halte migratoire pour d'autres (Aigle botté, Faucon pèlerin, etc.).

La ZPS Camp des garrigues a bénéficié du projet Life "Défense Nature" de 2012 à 2017. Plusieurs mesures de conservation ont été menées : restauration des habitats d'espèces et de la ressource alimentaire d'oiseaux d'intérêt communautaire, opération de gestion de la fréquentation.

Les garrigues nîmoises sont concernées par un périmètre de ZNIEFF de type II. La zone, d'une superficie de 16 000 ha, dessine à l'est une excroissance pour prendre en compte les garrigues du petit massif des communes de Saint-Bonnet-du-Gard et de Sernhac. Elle borde au sud la zone urbaine nîmoise et au sudouest la vallée du ruisseau de Vallongue.

Vulnérabilités et fragilités

Le statut militaire d'une partie de ce territoire (Camp des garrigues) assure une certaine protection face à divers aménagements et une gestion de la fréquentation. Le reste du territoire est soumis à une pression urbaine par sa proximité avec l'aire urbaine de Nîmes. Les garrigues nîmoises restent toutefois en partie peu exploitées et peu habitées, ce qui leur donne une grande vulnérabilité aux incendies. En outre, les usages récréatifs génèrent parfois d'importantes nuisances comme la fréquentation des chemins par les quads ou encore le circuit automobile de Lédenon dont les nuisances sonores, même localisées, sont non négligeables.

La Forêt de Valbonne

La Forêt de Valbonne s'étend sur un grand massif boisé, au cœur duquel se trouve la Chartreuse de Valbonne, situé à l'ouest de Pont-Saint-Esprit. Le substrat géologique (alliance du calcaire et de la silice sur des sols profonds et riches) et la très ancienne protection dont bénéficie le massif, se conjuguent pour donner une végétation remarquable et étonnante pour cette partie de la région méditerranéenne : hêtraies luxuriantes uniques à cette altitude, chênaies blanches à houx. La hêtraie de Valbonne se situe à une position altitudinale et biogéographique exceptionnelle dans la plaine méditerranéenne. De vieilles forêts de chênes verts n'ayant pas été coupées depuis près d'un siècle, ont atteint un stade de maturité remarquable.

Hormis l'exploitation des bois (de conifères) et les nombreuses pistes et chemins forestiers qui assurent la desserte des différentes parties du massif, les activités humaines sont modérées.

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

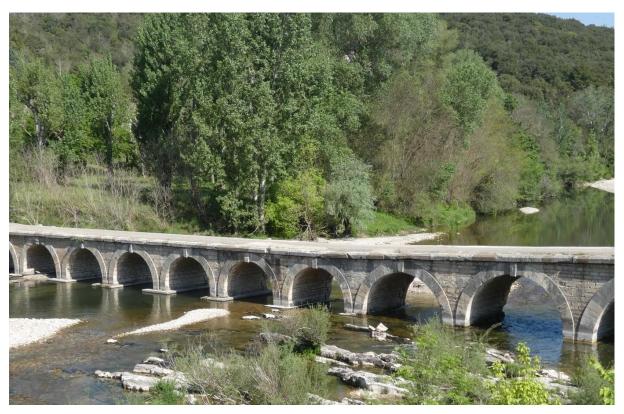
Une partie de la forêt domaniale est classée en Réserve Biologique Dirigée (RBD) et est gérée dans le sens de la conservation des habitats naturels forestiers remarquables face à l'enrésinement des forêts. La Forêt de Valbonne est classée ZSC au titre de la Directive "Habitats". Cette forêt est d'une très grande richesse écologique : on y recense plus d'une dizaine d'espèces d'orchidées, de nombreux reptiles et amphibiens, oiseaux etc., ainsi qu'une végétation très diversifiée qui permet à la faune de trouver refuge et nourriture. En outre, le périmètre de la ZNIEFF de type I atteste de la valeur patrimoniale de la Forêt de Valbonne.

Vulnérabilités et fragilités

Bien qu'une partie du massif bénéficie d'une protection ancienne de son statut forestier, cela n'a pas empêché localement des pratiques forestières portant atteinte à la valeur écologique du site avec des coupes à blancs, des reboisements et l'ouverture de pistes. Les exploitations forestières, mais également l'extension des zones de cultures en marge, sont autant de menaces potentielles pour la Forêt de Valbonne et les espèces qui s'y trouvent (chiroptères et flore remarquable).

Les Gorges de la Cèze

La Cèze et ses Gorges assurent la jonction entre le Rhône et les hautes vallées de la Cèze et du Luech, permettant notamment la remontée des poissons migrateurs. De nombreuses falaises calcaires, favorables à plusieurs espèces de chiroptères, sont présentes au niveau des gorges et des plateaux environnants. On retrouve également des habitats typiques de la végétation méditerranéenne sur calcaire : les chênaies vertes et formations à Buis.



Pont enjambant la Cèze à Montclus. © PETR Uzège-Pont du Gard

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

La Cèze et ses Gorges sont classées ZSC au titre de la Directive "Habitats". Aussi, plusieurs périmètres de ZNIEFF de type I attestent en outre de la valeur patrimoniale de la Cèze, de son bon fonctionnement hydraulique, de la qualité des eaux et de ses ripisylves.

Vulnérabilités et fragilités

La pression touristique, les aménagements réalisés sur la rivière et les conflits d'usage de l'eau exercent des pressions importantes sur les milieux et les populations d'espèces, notamment de chiroptères qui sont sensibles au dérangement.

Le Castor d'Europe et les espèces de poisson sont dépendants du bon fonctionnement hydraulique de la rivière, de la qualité des eaux et de la ripisylve. Tout type de pollution (agricole, eaux usées des villages et campings environnants, etc.) ou de modification de la dynamique de la rivière (par entretien, confortement des berges, etc.) peut ainsi constituer une menace directe pour le maintien des espèces et de leurs habitats.

Le Bois de Lens

Le Bois des Lens est un vaste massif collinaire boisé bordé par la plaine cultivée de la Gardonnenque au nord, et la plaine du Vidourle au sud. Composé de plus de 8 000 ha d'un seul tenant, c'est un ensemble d'une rare cohérence dans la zone des garrigues (excepté au niveau du Plateau de Lussan) qui se caractérise habituellement par son morcellement.

Au-delà de ses richesses paléontologiques et préhistoriques, l'ensemble forestier du Bois des Lens présente une diversité de milieux remarquables (forêt de chênes, forêt de pins d'Alep, taillis, prairies, grottes, pierriers, sources). Cette zone héberge des espèces de grand intérêt patrimonial (notamment rapaces et passereaux). Le maintien de la valeur biologique de cet ensemble passe par une gestion équilibrée de ces différentes composantes : les surfaces importantes de forêts de chênes verts et blancs peuvent permettre de laisser vieillir des parties non négligeables, le pastoralisme est l'une des conditions du maintien du patrimoine naturel des zones ouvertes.

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

L'ensemble du Bois de Lens fait l'objet d'un périmètre de ZNIEFF de type II, alors qu'une ZNIEFF de type I couvre le Vallon de Rouvegade sur environ 3,5 km, sur le tronçon compris entre les bois Longs en amont et son débouché dans la plaine du Gardon en aval, pour les espèces inféodées aux zones humides.

Vulnérabilités et fragilités

Comme la plupart des secteurs de garrigues, c'est à la fois la déprise agricole et le manque de gestion qui menacent la richesse patrimoniale de cet ensemble. Le Bois des Lens se situe dans un secteur sous pression urbaine forte. Les principales menaces résident donc tout autant dans une artificialisation non maîtrisée (urbanisation, infrastructures) que dans la fermeture des milieux. En outre, le Bois des Lens ne bénéficie pas de protection au titre du patrimoine naturel.

Les Costières de Nîmes

Situées au sud des garrigues de Nîmes et à l'est de l'agglomération, les Costières nîmoises sont un plateau agricole composé d'habitats ouverts favorables à l'avifaune. Ces milieux sont gérés principalement par l'agriculture, orientée vers diverses productions (grandes cultures, viticulture, arboriculture, maraîchage). Ces diverses cultures, associées aux friches et jachères, et la variété du parcellaire confèrent au paysage un caractère en mosaïque très favorable aux oiseaux.

Les fortes évolutions agricoles de toute la zone depuis une vingtaine d'années (arrachages et replantations viticoles et arboricoles, développement du maraîchage, jachères PAC, etc.), alliées au petit parcellaire à vocations multiples, ont en effet permis à ces oiseaux de prospérer dans des paysages en mosaïque, et peu soumis aux traitements phytosanitaires.

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

De nombreuses parcelles font l'objet d'une protection foncière par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) qui intervient par le biais de la maîtrise foncière ou de la maîtrise d'usage dans un objectif de gestion favorable à la faune et la flore présentes. Les Costières nîmoises sont classées ZPS au titre de la Directive "Oiseaux". Le site accueillait, en 2004, 300 mâles chanteurs, soit 60% des mâles reproducteurs de la région et près du quart des mâles reproducteurs en France. Il présente également plusieurs sites

importants de stationnement migratoire et/ou d'hivernage. La croissance des populations d'oiseaux sur ce territoire peut s'expliquer par l'évolution favorable des habitats utilisés par l'Outarde canepetière.

Les Costières de Nîmes font l'objet d'un périmètre de ZNIEFF de type I ("Plaine de Manduel et Meynes"), situé partiellement sur le territoire d'étude. Le maintien d'une mosaïque agricole et de pratiques extensives et raisonnées est le garant de la diversité de cette ZNIEFF.

Vulnérabilités et fragilités

Les Costières nîmoises sont soumises à d'importantes pressions : proximité de l'agglomération nîmoise, axe de transit majeur vers l'Espagne, tant depuis l'Europe du nord que depuis l'est de la Méditerranée, qui constituent des éléments de vulnérabilité pour les oiseaux présents sur ce territoire. Les espèces concernées étant fortement liées aux espaces agricoles, l'évolution des productions pourra avoir des incidences importantes sur les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire. Il convient de signaler enfin que l'ensemble de la Costière, soumis à des régimes de vent violent, est favorable à l'implantation d'aérogénérateurs.

Les Gorges de l'Ardèche

Les Gorges de l'Ardèche comportent un écosystème aquatique remarquable et une diversité de milieux terrestres (pelouses, chênaies, landes, prairies humides) dans un paysage qui a subi des phénomènes d'érosion très importants depuis plus de 20 millions d'années, ayant abouti à la création de gorges, méandres, grottes, etc. La faune cavernicole (dont les chauve-souris) est exceptionnelle. Autrefois pâturée, la Basse-Ardèche a connu une très forte déprise agricole qui a conduit à une importante fermeture du milieu naturel.

La Basse-Ardèche est le site de nidification le plus septentrional en France pour l'Aigle de Bonelli. Le Vautour percnoptère, autre espèce menacée, s'y reproduit à nouveau avec succès depuis 2004. Cette zone apparaît par ailleurs propice à une réinstallation d'autres espèces de rapaces, régulièrement observées, notamment celles qui empruntent cette voie lors de transit entre les Alpes et le Massif Central. Le Faucon pèlerin par exemple s'est récemment réinstallé dans ces gorges particulièrement favorables aux rapaces. Parmi les autres espèces de rapaces qui se reproduisent sur le site, on peut citer le Circaète Jean-le-Blanc, le Grand-duc d'Europe et le Milan noir.

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

Les Gorges de l'Ardèche sont classées Réserve Naturelle Nationale (RNN) en tant que site naturel remarquable, alliant paysage monumental de falaises couvertes de garrigue et de forêt de chênes verts. Classée depuis 1980, la réserve permet la protection de plus d'un millier d'espèces végétales et animales dont l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère, le Faucon pèlerin, la couleuvre de Montpellier, la Magicienne dentelée, etc. La basse Ardèche urgonienne est classée ZSC et ZPS au titre des Directives "Habitats" et "Oiseaux". Plusieurs périmètres d'inventaires ZNIEFF de type I et de Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) attestent de la valeur patrimoniale des Gorges de l'Ardèche et plus largement de la Basse-Ardèche.

Vulnérabilités et fragilités

Plusieurs pressions sont notables, elles concernent notamment la forte fréquentation touristique et l'importance des activités sportives de pleine nature, générant des dérangements des espèces d'oiseaux en période de nidification au niveau des falaises.

On note également un risque de fermeture des milieux, représentant des lieux de chasse des rapaces, par abandon des pratiques agro-pastorales. Conscients de ces enjeux, les gestionnaires de ces espaces ont néanmoins mené ces dernières années des opérations de débroussaillage et de réintroduction d'élevages bovins et équins.

Le Rhône

Le Rhône, artère du couloir rhodanien, comprend à la fois le fleuve et ses annexes fluviales. Dans la partie aval, le fleuve présente une grande richesse écologique. Grâce à la préservation de certains secteurs, de larges portions du fleuve sont exploitées par des espèces remarquables, notamment par le Castor d'Europe et diverses espèces de poissons. Le site a un rôle fonctionnel déterminant, de corridor pour les oiseaux ou poissons migrateurs, et de refuge par les milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces.



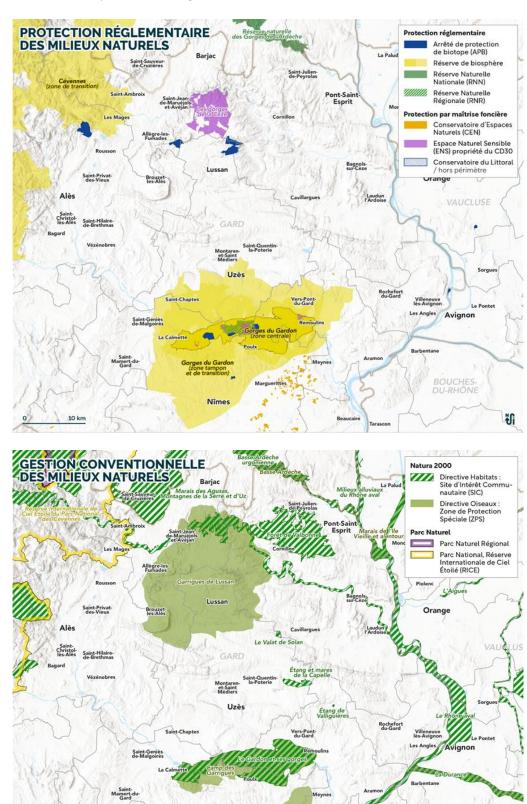
Le Rhône, au niveau d'Aramon. © PETR Uzège-Pont du Gard

Dispositifs de protection, de gestion et d'inventaire

Le Rhône est classé ZSC au titre de la directive "Habitats", de Donzère-Mondragon à la Méditerranée (environ 150 km). Malgré les aménagements successifs le long du fleuve, la Vallée du Rhône possède encore de nombreux milieux aquatiques ou humides qui présentent de nombreux intérêts pour la faune : refuges, lieux de reproduction et sources d'alimentation.

La zone de confluence entre le Rhône, l'Ardèche, le canal de Donzère-Mondragon et le Lez est quant à elle classée ZPS ("Marais de l'Ile Vieille et alentour") au titre de la directive « Oiseaux ». Ce site constitue un carrefour migratoire fréquenté par près de 200 espèces d'oiseaux, dont plus de 30 espèces d'intérêt communautaire. Il accueille notamment plusieurs espèces de forte valeur patrimoniale inféodées aux zones humides (hérons, aigrettes, sternes). Le canal de Donzère-Mondragon constitue en outre un des principaux quartiers d'hivernage (canards notamment) du département du Vaucluse. Divers types d'habitats naturels sont représentés : eaux courantes, étangs, roselières, forêts de berges, bancs de galets, zones agricoles. Cette mosaïque d'habitats confère au site un caractère attractif pour l'avifaune.

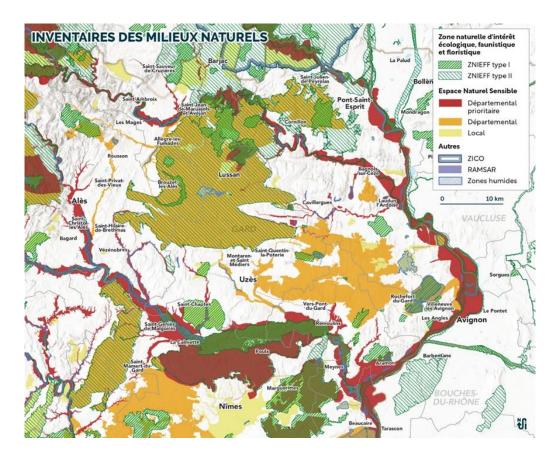
Synthèse des outils de protection, de gestion et d'inventaire du territoire



Nîmes

· 14

10 km



3. Les espèces emblématiques et patrimoniales : responsabilité du territoire pour leur conservation

Le territoire présente une grande richesse floristique et faunistique liée à la diversité et aux spécificités des milieux naturels (garrigues, falaises, grottes, forêts, étangs, etc.) du territoire et plus largement du bassin méditerranéen.

Parmi toutes les espèces présentes (en faire la liste ne serait pas pertinent ici), plusieurs sont à enjeux, soit par leur état de conservation, soit par le fait qu'elles soient indicatrices de milieux particulièrement sensibles, et méritent d'être relevées.

Les milieux ouverts et rupestres présentent par exemple un intérêt majeur comme site de nidification et comme territoire de chasse pour de nombreux rapaces : Aigle de Bonelli, Milan noir, Vautour percnoptère, Grand-Duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, etc. D'autres espèces sont observées occasionnellement, tels que les Vautours fauve et moine, et le Busard des roseaux. Rares pour l'instant, leur présence sur le territoire et notamment dans les Gorges du Gardon pourra être plus importante dans le futur.





Aigle de Bonelli et Vautour percnoptère. ©P. A., M. Gaillardo

Enfin, la plupart des passereaux des garrigues méditerranéennes se rencontrent sur le territoire (Piegrièche à tête rousse, Pie-grièche Méridionale, Alouette Iulu, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, Traquet oreillard, etc.). En outre, certaines espèces d'oiseaux sont régulièrement observées en halte migratoire sur les espaces ouverts (Camp des Garrigues, etc.) : Aigle botté, Faucon pèlerin, Cigogne blanche et Cigogne noire.





Circaète Jean-le-Blanc et Pie-grièche à tête tousse. @S. Albouy

Concernant les reptiles, le Lézard ocellé et le Seps strié, espèces principalement méditerranéennes, sont présents sur une grande partie du territoire. Ces espèces affectionnent les milieux ouverts herbacés et broussailleux, milieux caractéristiques malgré la déprise rurale et la fermeture de ces habitats.

Avec leurs plateaux environnants et leurs falaises calcaires, les Gorges de l'Ardèche, de la Cèze et du Gardon offrent quant à elles des habitats favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux (Aigle de Bonelli, Circaète Jean-le-Blanc et Vautour percnoptère) mais aussi de chiroptères (dont Sérotine commune, Murin de Capaccini, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Molosse de Cestoni, Minioptère de Schreibers etc.).

Les milieux humides, tels que les complexes formés par les étangs de Valliguières, de La Capelle et leur réseau de mares présentent une bonne diversité d'amphibiens, dont le Triton crêté (plus importante population de Tritons crêtés de la région), le Crapaud calamite et le Pélobate cultripède, tandis que le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe trouvent des conditions favorables dans les cours d'eau et les ripisylves de l'Ardèche, de la Cèze et du Gardon.



Lézard ocellé et Seps strié. ©H, T. Roussel

De nombreuses espèces présentes sur l'espace étudié présentent un statut de conservation défavorable à l'échelle régionale, attestant de la forte responsabilité du territoire pour leur conservation. Certaines espèces sont menacées et sont classées sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), parmi lesquelles les espèces suivantes, considérées comme vulnérables (VU): Grive litorne, Grande aigrette, Sterne hansel, Fauvette mélanocéphale, Pipit rousseline et farlouse, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Minioptère de Schreibers, etc. D'autres sont en danger (EN), notamment: Hirondelle rustique, Aigle botté, Traquet tarier, Milan royal, Gobemouche noir, Busard Saint-Martin, Pie-grièche à tête rousse et méridionale, Seps strié, Lézard ocellé, etc. Enfin, certains complètent cette liste en tant que quasi-menacées (NT): Busard cendré, Martin-pêcheur d'Europe, Guêpier d'Europe, Rollier d'Europe, Lézard à deux raies, Sérotine commune, Murin de Capaccini.



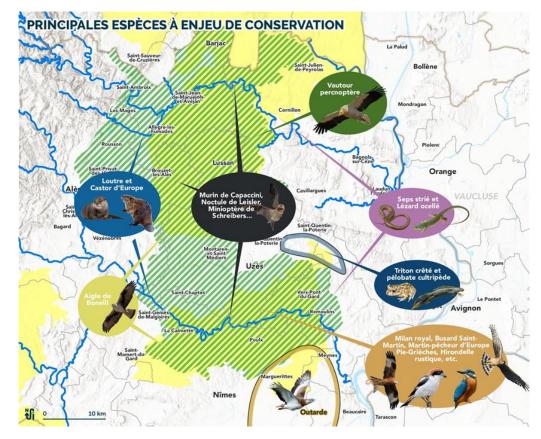


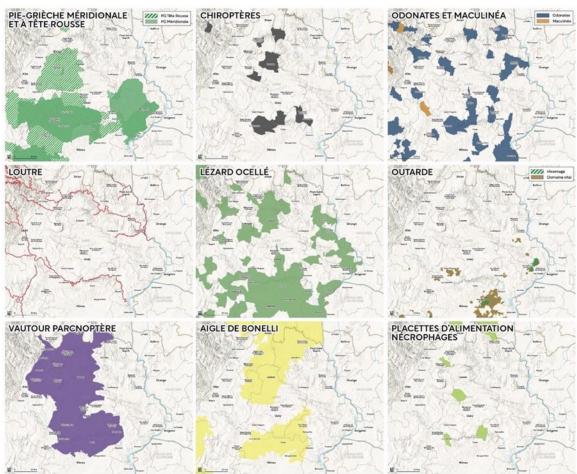
Castor et Loutre d'Europe. © S. Collet, J-C de Massary

Pour des questions de responsabilité majeure de conservation en France, le territoire est concerné par plusieurs Plans Nationaux d'Actions (PNA). Ce sont des programmes d'actions portant sur des espèces en danger critique d'extinction dans le monde et pour lesquels la France a des responsabilités au niveau patrimonial. Les objectifs sont d'assurer le bon état de conservation de l'espèce ou des milieux concernés et de faciliter leur intégration dans les politiques sectorielles.

On retrouve notamment les PNA suivants (cf. carte page suivante) :

- Pie-Grièche à Tête Rousse
- Pie-Grièche Méridionale
- Odonates
- Outarde canepetière
- Lézard Ocellé
- Loutre d'Europe
- Maculinéa,
- Vautour Percnoptère
- Aigle de Bonelli (pour lequel la Basse-Ardèche représente la limite nord de son aire de répartition)





Synthèse des PNA. UBIQUISTE

4. Le rôle prédominant du territoire dans les continuités écologiques inter-régionales, voire transfrontalières

a) Les fonctionnalités à l'échelle du territoire

Le territoire, sa diversité de milieux et sa grande proportion de garrigues présentent une forte importance écologique avec ses massifs et plaines boisés. Les bords du Rhône à l'est connaissent une naturalité plus faible, mais les cours d'eau et zones humides renforcent localement l'importance écologique du secteur, en lien avec la Cèze et le Gardon. Le nord du Plateau de Lussan forme une surface importante très peu fragmentée. Dans les plaines, les espaces viticoles présentent en moyenne un fort potentiel de conservation et de connectivité au sein des milieux agricoles. Les cours d'eau à forte importance écologique sont nombreux sur ce grand ensemble, avec notamment le Gardon, la Cèze et même l'Ardèche plus au nord, qui traversent les plateaux des garrigues au sein de gorges.



Les Gorges du Gardon. © PETR Uzège-Pont du Gard

Les grands ensembles d'intérêt patrimonial forment des réservoirs de biodiversité, bien que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ne vise que les périmètres à statut réglementaire (APPB, réserves naturelles, etc.) : Plateau de Lussan, Gorges de la Cèze, du Gardon et de l'Ardèche, Forêt de Valbonne, Étang de la Capelle, etc. Les zonages d'inventaires (ZNIEFF, ZICO, ENS, zones humides, etc.) couvrent de manière homogène le territoire et attestent de sa richesse et de ses fonctionnalités écologiques (exceptées au niveau des Garrigues de Nîmes où les fonctionnalités sont considérées comme dégradées lors de l'inventaire départemental des ENS).

Ces continuités écologiques, terrestres comme aquatiques, sont toutefois vulnérables à plusieurs phénomènes :

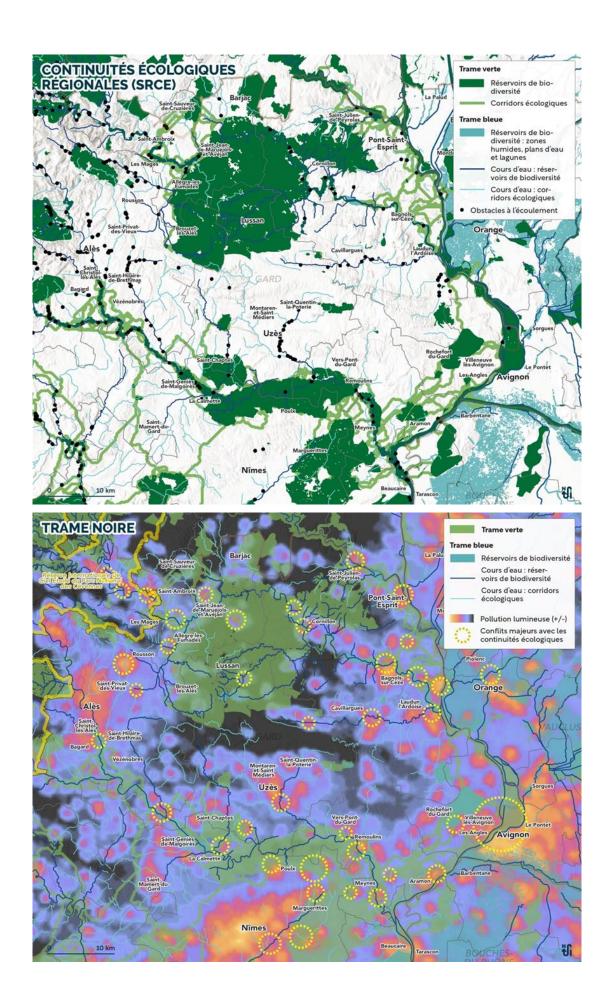
- La forte dynamique d'artificialisation qui menace les espaces agricoles (dont viticoles) et naturels à proximité des agglomérations (Alès, Nîmes, Avignon, etc.) et les infrastructures de transport qui les fragmentent, des autoroutes aux routes nationales, en passant également par certains axes secondaires comme la RD6 entre Alès et Bagnols;
- La faible part des espaces de nature en milieu urbain, qui sont pourtant le lieu d'enjeux de maintien ou de restauration de fonctionnalités écologiques spécifiques, en particulier en lien avec les cours d'eau, comme la traversée du Gardon à Alès ;
- L'absence d'outils de gestion sur certains espaces de garrigues (autour d'Uzès, de Nîmes, etc.), causant indirectement la fermeture des milieux ;
- La fréquentation touristique qui peut, si elle n'est pas maîtrisée, générer d'importantes nuisances.

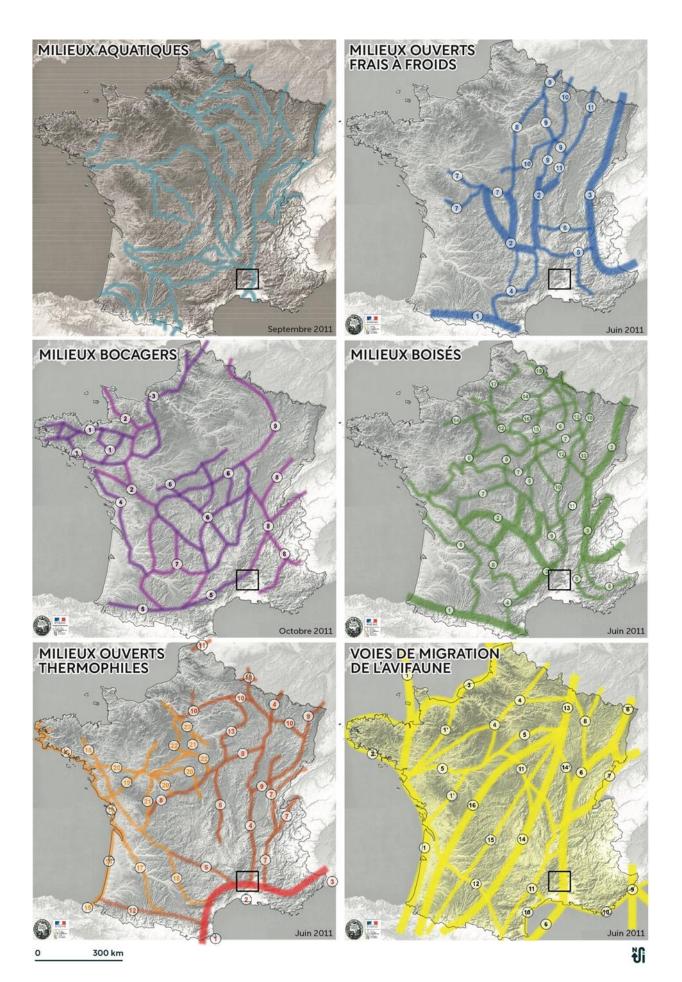
La pollution lumineuse, très importante au niveau des grands pôles urbains (Alès, Avignon, Nîmes), affecte aussi les continuités écologiques. De nombreux réservoirs et corridors écologiques sont en conflits avec les zones urbaines où l'obscurité n'est pas garantie. Les secteurs les plus préservés sont le Plateau de Lussan, la Forêt de Valbonne et la partie nord des Garrigues d'Uzès.

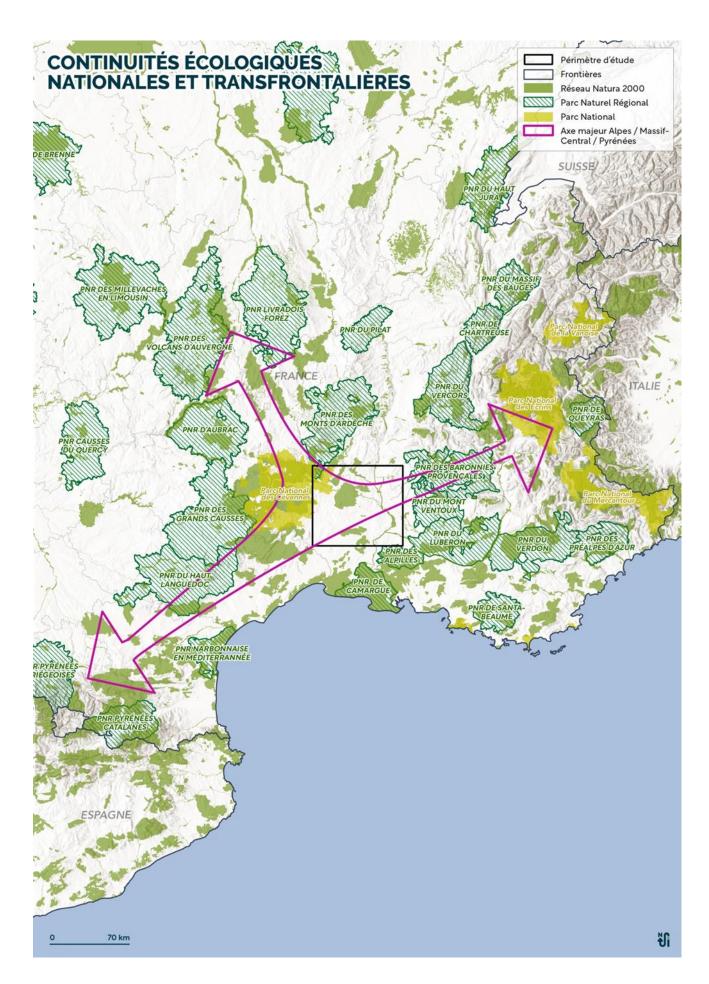
b) Les fonctionnalités aux échelles, inter-régionale et nationale

Le territoire s'insère au sein de continuités écologiques d'importance inter-régionale, nationale voire transfrontalière. Elles concernent en particulier les continuités des milieux bocagers (entre les piémonts pyrénéens et le Rhône), des milieux forestiers (avec la présence des contreforts boisés au nord), des milieux aquatiques (avec la présence du Rhône à l'est, et de ses affluents : Ardèche, Cèze, Gardon) et des milieux ouverts thermophiles couvrant l'ensemble de l'arc méditerranéen et le couloir rhodanien. Enfin, le territoire interfère l'une des principales continuités écologiques de l'avifaune migratrice, sur l'axe nord-sud reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande, par la Méditerranée, le couloir rhodanien et les contreforts du Jura.

Le territoire représente un véritable maillon manquant dans l'archipel des parcs nationaux et régionaux et des zones Natura 2000 de l'arc méditerranéen. Cette zone apparaît ainsi au croisement d'axes de transit entre les Alpes, le Massif-Central et les Pyrénées. Par ailleurs, de nombreux rapaces utilisent le territoire en migration (notamment entre les Alpes et le Massif-Central) et pourraient très bien s'y réinstaller si les conditions y sont favorables, à l'image du Faucon pèlerin qui s'est réinstallé dans les Gorges de l'Ardèche et sur le Plateau de Lussan particulièrement favorables aux rapaces. L'enjeu est fort pour le Vautour percnoptère notamment, puisque le territoire constitue un lien essentiel dans la petite population méditerranéenne résiduelle du sud-est de la France, situé entre les noyaux d'Ardèche et Drôme-Isère, au nord, des Gorges du Gardon, au sud, du Lubéron et des Alpilles, à l'est, du haut montpelliérais et des Gorges Tarn-Jonte, à l'ouest.







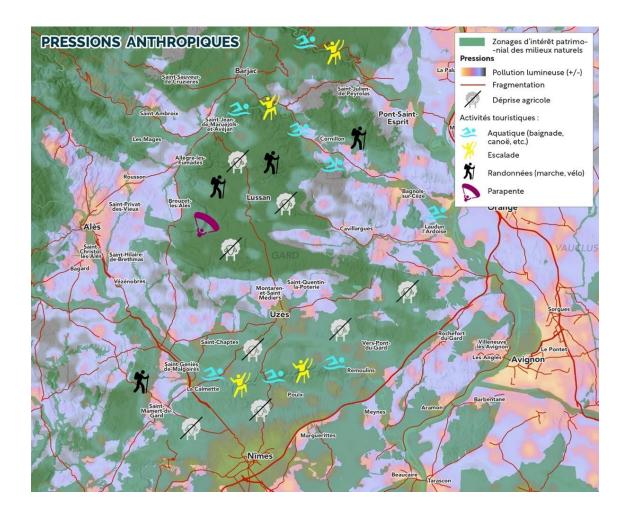
Les pressions exercées sur les milieux naturels

Plusieurs sources de pressions et de vulnérabilités des milieux naturels sont identifiées sur le territoire. Il s'agit principalement de pratiques anthropiques liées à l'attractivité du territoire (urbanisation, tourisme) et l'abandon de certaines pratiques de gestion des milieux, à savoir :

- Les pressions urbaines ou mal maîtrisées par une multiplication des constructions et projets d'infrastructures depuis les agglomérations qui bordent le territoire (Alès, Nîmes, Avignon, Bagnols-sur-Cèze), les grandes infrastructures de déplacement (N106, A9, etc.) ainsi que la pollution lumineuse nocturne impliquent une consommation d'espaces naturels ou seminaturels, une fragmentation des milieux et une perturbation des espèces ;
- Les activités touristiques (canoë-kayak, vol libre, spéléologie, escalade, etc.) et mécaniques (balade en quad, circuit automobile sur ou à proximité des sites spectaculaires (Garrigues de Nîmes et d'Uzès, Gorges de la Cèze et du Gardon, Plateau de Lussan, Mont Bouquet, etc.) et les activités impliquent une dégradation des milieux naturels et/ou une perturbation des espèces les plus sensibles (notamment dans les secteurs des falaises en période de reproduction de l'avifaune ou d'autres milieux caractéristiques de la garrigue);
- La déprise agricole et l'abandon des pratiques agro-pastorales (ou plutôt le repli des troupeaux vers des surfaces plus favorables) et l'achat de structures foncières par des privés (ayant des objectifs de valorisation sans démarche de gestion des milieux) facilitent la fermeture des milieux par embroussaillement et reboisements progressifs, et font disparaître des habitats remarquables comme les prairies naturelles, lieu de chasse de nombreux rapaces, au profit d'une végétation dense et arbustive. Des efforts importants sont pourtant bien entrepris par les acteurs locaux pour limiter la fermeture des milieux, voire regagner des espaces favorables au pastoralisme, mais cela n'est pas suffisant ;
- Exploitation forestière et zones de cultures (Forêt de Valbonne) ;
- Le captage et l'irrigation (à usage agricole) en période d'étiage, et la dégradation de la qualité des eaux (par les pollutions diverses) altèrent la capacité d'accueil des espèces que les milieux aquatiques accueillent (poissons, crustacés, odonates).

Autre source de pression, le dérèglement climatique aura des conséquences de plus en plus marquées sur le territoire méditerranéen déjà caractéristique de fortes sécheresses estivales et d'abondantes précipitations automnales (pluies cévenoles). Il est en effet estimé qu'une hausse de température moyenne de 1°C engendrerait, dans ce contexte, un décalage d'environ 100 km vers le nord en latitude et de 100 m en altitude (État des lieux des impacts du changement climatique, SRCAE Région LR, 2011).

Si l'aire de répartition des espèces ne peut pas évoluer aussi vite que les conditions bioclimatiques (liée à leur capacité de dispersion propre mais également aux ruptures de continuité présentes), certaines espèces pourraient disparaître localement. De plus, le dérèglement climatique peut engendrer une recrudescence des risques naturels, avec une hausse des risques d'inondation et des feux de forêts, sur des espaces déjà très sensibles.



5. Une ressource en eau sous tension qui doit satisfaire plusieurs usages

a) Contexte hydrogéologique et hydrographique

De nombreuses nappes phréatiques couvrent le territoire. Elles sont essentiellement constituées de nappes alluviales et d'aquifères karstiques qui représentent les principaux réservoirs départementaux. Le territoire, qu'on limitera ici à la partie ouest du Rhône, est traversé par de nombreux cours d'eau organisés en cinq principaux bassins versants (dénommés « sous-bassins versants » dans le SDAGE Rhône-Méditerranée) :

- Le Gardon, qui reçoit les eaux d'un bassin de plus de 2 000 km², après avoir pris ses sources dans différentes vallées cévenoles à une altitude de 1 400 m pour finir dans le Rhône;
- La Cèze, qui débute sur des flancs du Mont Lozère, se déploie des Cévennes gardoises jusqu'au Rhône dans lequel la Cèze se jette au niveau de la commune de Codolet ;
- Le Rhône, qui constitue l'axe majeur du bassin Rhône Méditerranée est le fleuve français le plus puissant. Ses principaux affluents dans le Gard sont la Cèze et le Gardon ;
- Le Vistre, qui reçoit les eaux d'un bassin versant de 580 km² qui draine les reliefs des garrigues, des Costières et se jette dans le Canal du Rhône à Sète ;
- L'Ardèche, qui reçoit les eaux d'un bassin versant de 2430 m², mais pouvant doubler le débit du Rhône en période de crue.

Les cours d'eau du territoire se caractérisent par des fluctuations importantes de leur débit au cours de l'année avec notamment des étiages sévères et des crues soudaines et de très fortes intensités. En outre, ils présentent des tensions fortes sur les débits d'étiage notamment estivaux, période marquée par la rareté voire l'absence de pluies et des températures très élevées. La majorité des affluents est en assec estival ou présente des débits extrêmement faibles.

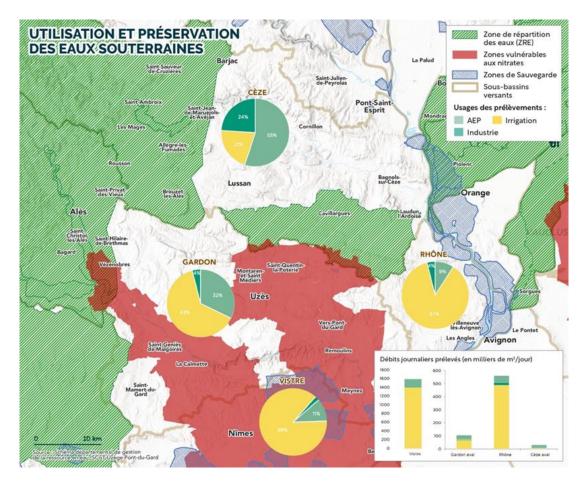
b) État des masses d'eau

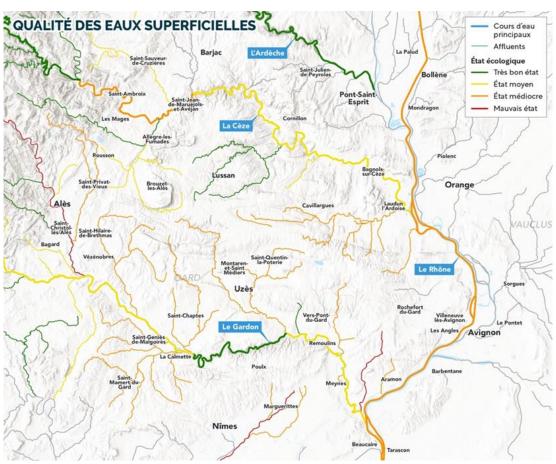
La ressource des masses d'eau souterraine est globalement de bonne qualité sur le territoire. Néanmoins, certaines nappes sont fragilisées et présentent un état médiocre : les nappes des côtes du Rhône rive gardoise, et les alluvions de la Cèze. En ce qui concerne l'état quantitatif des masses d'eau souterraines, il est globalement bon sur le territoire, excepté au niveau des bassins versants des Gardons et de la Cèze, considérés comme nécessitant des mesures particulières de résorption des déficits. L'irrigation est l'usage principal sur les bassins versants du Rhône et du Gardon aval, alors que l'usage domestique domine sur ceux de la Cèze et du Vistre. Le classement d'une partie du territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) atteste d'un état de déséquilibre, durablement instauré, entre la ressource et les prélèvements. Les Zones vulnérables aux nitrates et les Zones de sauvegarde stratégiques pour l'alimentation en eau potable traduisent également un besoin de protéger les capacités d'accès à une eau potable de qualité. Les cours d'eau présentent quant à eux un état écologique (calculé selon critères de qualité : biologiques, hydromorphologiques et physico-chimiques) médiocre sur le territoire, à l'exception du Gardon entre Bourdic et Collias, du Grand Vallat, de l'Aiguillon et de l'Ardèche dont l'état écologique est bon ou très bon. Cet état dégradé se caractérise principalement par un ou plusieurs des critères suivants : une altération de la continuité et/ou de la morphologie du cours d'eau, une pollution par les pesticides et/ou les matières organiques et oxydables.

c) Les pressions exercées sur la ressource en eau

Le réchauffement climatique (dont en attestent les évènements marquants de ces dernières années et surtout de 2022-2023) affecte les ressources en eau superficielle et inévitablement la recharge des nappes phréatiques. En parallèle, l'augmentation des températures estivales accroit les besoins agricoles, à l'origine majoritairement du captage des eaux.

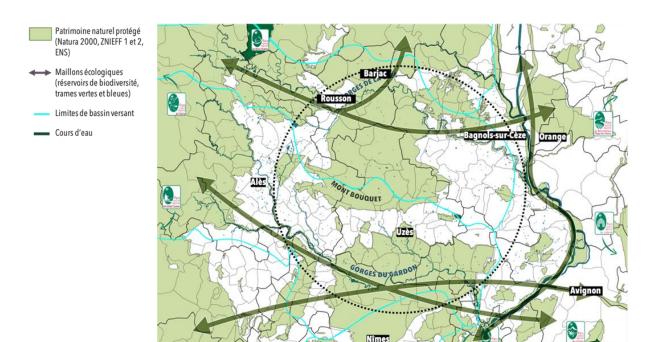
En outre, le captage et l'irrigation (à usage agricole) en période d'étiage, et la dégradation de la qualité des eaux (par les pollutions diverses) altèrent la capacité d'accueil des espèces que les milieux aquatiques accueillent (poissons, crustacés, odonates).





Synthèse des enjeux

VALEUR



MENACES

DISPOSITIFS

COHÉRENCE

Intérêt régional / national	(Périmètre)	(Fragilités / menaces)	(Protection et gestion des milieux)
Bassin méditerranéen, un patrimoine naturel reconnu à l'échelle internationale (« hotspot » de biodiversité mondiale) Les garrigues : richesse patrimoniale nationale (végétation méditerranéenne typique à l'échelle de la France) et régionale (plus denses et homogènes que celles de l'Hérault) Plusieurs grands ensembles d'intérêt patrimonial à la diversité et spécificité des milieux caractéristiques : Gorges du Gardon, de l'Ardèche et de la Cèze, Forêt de Valbonne, Plateau de Lussan, Garrigues d'Uzès et de Nîmes, Bois de Lens, Costières nîmoises, Rhône. Des espèces emblématiques et patrimoniales : rapaces (Aigle de Bonelli, Milan noir, Vautour percnoptère), reptiles (Lézard ocellé, Seps strié), amphibiens (Triton crêté), mammifères aquatiques (Loutre, Castor d'Europe) Rôle prédominant du territoire dans les continuités écologiques interrégionales voire transfrontalières	Paysage de garrigues (relativement denses et homogènes par rapport à celles héraultaises) de massifs et plaines boisés Cours d'eau (Gardon, Cèze et Ardèche) qui traversent les plateaux des garrigues au sein de gorges Zone de transition entre les contreforts des Cévennes et les plaines ouvertes au sud « Poumon vert » préservé sur une grande partie (Plateau de Lussan, Forêt de Valbonne et partie nord des Garrigues d'Uzès) de la pollution lumineuse Maillon manquant dans l'archipel des parcs nationaux et régionaux et des zones Natura 2000 de l'arc méditerranéen Territoires de nidification et de chasse pour de nombreux rapaces	Pressions urbaines depuis les grandes agglomérations (Alès, Nîmes, Avignon, Bagnols-sur-Cèze) et grandes infrastructures de transport (N106, A9, etc.) Activités touristiques (sur-fréquentation) sur les sites spectaculaires: Gorges, Plateau de Lussan, Mont Bouquet Déprise agricole en lien avec le maintien des milieux ouverts (abandon des pratiques agropastorales, achat de structures foncières sans démarche de gestion, etc.) Exploitation forestière et zones de cultures (Forêt de Valbonne) Captage et irrigation de la ressource en eau et dégradation de la qualité (pollutions diverses) Changement climatique (changement d'aire de répartition d'espèces, sécheresses estivales et précipitations automnales accrues)	Protection réglementaire : Réserve de Biosphère (Gorges du Gardon), Réserves naturelles (Gorges de l'Ardèche et du Gardon), APB, Gestion des milieux : Natura 2000 (SIC/ZPS (Rhône et milieux annexes, Forêt de Valbonne, Garrigues de Lussan Gorges de la Cèze, Gorges du Gardon, Camp des Garrigues, Costières nîmoises, etc.) 9 PNA

ANALYSE	DU PATR	IMOINE	PAYSAGER

Occupation du sol : un espace rural en mutation « entre ville et campagne »

Le périmètre d'étude représente 25% du département du Gard. La carte d'occupation du sol départemental montre un territoire de signature encore rurale ne présentant que 9% d'espaces artificialisés, une proportion de surface agricole (29%) au-dessus de la moyenne départementale avec une diversité de cultures importante, une proportion de forêts et de milieux semi-naturels aussi audessus de la moyenne départementale. Le territoire s'inscrit dans un espace interstitiel « tampon » entre les Cévennes et le littoral, lui donnant un positionnement de poumon vert au milieu des villes et des agglomérations voisines.

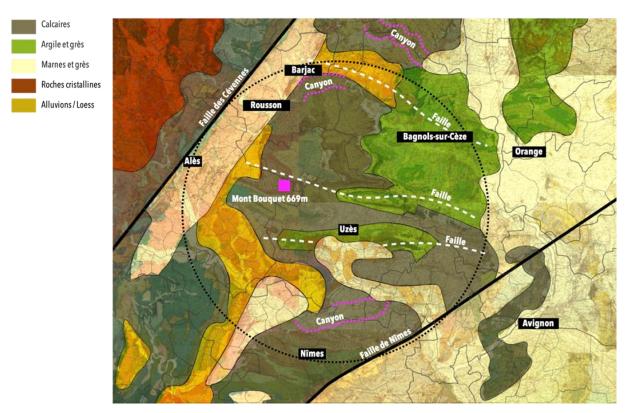


curte a occupation au 301 (ATOTIA, occiportuil)

	Gard		Territoire d'étude		Territoire d'étude par rapport au
	Hectares	%	Hectares	%	Gard
Superficie	816793	100%	202457	100%	25%
Espaces artificialisés	49980	6%	17792	9%	36%
Espaces agricoles	172595	21%	58264	29%	34%
Forêts	77499	9%	41719	21%	54%
Espaces immergés	18424	2%	2503	1%	14%
Espaces semi-naturels	498295	61%	82179	41%	16%

Tableau récapitulatif de l'évolution de l'occupation du sol (ATOPIA, Bdtopo)

Une géologie qui façonne les paysages



Carte sur la géologie - BRGM, Géoportail, ATOPIA

Le territoire se traduit par un espace aride, dominé par un substrat de roches calcaires, parcourues d'un réseau hydrographique principalement souterrain. Il s'inscrit entre les roches cristallines et les schistes des Cévennes au nord-ouest et les sédiments détritique (sables et argiles) de la plaine littorale et la Vallée du Rhône à l'est. L'altitude générale des points hauts se situe entre 200 et 350 m, les deux reliefs qui se distinguent par le Mont Bouquet. Le socle est une zone de blocs faillés et plissés, structuré entre les failles des Cévennes et de Nîmes. Il se traduit par des collines, des causses et des dépressions. Le basculement de panneaux calcaires par le jeu de failles crée des bassins qui se remplissent de sédiments argileux et marneux (Alès notamment), imperméables et découpent les garrigues en compartiments :

- Le plateau des bois de Ronze et Laval, prolongé par le massif boisé de Valbonne, qui s'allonge entre Ardèche et Cèze
- Les plateaux de Lussan, d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie, dominés à l'ouest par le Mont Bouquet, qui s'étendent largement entre la Cèze et le Gardon
- La garrigue de Nîmes, entre Gardon et Vidourle

A partir de 20 millions, la mer s'étale au-delà de la côte actuelle, dans les baies (plaine d'Uzès) où se déposent des alternances de marnes et de couches calcaires. Il n'est pas rare d'observer des alternances marno-calcaire faisant apparaître les différentes couches de dépôts marins.

a) Un relief issu des différentes duretés de roches

Le relief est notamment lié aux différences de dureté des roches et leurs dispositions. En effet, certaines formes du relief sont issues de calcaires tendres (Vallée de la Cèze, autour de Bagnols-sur-Cèze par exemple) tandis que d'autres sont issues de roches calcaires durs (Haute-Vallée de la Cèze, pentes de la Vallée de la Cèze autour de Saint-Maurice-de-Carrière, Massif forestier de Valbonne). De plus, on constate également que l'occupation actuelle du sol (garrigues ou espaces agricoles) varie en fonction de la nature de celui-ci :

- Les garrigues reposent essentiellement sur des sols calcaires coquilliers et sur les secteurs de conglomérats et de grès. Les barres gréseuses rouges marquent le paysage de La Bruguière, de Pougnadoresse et de La Bastide d'Engras, tout comme ceux de La Capelle-et-Masmolène.
- Les cultures sont prédominantes sur des sols constitués de sables et d'argiles.
- Les vallées alluviales ont un sol propice à la culture, elles sont en général cultivées.

Calcaires Argile et grès Marnes et grès Roches cristallines Alluvions / Loess Occupation de vignes Forêts publiques Forêts publiques Alles Uzès Crange

b) La végétation sur le territoire

Croisement de l'occupation du sol et de la géologie – BRGM, RPG 2019, Géoportail, ATOPIA

Sur l'ensemble du territoire, la végétation varie en fonction du type de sol :

- Les sols des plaines, les plus riches et fertiles, présentent un intérêt agronomique et sont souvent cultivés.
- Les sols des garrigues, minces et pauvres, sont occupés par une végétation naturelle adaptée aux contraintes du sol calcaire constitué d'un mélange d'argile, de limon, de sable et de cailloux.
- Dans les zones boisées, on retrouve souvent un sol riche en oxyde de fer et en argile, permettant ainsi une bonne rétention d'eau, adéquat pour les essences arborées telles que le chêne vert ou le chêne Kermès.

- Dans les garrigues, il existe des sols bruns marneux et calcaires, le plus souvent situés dans les combes et les versants. Le Pin d'Alep domine largement sur les marnes car il possède un enracinement peu profond à l'horizontale.





Exemples de végétation dans les garrigues. © PETR Uzège-Pont du Gard

c) Exceptionnalités géomorphologiques et topographiques

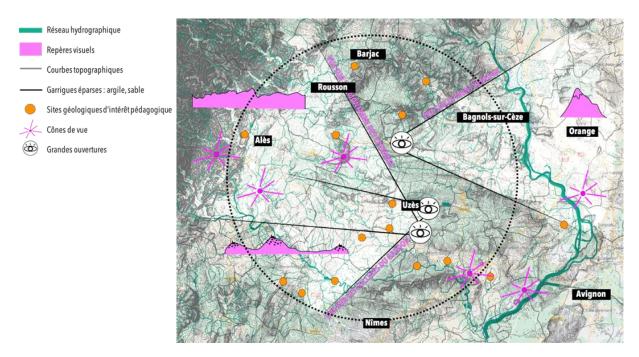
Le Mont Bouquet constitue une entité topographique issue d'une compression et d'un plissement entre -70 et -40 millions d'années. Des brèches calcaires se déposent contre des failles actives, des plis orientés est-ouest se forment de part et d'autre du Mont Bouquet. Le mouvement du manteau terrestre (15 et 10 millions d'années) soulève l'arrière-pays et plusieurs centaines de mètres. Pour s'adapter, les cours d'eau s'incisent dans le calcaire et forment des canyons, donnant ainsi naissance aux Gorges actuelles de la Cèze et du Gardon.



Vue sur le Mont Bouquet depuis Lussan. © PETR Uzège-Pont du Gard

La topographie du territoire donne naissance à une scénographie paysagère encadrée par des monts et des collines. De larges ouvertures sont présentes, entre les ondulations importantes du relief et laissent place à des vues profondes sur le paysage (voir carte ci-dessous). Trois grandes ouvertures principales sont identifiées :

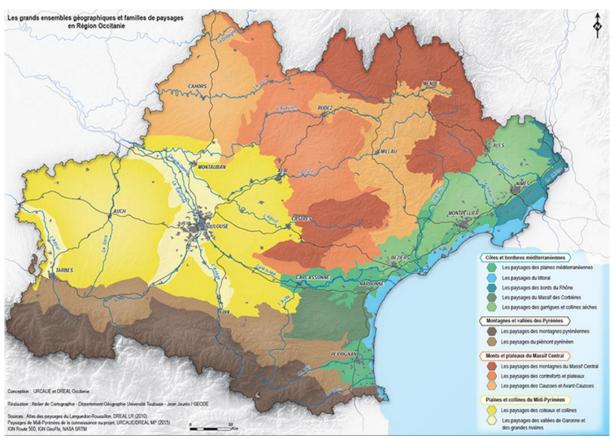
- La plaine entre Alès-Barjac et Uzès qui permet d'observer à l'horizon la chaîne de montagne des Cévennes.
- La plaine alluviale dégagée dans la Vallée du Gardon qui, au milieu des cultures aromatiques et de vignes, permet d'apprécier les collines et buttes historiques habitées au loin.
- La plaine entre Bagnols-sur-Cèze et Orange qui s'étire vers le Rhône, encadrée par des collines imposantes et plongeant sur le Mont Ventoux, visible au loin.



Topographie et perceptions paysagères - ATOPIA, IGN Géoportail, Atlas des garrigues regards croisés

Les structures et les unités paysagères

1. Un paysage entre littoral et montagne



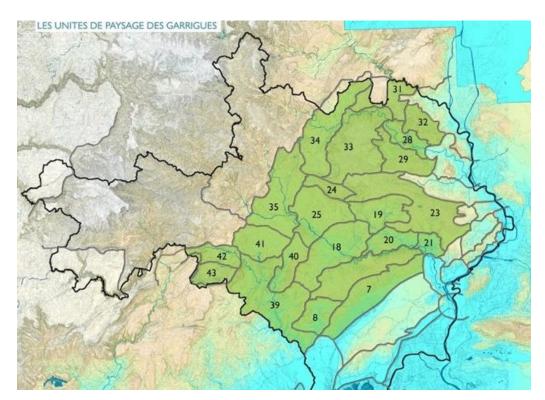
Entités et familles paysagères sur le territoire de la Région Occitanie – URCAUE et DREAL Occitanie

Le territoire s'inscrit dans l'entité paysagère des côtes et bordures méridionales, sur l'unité des paysages de garrigue et des collines sèches, entre des paysages des bords du Rhône et les paysages des montagnes du Massif central. Elle forme un cœur vert et complexe au sein d'un système de montagne et de littoral, avec des influences méditerranéennes très fortes.

Ce paysage de garrigues correspond à une composition paysagère spécifique, composée de plaines, collines et plateaux. C'est un paysage qui a subi au fur et à mesure du temps plusieurs grandes modifications anthropiques à travers l'agriculture, la sylviculture, l'urbanisation, l'exploitation des ressources, les infrastructures, etc. L'homme a créé le paysage des garrigues qui se caractérise aujourd'hui par une mosaïque paysagère :

- Une mosaïque agricole caractéristique au territoire : avec la présence de la viticulture, des oliviers, des truffières, de l'élevage, de la figue, etc.
- La forêt de feuillus et de résineux (implantation de l'homme pour la sylviculture)
- La végétation : broussailleuse issue de l'abandon de certaines pratiques pastorales
- L'urbanisation et les caractéristiques de villages perchés sur les versants des reliefs

Cette entité paysagère concerne, sur le territoire d'investigation, 22 unités paysagères au sens de l'Atlas régional des paysages dont 16 dans l'ensemble paysager des garrigues. A moins de 30 minutes d'une ville ou agglomération, le territoire d'étude présente des caractéristiques d'un espace rural, avec une végétation dense sur certains secteurs, et constitue un véritable "poumon vert" au milieu des villes et agglomérations voisines (cadre de vie, espaces de loisirs, productions agricoles locales...). La richesse paysagère est issue de la diversité et des contrastes entre les différentes ambiances associées aux trois familles de paysage de garrigues : les plateaux, les coteaux et la plaine.

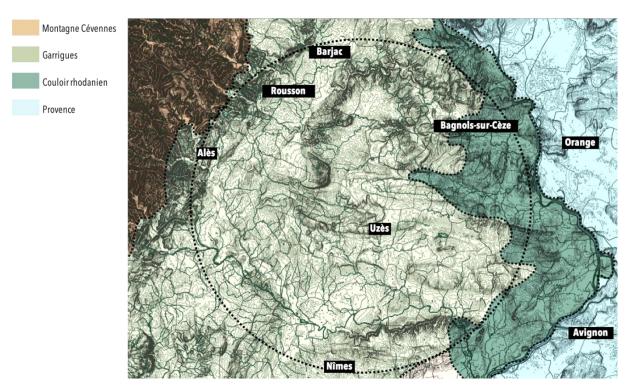


Unités paysagères de l'entité « Garrigues et collines sèches » - Carte des unités paysagères du Gard, Atlas des paysages du Gard

N°	NOM	CARACTERISTIQUES
7	Nîmes et le rebord des	Des villages accrochés sur les pentes des garrigues, avec Nîmes, un
	garrigues	centre-ville organisé au pied du coteau et niché dans la garrigue.
8	La Vaunage	Une plaine agricole cernée par des reliefs de garrigues et des villages
		qui s'accrochent au bas des pentes, confrontés à des extensions
		urbaines qui gagnent la plaine et les coteaux.
17	Les Garrigues de Nîmes	Un massif calcaire couvert de garrigue, des espaces agricoles rares qui
		tendent peu à peu à disparaître et un paysage spectaculaire avec les
		Gorges du Gardon et le Pont du Gard
18	La plaine du Gardon autour de	Un espace de plaines alluviales cultivées et ouvertes, traversées par
	Saint-Chaptes et de Saint-	le Gardon et parsemées de plusieurs villages anciens accrochés sur
	Geniès-de-Malgoirès	les hauteurs des buttes et des collines.
19	Uzès et les plaines de l'Alzon et	Uzès : un site bâti exceptionnel au centre d'une plaine agricole, avec
	des Seynes	des routes d'accès spectaculaires et des villages qui s'échelonnent sur
		les marges de la plaine.
20	La vallée de l'Alzon	Plaine qui longe le cours d'eau de l'Alzon, entre Sagriès et Saint-
		Maximin, où l'on distingue le petit massif de garrigues
		Sagriès/Sanilhac.
21	La plaine de Remoulins	Une plaine agricole cadrée par des coteaux de garrigues et des bourgs
		répartis dans la plaine, confrontés à une urbanisation récente qui se
		développe autour de Remoulins.
18	Petites plaines et vallons du	Une succession de plaines et de vallées liées au Vidourle.
	Vidourle	
23	Garrigues d'Uzès et Saint-	Un plateau calcaire couvert de garrigues, de petites plaines agricoles
	Quentin-la-Poterie	incisées dans le plateau avec des sites bâtis remarquables.
24	Les garrigues du Mont	Reliant Alès et Uzès, ce massif des garrigues s'incise de petites plaines
	Bouquet	agricoles discrètes, avec un paysage dominé par le Mont Bouquet.
25	Les collines autour de Saint-	Entre la plaine d'Uzès et celle d'Alès, se dresse un massif calcaire
	Maurice-de-Cazevieille (entre	érodé par la Droude et la Candouillère, fragmenté en collines
	Vézénobres et Foissac)	successives.
28	La Haute-Vallée de la Cèze (de	A l'aval des Gorges, la Cèze s'épanouit en une vallée large, cadrée par
	Saint-André-de-Roquepertuis	les hauts reliefs du massif de la Forêt de Valbonne au nord et les bois
	à Saint-Gervais)	de Goudargues.
29	Les pentes de la Cèze (autour	Sur la rive droite, les calcaires ont été largement travaillés par les
	de Saint-Marcel-de-Careiret)	affluents de la Cèze.
25	Vallon de la Coune	Un vallon agricole qui afflue du Vidourle avec des villages qui
		occupent les pentes, dominant la vallée.
31	Le plateau des bois de Ronze	Au sud des grandioses Gorges de l'Ardèche, profondément
	et de Laval	encaissées sur 250 m de profondeur, le plateau des bois de Ronze et
		de Laval prolonge le plateau Ardéchois du Laoul.
32	Le massif forestier de	Le massif de Valbonne présente une géographie chahutée par le
	Valbonne	creusement des affluents de l'Ardèche, au nord, et de la Cèze, au sud,
		dont il sépare les bassins versants.
33	Le Plateau de Lussan et le	Le plateau de Lussan prolonge vers le nord celui d'Uzès et de Saint-
	Mont Bouquet	Quentin-la-Poterie. Il en est séparé par la petite plaine de
		Vallérargues, où passe la RD 6 reliant Alès à Bagnols-sur-Cèze.
34	La plaine de Barjac et de Saint-	Une plaine ondulée bien calée au pied des Cévennes essentiellement
	Ambroix	céréalière avec des villages accrochés sur les pentes. Une plaine
		confrontée à une dynamique d'urbanisation diffuse autour des villes
		qui fragilise les paysages.
35	La plaine urbanisée d'Alès	La plaine urbanisée d'Alès s'allonge au pied des Cévennes à proximité
		d'Alès () Géologiquement, elle constitue une partie du fossé d'Alès,
		formé durant l'ère tertiaire.

2. Des plateaux calcaires ... coupés par les rivières

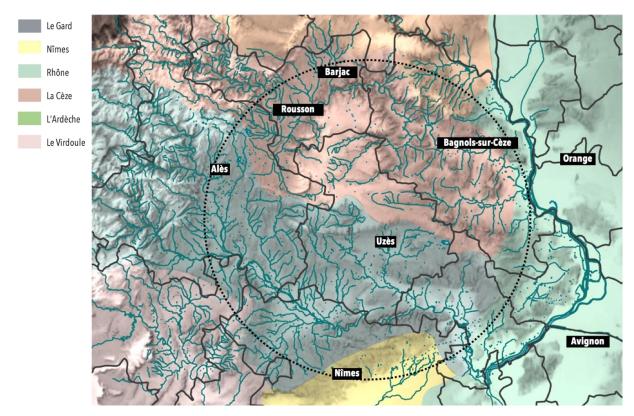
Des massifs calcaires incapables de retenir l'eau portent la garrigue proprement dite, formation végétale méditerranéenne adaptée à la sécheresse et qui a donné son nom à l'ensemble paysager qui y est lié. Autrefois beaucoup plus ouverte et râpeuse du fait du pâturage intense, la garrigue offre aujourd'hui un visage boisé qui fait place ponctuellement à des sites spectaculaires (les Gorges de la Cèze et du Gardon) mais aussi à des plaines incisées en creux dans les plateaux : Lussan, Belvezet, Valliguières, La Capelle-et-Masmolène, etc.



Entités paysagères du territoire - Atlas des paysages du Gard, ATOPIA

Le territoire d'étude s'inscrit principalement sur deux bassins versants : le bassin du Gardon au sud et le bassin de la Cèze au nord. Cette configuration hydrologique donne lieu à une densité importante de cours d'eau sur le territoire, affluents au Gardon et à la Cèze. Toutefois, on constate une zone « intermédiaire » peu irriguée, à la limite entre les deux bassins versants, où les cours d'eau s'arrêtent net.

L'eau est un élément assez présent mais peu perceptible sur le territoire. Les limites des bassins versants forment des « transitions » paysagères : l'Ardèche au nord, l'axe rhodanien urbain et ouvert à l'est et Nîmes au sud. Les deux cours d'eau et leurs affluents se déploient vers l'ouest, connectant ainsi les garrigues à celui des Cévennes. L'axe rhodanien est une entité à part, déconnecté du reste du territoire.



Les bassins versant du territoire - Géoportail, ATOPIA

3. Des coteaux ... appelés à évoluer dans les prochaines années

Les plateaux de garrigues sont par endroits érodés au point de former des unités de paysages distinctes, où les collines et les pentes deviennent des caractéristiques dominantes. Ils sont composés d'espaces boisés, de lieux de vie (villages, hameaux, ...) et d'espaces ouverts (petites plaines agricoles, ...).

Très visibles, puisqu'ils composent les horizons des plaines, les coteaux des garrigues constituent un patrimoine particulièrement riche tant pour la qualité du bâti qu'ils accueillent, que pour le paysage et l'environnement (occupation végétale favorable pour la biodiversité). Aussi, la composition paysagère des coteaux des garrigues est l'un des deux enjeux majeurs retenus par l'Atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon. Cet élément paysager structure les vues paysagères et permet d'apprécier les « strates » cultivées et sauvages.

4. Les plaines ... « richesses » des garrigues

Ces plaines dessinent des paysages cultivés, souvent de grande qualité. Elles font des garrigues un pays encore rural, animé, notamment grâce à l'agriculture qui génère essentiellement des paysages valorisants et attirants pour les habitants comme pour les touristes. Parmi les villes et villages accrochés aux coteaux qui entourent ces plaines, certains occupent des points hauts, découpant leur silhouette dans le ciel et créant les sites bâtis les plus spectaculaires (Uzès, Lussan, Vézénobres, Castillon-du-Gard, ...). La préservation et la gestion des plaines agricoles des garrigues est un des deux enjeux majeurs retenus par l'Atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon.



Paysage de plaine à proximité d'Uzès © PETR Uzège-Pont du Gard

5. Plusieurs ensembles paysagers remarquables

a) Les garrigues du Plateau de Lussan, le Mont Bouquet, les Concluses

Grand plateau sec dominé par le Mont Bouquet et qui se termine sur les Gorges de la Cèze, le Plateau de Lussan présente une physionomie bien différente des autres plateaux du périmètre d'étude, par son étendue, son altitude, la quasi-inexistence d'implantation humaine. Trônant dans ce paysage, le Mont Bouquet est une entité paysagère visible de très loin. D'une formation géologique complexe, c'est le point haut du territoire d'étude et il constitue l'un des plus beaux points de vue sur le paysage. Il se prolonge vers le nord, dessinant des reliefs en vagues pétrifiées successives superbes, bien visibles depuis la plaine de Barjac/Saint-Ambroix : le Clergue, le Mont Lansac, ...

Peu habité, le Plateau de Lussan dispose d'éléments patrimoniaux bâtis et paysagers remarquables notamment à travers le village perché de Lussan et ses Concluses, le village de Fons-sur-Lussan avec une physionomie originale, caractéristique d'un village de causse, construit en pierre calcaire très blanche. Le Plateau de Lussan plonge au nord dans les Gorges de la Cèze, depuis le village perché spectaculaire de Tharaux, qui marque l'entrée des Gorges jusqu'à Saint-André de Roquepertuis où commence la Haute-vallée de la Cèze, tout autant remarquable. Si elles ne présentent pas un niveau de fréquentation aussi élevé que les Gorges du Gardon, la valeur paysagère des Gorges de la Cèze est tout aussi importante.



Vue sur le village de Lussan © PETR Uzège-Pont du Gard

b) Les Gorges de la Cèze

Cette richesse paysagère liée à l'eau s'exprime de manière différente en fonction des formes qu'elle peut prendre : dans les Gorges (de la Cèze et du Gardon), au travers des affluents de ces cours d'eau (les ruisseaux) ou au travers des roubines, réseau créé par l'homme qui organise, compartimente les plaines agricoles.

Les récentes inondations catastrophiques vécues par le territoire rappellent l'importance de la gestion des cours d'eau pour garantir la libre circulation des eaux. Le paysage de l'eau est par ailleurs le paysage valorisant par essence pour les garrigues : ombre, fraîcheur, baignade, activités ludiques et sportives, passage des circulations douces, biodiversité. La mise en valeur ne doit plus concerner que les seules Gorges (du Gardon ou de la Cèze), mais l'ensemble des linéaires des bords de l'eau, dans une trame progressivement constituée. La qualité des paysages liés à l'eau s'exprime également à travers les éléments patrimoniaux (les moulins, ...) et sociaux (lavoirs, fontaines...), évoqués au titre du patrimoine culturel.

c) Les Gorges du Gardon, depuis Ste-Anastasie jusqu'au Pont du Gard

Les Gorges du Gardon constituent les paysages les plus spectaculaires du massif des garrigues, créant soudainement une faille profonde de 150 m, bordée par de blanches falaises de calcaire à nu.

Les Gorges du Gardon sont un lieu d'accueil d'espèces emblématiques : Castors et Aigles de Bonelli. Une fois dans les plaines, des villages et voies de communication se sont développés à travers le massif des garrigues : à Russan (entrée des gorges), à Remoulins (sortie des gorges), à Saint-Nicolas-de-Campagnac et à Collias. Les Gorges du Gardon ont constitué un obstacle délicat pour les romains souhaitant amener les eaux de la Fontaine d'Eure, au pied d'Uzès, jusqu'à Nîmes. C'est ainsi qu'est né le spectaculaire aqueduc du Pont du Gard évoqué dans la partie « patrimoine culturel ».



Vue sur le Gardon depuis le pont de Collias © PETR Uzège-Pont du Gard

Les points noirs paysagers

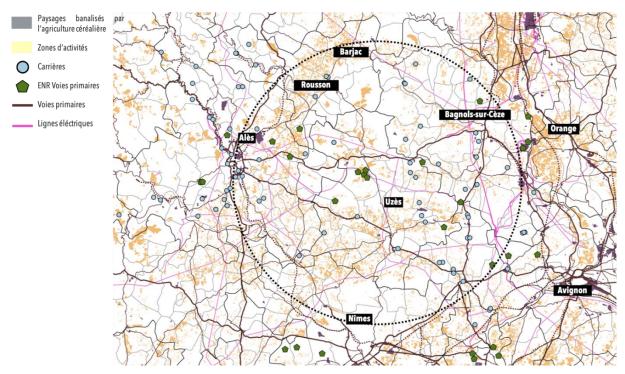
Le territoire est constitué d'une multitude de « points noirs » paysagers qui impactent, de façon plus ou moins importante, le paysage du territoire : ambiance, point de vue, qualité, équilibre des motifs paysagers, etc. A titre d'exemples, ces éléments déqualifiant peuvent être de différentes natures :

- Les infrastructures linéaires et continues, correspondant aux voies routières, aux voies ferrées et aux lignes électriques
- Les carrières
- Les centrales nucléaires, les sites d'enfouissement des déchets ou les décharges sauvages le long des voies
- Les centrales photovoltaïques avec une grande emprise au sol ou les fermes éoliennes aux caractéristiques disproportionnées
- Les zones urbaines et périurbaines dégradées par : les zones d'activités, les friches industrielles, les zones industrielles ou les zones pavillonnaires

Sur le territoire, le paysage est surtout fortement impacté par les constructions nouvelles au nord, à l'est et à l'ouest, sous l'influence des pôles majeurs d'Alès, Avignon et Nîmes. C'est surtout les franges du cadrage d'étude qui sont sous pressions et regroupent, pour la plupart, de nombreux points noirs.

De fait, ils constituent des sites fragilisés et menacés par des pressions anthropiques toujours grandissantes. C'est notamment le cas de l'axe rhodanien, identifié comme étant une zone qui regroupe infrastructures majeures, zones d'activités et le secteur Alès — Barjac. Les pressions se diffusent notamment jusqu'à l'axe de la route départementale RD 6086 où se situent des communes aux entrées de ville fortement déqualifiées. C'est notamment le cas des communes de Bagnols-sur-Cèze et de Connaux.

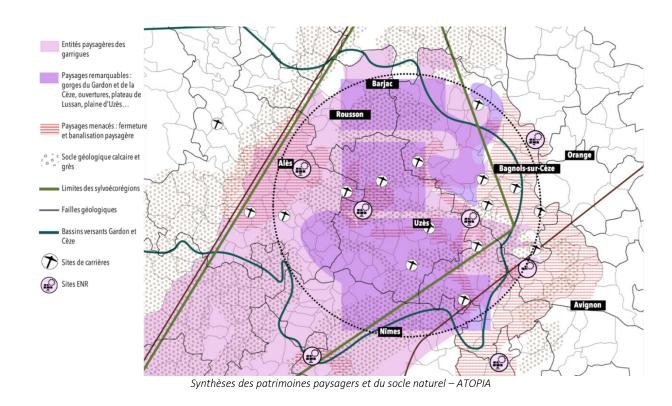
Enfin, le secteur des garrigues Nîmoises, bien qu'il constitue un site paysager de qualité, subit de nombreuses pressions, notamment urbaines, du fait de sa proximité avec la ville de Nîmes.



Représentation spatiale des différents points noirs paysagers du territoire (ATOPIA)

Synthèse du patrimoine paysager et du socle naturel

Le territoire se distingue par l'exceptionnalité paysagère de la garrigue, composé de paysages ouverts de vignes et de plantes aromatiques, de paysages fermés plus intimes de forêts et de broussailles, d'oliviers et de truffières. Ce paysage, aux altitudes changeantes, permettant d'observer de nombreux points de vue, et également marqué par l'homme qui, à travers les vastes étendues de garrigues, a laissé sa trace sous diverses formes. Toutefois, ce paysage remarquable n'en est pas moins fragilisé aux franges de grandes agglomérations, où se diffusent pressions urbaines, infrastructures, monoculture, zones d'activités, etc. C'est notamment le cas le long du Rhône, axe commercial, de vie, de tourisme et de nature où les pressions sont les plus fortes. Enfin, les carrières et les sites ENR constituent également des éléments pouvant déprécier la qualité de ces paysages.



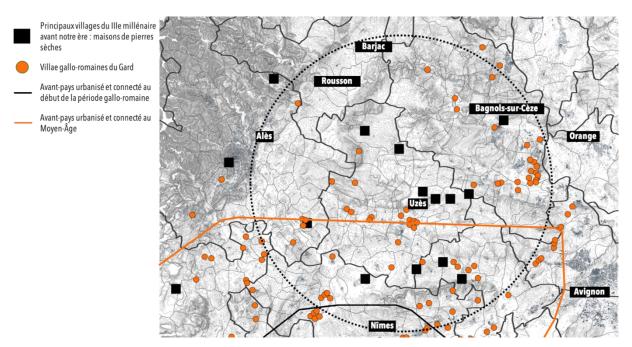
VALEUR	COHÉRENCE	MENACES	DISPOSITIFS
Intérêt régional / national	(Périmètre)	(Fragilités / menaces)	(Protection/gestion)
Qualifié « d'exceptionnel » par l'Atlas régional des paysages du Languedoc-Roussillon, le paysage des garrigues est le fondement de la cohérence paysagère du territoire (Plateau de Lussan, Garrigues de Nîmes) Exceptionnalité du système garrigues : avec ses composantes identitaires (paysagère, économique, sociale et culturelle), sa mosaïque de paysages et de milieux (forêt, milieux ouverts) et activités agricoles des garrigues (vigne et olives) Composantes géomorphologiques identitaires au territoire : Gorges du Gardon et de la Cèze, grottes, buttes et collines, Mont Bouquet.	Cohérence spatiale associée à l'entité paysagère des garrigues, insérée entre les limites naturelles du littoral et des montagnes des Cévennes Logique territoriale géomorphologique et topographique, entre les failles des Cévennes et de Nîmes, inscrite sur un socle principalement calcaire Un territoire inscrit sur les deux bassins versants du Gardon et de la Cèze, au sein d'un hydrographique dense	Quelques secteurs routiers impactés par de la publicité Mauvaise intégration des zones d'activités en entrées de ville et de village (zones d'activités, locaux d'entreprises) Divers points noirs paysagers : gravières/carrières, décharges sauvages sur les réseaux d'accès, publicités en bordure de routes Fermeture des paysages : déprise agricole en lien avec le maintien des paysages ouverts Banalisation des paysages : développement de l'urbanisation (extensions et formes urbaines) et perte de la diversification agricole sur certains secteurs Développement des infrastructures (élargissement, sécurisation,) Intensification de la pression touristique (sur-fréquentation de certains sites,).	Quelques site classés et inscrits : notamment le site classé des Gorges du Gardon (son extension formée par le Pont du Gard/ses abords) et le site classé de la Roque-sur-Cèze, ou encore les sites inscrits du Mont Bouquet, du village de Lussan et des Concluses, du village de Montclus, de Cornillon, du ruisseau de Goudargues, etc. 4 SCoT 3 chartres paysagères : Uzège-Pont du Gard, Vallée de la Cèze, Garrigues Nîmoises Plan paysage / transition énergétique en cours sur les Gorges du Gardon CAUE Au-delà des dispositifs communs évoqués ci-avant, pas de dispositifs spécifiques sur cet ensemble paysager

ANALYSE DU PATRIMOINE BATI

Évolution urbaine sur le territoire

1. Les garrigues gardoises au Néolithique et à la protohistoire : un positionnement d'arrière-pays très marqué

Le territoire est occupé par l'homme dès le Néolithique. Les hommes commencèrent à cultiver et à élever leur bétail et les occupations sont principalement opportunistes. Ainsi, les hommes habitent dans les cavités karstiques les plus favorables, notamment dans la Vallée du Gardon, ainsi que sur les rares sites bénéficiant de sols légers pouvant être travaillés par les outils à lame de silex ou encore les abords de quelques rivières et sources assurant l'abreuvoir des bêtes. Cette période est également marquée par l'apparition de dolmens, des tombeaux collectifs.



Carte d'implantation des premiers villages sur le territoire - Luc Jallot, 2011, ATOPIA

A la protohistoire, des habitats groupés en plein air apparaissent, notamment sur les hauteurs du relief et dispersés en plaine. Ces villages hauts perchés, entourés d'enceintes, sont baptisés des « oppida ». Parallèlement, s'opère une première polarisation spatiale qui voit la région nîmoise capter l'essentiel des établissements. L'urbanisation s'ouvre principalement sur la méditerranée et se développe grâce à une économie basée sur les échanges commerciaux. L'urbanisation se développe également favorablement le long de la vallée du Rhône. Ainsi, le territoire se distingue à travers deux occupations d'avant et d'arrière-pays :

- La bordure méridionale de la garrigue où se situe Nîmes jusqu'à la mer représente l'avant-pays, moteur de l'urbanisation car source de commerce, de l'innovation culturelle et technique. Le littoral est donc bien plus peuplé.
- Les garrigues nîmoises et celles bien plus au nord, représentent l'arrière-pays, sont simplement appréciés et exploités pour le gibier et la forêt.

Les premiers villages qui apparaissent sont principalement constitués de maisons en pierres sèches. A l'époque gallo-romaine, la garrigue sort de sa léthargie et devient un immense atelier à ciel ouvert. De nouveaux habitats groupés apparaissent et occupent plusieurs hectares. Combes et vallées voient pulluler de nouveaux points d'occupation. Il y a cependant plusieurs indices de fragilité de la mise en culture de la garrigue, il s'agit du faible nombre d'exploitations agricoles qui réussissent à se pérenniser

et à former des villages. Une enquête a permis de recenser 172 de ces domaines dans le département du Gard à cette époque : deux tiers sont situés dans la Vallée du Rhône et dans la plaine littorale, le petit tiers restant occupe les bassins et les vallées de garrigue (sud d'Uzès et Vallée du Gardon).

2. Le Moyen-Âge : apparition des premiers « grands » villages

Au Moyen-Âge, la population se regroupe autour des monastères et des châteaux féodaux. Les villages médiévaux sont fortifiés et peuvent contenir jusqu'à 3 000 habitants, c'est le cas notamment de Vézénobres. Les bourgs s'organisent en trame dense autour du château ou de l'église. Une nouvelle forme urbaine voit également le jour : les mas. Cet habitat dispersé constitue dès lors l'un des traits distinctifs du peuplement de la garrigue. L'arrière-pays connait alors un peuplement d'une densité jamais atteinte auparavant. Des conflits d'usages apparaissent et opposent seigneuries et communautés jusqu'au bornage territorial.



Villages perchés de Saint-Chaptes à gauche et Saint-Dézéry à droite - ATOPIA



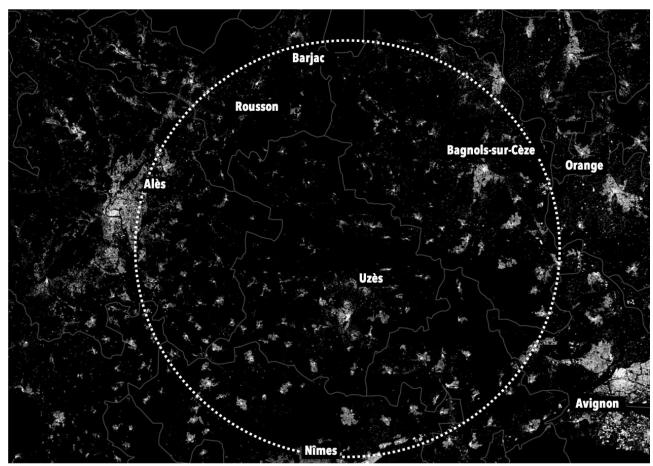
Village perché de Vézénobres à gauche et Lussan à droite - ATOPIA, Delcampes.net

3. Urbanisation actuelle

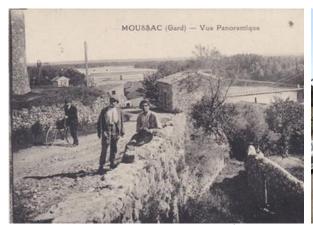
En se basant sur l'urbanisation actuelle représentée par la cartographie ci-dessous, on constate une répartition assez hétérogène du tissu urbain qui résulte notamment de sa position historique « d'arrière-pays » et du « retard » de développement urbain de la garrigue. La répartition générale fait apparaitre des secteurs urbains importants représentés par les grandes métropoles du territoire et dans la partie centrale des garrigues et des espaces de plaines, des secteurs d'habitats principalement groupés et peu d'habitat diffus. On constate également que la taille des tissus d'habitats groupés est plus importante aux abords des grandes villes, c'est notamment très visible autour de Nîmes et de l'axe rhodanien.

Une lecture plus fine permet de mettre en évidence plusieurs secteurs urbains :

- La zone sud-est de la bordure méridionale (Rhône et secteur de Nîmes) est bien plus urbanisée
- Le long des cours d'eau du Gardon et de la Cèze, on constate également de l'habitat groupé sur les hauteurs du relief
- Une urbanisation forte issus de l'agglomération d'Alès, le long de la faille des Cévennes et qui s'égrène dans le sillon Alès-Barjac
- Un secteur « vide » d'urbanisation se distingue dans les secteurs de plaines de la garrigue



Granulométrie urbaine sur le territoire - ATOPIA, Bdtopo





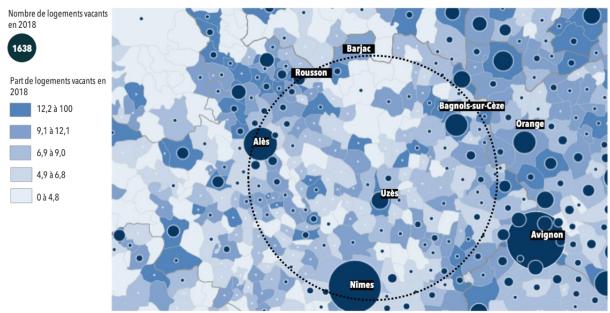
Évolution à Moussac – Delcampe

4. Les évolutions urbaines récentes

Le secteur des garrigues a évolué de façon plus lente et déconnecté que le reste du territoire national, hormis aux abords des grands axes et des pôles urbains importants. En effet, les grandes vagues historiques d'urbanisation des années 60 à 80 ont été assez peu visibles sur le territoire des garrigues, notamment en raison de son positionnement ancien « d'arrière-pays » (Cf. partie précédente : Les garrigues gardoises au Néolithique et à la protohistoire : un positionnement d'arrière-pays très marqué). C'est davantage à partir des années 2000 que le phénomène d'étalement urbain et de mitage a réellement émergé dans le secteur des garrigues, influencé par les pressions exercées par les grandes métropoles.

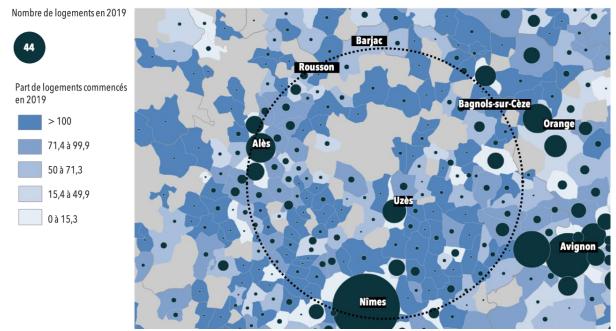
Ces développements ont donné suite à des phénomènes qui tendent d'une part à dégrader le bâti patrimonial ancien, particulièrement dans les cœurs des bourgs, et d'autre part à banaliser l'environnement urbain et l'architecture traditionnelle. Cette banalisation et ces étendues urbaines dégradent les territoires d'approche des sites patrimoniaux tels que le Pont-du-Gard ou Vézénobres.

Enfin, les logements vacants sont assez présents sur le territoire, principalement dans les villes attractives où l'urbanisation est importante, notamment à Avignon, Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Orange, Uzès ou encore Rousson. On constate que la part des logements vacants en 2018 sur le territoire est assez importante dans certaines communes du secteur des garrigues et répartie de façon hétérogène : 9,3 % à Sainte-Anastasie, 14,9% à Moussac, 10,9% à Vézénobres ou encore 11,4% à Goudargues contre 8,2% pour la moyenne nationale. Elle apparait davantage présente, aux abords des grandes villes et le long des cours d'eau de la Cèze et du Gardon, où se situent les villages patrimoniaux perchés. D'autres communes semblent à l'écart de ce phénomène : 4,3% à Lussan, 4,3% à Saint-Just-et-Vacquières, 4,6% à Gaujac., 2,4% à Deaux ou encore 4,1% à Saint-Chaptes.

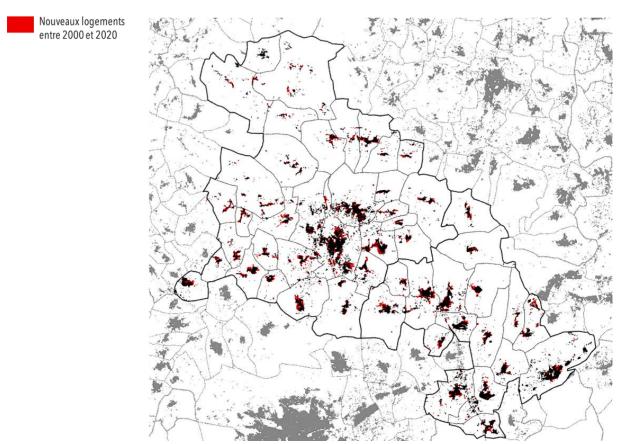


Nombre et part des résidences vacantes en 2018- Insee RP 2018, ATOPIA

En se référant au nombre et à la part de constructions neuves en 2019, on constate un développement urbain très important issu des pressions exercées par les grandes villes périphériques : Alès, Nîmes et Avignon. Certains secteurs sur le territoire paraissent encore à l'abri de ces développements urbains et semblent préserver un cadre urbain patrimonial de qualité, c'est notamment le cas des communes situées sur le Plateau de Lussan et le long des Gorges de la Cèze.



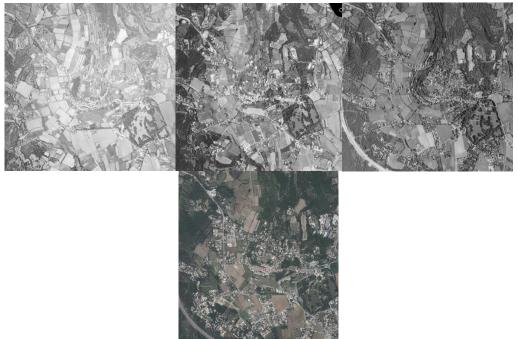
Nombre et part des logements commencés en 2019- Insee RP 2018, ATOPIA



Nombre et part de nouveau logement sur le PETR Uzège Pont du Gard entre 2000 et 2020 - données MAJIC 2020/2019, ATOPIA



Évolution urbaine de Moussac 1975, 1985, 1995, 2020 - Géoportail

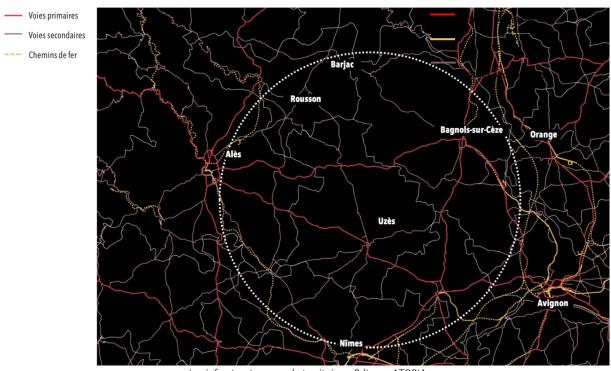


Évolution urbaine de Vézénobres 1975, 1985, 1995, 2020 - Géoportail



Évolution urbaine de Méjannes-lès-Alès 1975, 1985, 1995, 2020 – Géoportail

Les infrastructures



Les infrastructures sur le territoire – Bdtopo, ATOPIA

Le territoire s'inscrit dans un environnement très connecté, d'une part à travers un maillage de réseaux de voies secondaires (routes départementales) et primaires (autoroutes et routes nationales) et d'autre part un réseau de voies ferrées. La plupart des voies sont concentrées au sud et à l'ouest, pour relier les grandes agglomérations du territoire. Ce maillage d'infrastructures connecte les villes d'Avignon, de Nîmes, d'Alès, d'Orange et de Bagnols-sur-Cèze. Quelques grandes infrastructures connectent l'intérieur du territoire, notamment l'axe reliant Alès à Bagnols, et celui connectant Alès à Remoulins,

en passant par Uzès. D'autres axes secondaires traversent également les terres des garrigues mais sont beaucoup moins fréquentés que les autres voies.

Le territoire est historiquement maillé par un réseau de routes et de chemins, de voies antiques et de routes commerciales et agricoles. L'époque gallo-romaine a vu le développement d'un riche réseau de communication témoignant du rayonnement de la région à cette époque. Ces routes sont utilisées et entretenues pendant de nombreux siècles contrôlés, notamment au Moyen-Âge par des prieurés. Plus récemment, au XIXe siècle, des voies de chemins de fer sont apparues (transport du charbon des mines d'Alès et développement de la viticulture). Enfin, l'époque actuelle est marquée par des autoroutes, des voies rapides reprenant les tracés anciens avec une nouvelle appréhension des temps de trajets.



Évolution de la commune de Vézénobres avec le passage de la RN106 et la RD936 – Géoportail

Le patrimoine protégé

1. Plusieurs sites majeurs

Le territoire d'étude se compose de plusieurs éléments protégés et reconnus par divers labels et dispositifs de protection. Parmi eux, trois sites spécifiques et exceptionnalités architecturales font l'identité du territoire :

- L'aqueduc romain reliant Uzès à Nîmes (voir carte ci-contre) a été construit au ler siècle de notre ère. Le tracé de l'aqueduc de Nîmes débute à la fontaine d'Eure, aux environs d'Uzès. Il parcourt ensuite une cinquantaine de kilomètres à travers la garrigue, franchissant le Gardon grâce au Pont du Gard, pour aboutir au castellum divisorium de Nîmes.

L'aqueduc bénéficie d'une protection au titre des Monuments historiques mais celle-ci est effectuée en plusieurs parties : le Pont du Gard puis le castellum divisorium de Nîmes. Classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1985, Grand Site de France, classé Monument historique en 1840, Site classé en 2013, le Pont du Gard est le site archéologique le plus visité de France. Certains tronçons de l'aqueduc restent toutefois insuffisamment protégés sur le territoire.



Le Pont du Gard – ATOPIA, Delcampe.net



Le Pont du Gard © PETR Uzège-Pont du Gard



Vestiges de l'aqueduc © PETR Uzège-Pont du Gard

La ville d'Uzès est qualifiée de « premier Duché de France ». Son centre patrimonial est très préservé, rappelant son histoire médiévale et de la Renaissance, avec près de 40 bâtiments inscrits ou classés au titre des Monuments historiques. La ville est également labelisée Ville d'Art et d'Histoire avec tout un patrimoine bâti remarquable ancien et des places historiques tels que la Cathédrale Saint Théodorit, la Tour Fenestrelle, le Château de la Place du Duché, la Place aux herbes, la Vallée de l'Eure, ou encore des éléments découverts plus récemment tels qu'une mosaïque romaine exceptionnelle et des sépultures médiévales. Uzès est aussi reconnue pour ses marchés réputés, son Haras national, son Musée Georges Borias, le weekend de la truffe, etc.



Uzès © PETR Uzège-Pont du Gard







Ville d'Uzes, évolution du XIXème siècle à nos jours - Géopotail



Vue sur Uzès depuis la table d'orientation des garrigues © PETR Uzège-Pont du Gard

- La Chartreuse de Valbonne, protégée au titre des Monuments historiques, a été fondée en 1204. Elle est située au cœur du massif forestier exceptionnel de Valbonne. Ce monument est l'une des 14 chartreuses provençales (dont 2 en Languedoc-Roussillon). Elle dispose du plus grand cloître de France et de l'intégralité des différents espaces qui composent une Chartreuse.





La Chartreuse de Vabonne - atopia, Delcampe.net

2. Les sites inscrits et classés

La richesse patrimoniale du territoire s'exprime également à travers l'importance du nombre de sites inscrits et classés au titre du code de l'Environnement, soit plus de 50% des sites gardois. Sur l'ensemble de ces sites, 18 sont liés au patrimoine bâti avec notamment :

- Plusieurs villages aux silhouettes remarquables : Lédenon, Montclus, Sabran, La Bastide d'Engras, La Capelle-et- Masmolène, Cornillon, Castillon-du-Gard, Tharaux, Navacelles, ...
- Plusieurs éléments naturels : les Cascades du Sautadet et les abords du village de la Roque-sur-Cèze, le Promontoire du Castellas et des garrigues de la Coste, l'ensemble des Gorges du Gardon, le Pont du Gard et les garrigues Nîmoises
- Des monuments associés à l'histoire : le Château de Capelle



Vue sur le village de Montclus © PETR Uzège-Pont du Gard

a) Monuments historiques

Cette richesse s'exprime également au travers du nombre important (138 au total) et de la diversité des monuments inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques, tels que notamment :

- Des châteaux : Pouzilhac, Rabasse, Theyrargues, Fan, Blauzac, La Fare, St-Chaptes
- Des enceintes urbaines et fortifications : Castellas de Belvezet, enceinte de Brignon
- Des grottes : Grotte des Colonnes, Grottes préhistoriques de Labaume-Latrone, Grotte préhistorique dite de la Balauzière
- Des menhirs et oppidum : Oppidum protohistorique du Grand Ranc, de Mauressip, Menhir de la Pierre Plantée



Vue sur le Château de Pouzilhac © PETR Uzège-Pont du Gard



Chapelle romane Saint-Amant de Théziers © PETR Uzège-Pont du Gard

b) Des villages reconnus

Les villages et leurs abords du territoire sont reconnus par des dispositifs de protection tels que des sites classés et inscrits mais également par d'autres labels qui valorisent leur caractère et leur patrimoine à l'échelle nationale. Ils sont notamment concernés par les labels « villages de caractère » et « plus beaux villages de France ».

Les villages de caractère

Plusieurs communes sur le territoire bénéficient du label « Village de caractère ». Ce label est délivré par le Comité Départemental du Tourisme (CDT), avec pour objectif de mettre en réseau dans son département l'ensemble des communes présentant un patrimoine architectural et paysager remarquable dans un but de développement du tourisme. Ces communes s'engagent à mettre en valeur leurs ressources respectives en répondant aux critères d'une charte établie par les autorités départementales.

Parmi les communes labélisées sur le territoire, on retrouve :

- Le magnifique village perché de Lussan, son emblématique Château du XV et XVI (doté d'un plan carré avec quatre tours rondes circulaires, et d'un tour de ronde aménagé récemment depuis lequel on bénéficie d'une vue dégagée à 360° sur le Plateau de Lussan, les Cévennes et le Mont Ventoux)
- Le spectaculaire village de Vézénobres, perché sur l'emplacement d'un ancien oppidum, qui est doté d'un ensemble sans équivalent d'architecture civile de style roman
- Le centre ancien de Barjac, son château reconstruit après la paix d'Alès en 1629, ses maisons emblématiques et ses dolmens



À l'écart des grands axes routiers actuels, Vénéjan est un « Village silhouette », avec son château et sa chapelle romane dominant la plaine, situé sur l'ancien chemin reliant Saint-Saturnin-du-Port (Pont-Saint-Esprit) à Bagnols-sur-Cèze.

Les Plus beaux villages de France

Le label national « Plus beaux villages de France » est présent sur le territoire à travers plusieurs sites :

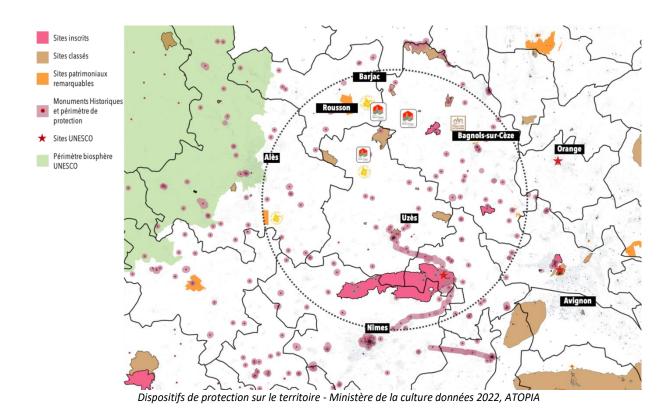
- Le village de Lussan
- Le village de Montclus : installé dans un méandre de la Cèze, entouré de champs de lavande, le village est dominé par le donjon du Château médiéval et abrite toujours une salle du monastère troglodytique édifié par les Templiers.
- Le village de La Roque-sur-Cèze : établi sur un piton rocheux en surplomb de la Cèze, le village aux ruelles très pentues recouvertes de calades, est riche des vestiges d'un ancien château, d'une chapelle romane et de belles maisons de pierres blondes à génoises.
- Le village d'Aiguèze : 1^{er} village du Gard à avoir intégré le giron prestigieux des Plus beaux villages de France (en 2004), Aiguèze est perché sur une falaise à la sortie des Gorges de l'Ardèche. Le village possède un patrimoine exceptionnel, dont de magnifiques ruelles, une tour sarrasine ainsi qu'une très belle église.



Vue sur le village de La Roque-sur-Cèze © PETR Uzège-Pont du Gard

Ville d'Art et d'Histoire

La Ville d'Uzès a obtenu le label « Ville d'Art et d'Histoire » en novembre 2008. Dans le cadre de cette labellisation, la municipalité promeut les activités culturelles et la valorisation de son patrimoine. Des visites guidées et divers évènements sont régulièrement organisés. Un projet de Pôle patrimonial et culturel, au sein duquel sera exposée la mosaïque romaine du ler siècle découverte récemment, est actuellement en cours. Il sera implanté au sein de l'Ancien Evêché, et abritera également un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), le Musée Georges BORIAS, un hall d'exposition ainsi que les services culturels et les archives de la ville.



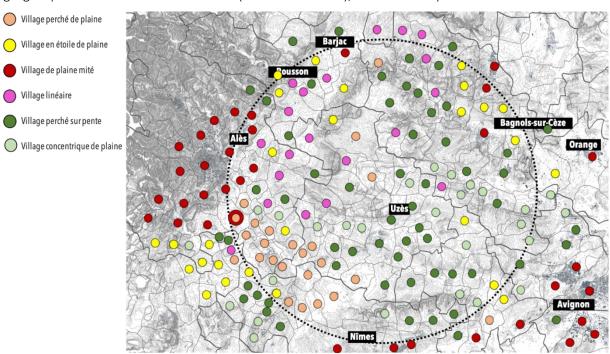
3. Le patrimoine urbain et architectural « vernaculaire »

a) Les implantations et formes villageoises

Le territoire présente également une grande richesse de villages patrimoniaux bâtis, architecturaux ou historiques, présentant un intérêt départemental ou local. Même s'ils ne sont pas concernés par un dispositif de protection, certains villages n'en sont pas moins remarquables :

- Le village perché spectaculaire de Tharaux, qui commande l'entrée des Gorges de la Cèze ou les autres villages de la Vallée de la Cèze (Cornillon, Saint-André-de-Roquepertuis, ...)
- Le village de La Rouvière, isolé dans la plaine du Gardon autour de Saint-Chaptes, une butte, constitue un signal visible de partout, particulièrement remarquable
- Les villages de Saint-Maximin et de Collias
- La quasi-totalité des villages de la plaine d'Uzès ou des garrigues d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie
- Le village de Vers-Pont du Gard
- Les villages de la petite plaine de Brouzet-lès-Alès et Navacelles
- Les villages de la Haute-Vallée de la Cèze

Par exemple, Uzès est un village perché sur une colline : la ville se perçoit de loin, captant les regards par les signaux que constituent ses tours (la Tour Fenestrelle, la Tour du Roi, la Tour de l'Évêque et la Tour Bermonde). Le centre historique d'Uzès est implanté en bordure de la surprenante découpe en gorges que constitue la Vallée de l'Eure (nom de la source), au fond de laquelle coule l'Alzon.



Typologies d'implantations villageoises – ATOPIA



Village perché de plaine : Lussan à gauche, et Saint Chaptes à droite – Géoportail



Village perché sur pente : Aubussargues à gauche, et Flaux à droite - Géoportail

Le village perché de plaine et sur pente :

Le village perché de plaine correspond à un profil urbain posé sur des collines et des buttes importantes dans le paysage. Ce sont des marqueurs forts, perceptibles de loin et très présents dans les ouvertures de plaines aux abords d'Uzès, du Gardon et de la Cèze. Un autre type de village perché existe, ce sont ceux accrochés aux versants des pentes et qui épousent le relief. En général, ces villages sont organisés avec un tissu historique sur les hauteurs de la pente, puis un tissu plus récent qui s'étend vers le bas, jusque dans les espaces de plaine.



Village en étoile : Méjannes-le-Clap à gauche, Fons-sur-Lussan à droite - Géoportail

Le village en étoile et linéaire de plaine :

Certains villages situés en plaine se sont développés le long des axes depuis le centre-bourg. L'urbanisation s'est diffusée le long des différentes voies jusqu'à créer une forme dite « en étoile » ou une forme dite « linéaire » en fonction du type de développement : plus sur un axe ou sur plusieurs axes. Cette forme diffuse tend à conférer au paysage des fronts urbains éparses, continus et nombreux.

Le village mité sous pression :

Certaines communes aux abords directs des grandes agglomérations telles Nîmes, Alès ou Avignon subissent une pression urbaine importante. Ces urbanisations se diffusent principalement le long des principaux axes de communication et en rayonnant de façon concentrique. Le tissu urbain correspond principalement à des projets de maisons individuelles et à des zones d'activités économiques et commerciales. C'est notamment le cas des constructions telles que le Parc des expositions à Méjannes-lès-Alès, la zone d'activité de Salindres, etc.

b) Les typologies urbaines historiques

Le territoire se distingue également par des typologies urbaines historiques souvent en lien avec une période de l'histoire. Les deux formes les plus marquantes et souvent associées à des villages hauts perchés, soit à flanc de coteaux, soit en piémont sur une butte ou une colline. La première typologie historique de village correspond à la forme de village carré correspondant le plus souvent à des bastides, un modèle urbain souvent volontaire et original, protégé par des fortifications. Il s'agit d'une sorte de grand lotissement, fondé au XIIIe siècle. Il existe plusieurs situations de relief qui vont contribuer à renforcer les caractéristiques de la bastide, générant des effets silhouettes et de façades en balcon. L'implantation en rebord de pente tend à souligner la silhouette de la bastide et sa façade urbaine. La plupart des bastides du territoire sont accrochées aux versants d'une butte ou d'une colline (La Rouvière, Vézénobres).



Exemples de bastides sur le territoire - Géoportail

La seconde forme est associée à un profil davantage « rond » correspondant à des sites défensifs, avec des formes urbaines initialement plus contenues. A l'opposé de la bastide qui respecte un plan régulier sans déroger à son tracé quelle que soit la topographie, les sites défensifs ont investi un lieu particulier qui présentait une protection naturelle ou des intérêts économiques. Ici, l'enceinte correspond à une empreinte et a conditionné le plan de la ville en donnant au profil du village, une forme nette très perceptible en photo aérienne. Les villages défensifs sont souvent situés dans les espaces de plaines et de plateaux, dans des environnements plutôt dégagés et sur les hauteurs d'une butte isolée. C'est le cas de Lussan, Saint Chaptes, Bagnols et Uzès.



Exemples de villages défensifs sur le territoire – Géoportail



Vue sur Montfrin © PETR Uzège-Pont du Gard



Vue sur Castillon-du-Gard © PETR Uzège-Pont du Gard

4. Le patrimoine industriel

Le territoire est marqué par une histoire agro-industrielle forte. La soie notamment, a connu un essor important au XIXe siècle et a considérablement impacté le paysage des garrigues. Son avènement a entrainé l'apparition du murier dans le paysage, ainsi que des magnaneries, un élément de patrimoine important. Cette activité a donné naissance à de nombreuses filatures et a subsisté pendant un siècle, jusqu'aux années 30 et l'arrivée du nylon. Les magnaneries et les muriers blancs ne sont plus exploités mais sont encore présents dans le paysage. Les traces historiques de ce passé sont visibles sur la commune de Lussan qui regroupe trois anciennes filatures. Ces éléments de patrimoine sont peu ou insuffisamment valorisés sur le territoire (anciens bâtiments industriels à Vézénobres, Lussan ou Barjac, mais aussi à Bagnols-sur-Cèze, éléments agricoles...).

Le territoire d'investigation est également associé à l'industrie de la réglisse, qui s'est développée à Moussac à partir de 1855 puis par la suite à Uzès. D'abord utilisée à des fins médicamenteuses (pour le traitement de la gorge et des voies respiratoires), la réglisse a par la suite servi à la fabrication de confiseries. Les sociétés Ricqlès et Zan ont fusionné en 1970. Elles ont ensuite absorbé la société Florent en 1975, avant d'être rachetées par Haribo en 1986. Le site de production, auquel est adossé un musée, constitue de nos jours une place forte de l'économie uzétienne.



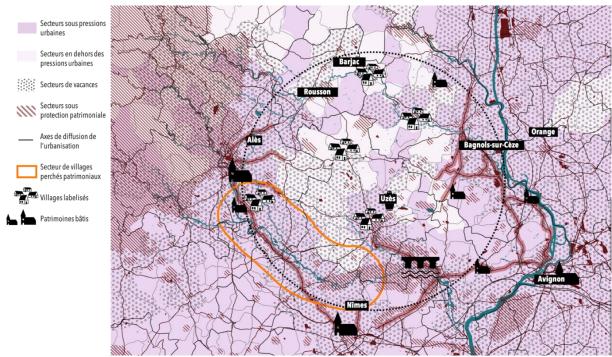


Ancienne usine de réglisse à Uzès - Delcampe.net

Synthèse des enjeux liés au patrimoine bâti

Au sein de cet environnement patrimonial protégé, des pressions urbaines et des dynamiques sont observées, fragilisant le caractère patrimonial des villages, les formes et les typologies urbaines. Ces pressions sont particulièrement présentes aux abords des grandes agglomérations à la limite du cadrage et en bordure des axes principaux de communication qui diffusent l'urbanisation et les zones d'activités économiques et commerciales, c'est notamment le cas des axes qui longent le Rhône (RD6086) ou des axes entre Uzès et Nîmes où les déplacements sont nombreux (RD979, RD9, A9).

Plusieurs secteurs semblent très impactés : la plaine Alès-Barjac, la plaine d'Uzès, les abords du Rhône et la plaine alluviale du Gardon. Toutefois, quelques secteurs sur le territoire semblent échapper à ces nouvelles constructions, notamment sur les secteurs où la garrigue est la plus dense, soit le plateau de Lussan et sur les secteurs où le relief contraint l'urbanisation. La vacance de logements est également présente sur une importante partie du territoire, fragilisant les centralités patrimoniales de certains villages.



Carte de synthèse du patrimoine bâti / urbanisation / infrastructure - ATOPIA

VALEUR	COHÉRENCE	MENACES	DISPOSITIFS
Intérêt régional / national	(Périmètre)	(Fragilités / menaces)	(Protection/gestion)
Plusieurs Monuments historiques majeurs: le Pont du Gard, le Duché d'Uzès et la Chartreuse de Valbonne Un territoire constitué d'une trame villageoise patrimoniale avec des caractéristiques patrimoniales spécifiques: villages perchés, formes traditionnelles, bastides, villages défensifs Un patrimoine bâti riche et diversifié: mas, capitelles, patrimoine industriel, etc.	Des dispositifs de protection répartis de façon hétérogène et peu connectés présents sur le cadrage de l'étude et au-delà des limites Un secteur de villages perchés de plaine et de relief, le long du Gardon et sur certains plateaux Des secteurs sous pressions urbaines aux abords des agglomérations et des sites encore préservés au cœur du cadrage de l'étude	Les principaux « monuments patrimoniaux » ne sont pas directement menacés ou fragiles. Les abords et les axes d'accès aux sites restent sensibles et méritent une attention particulière (activités, publicité). La situation est plus préoccupante pour la Chartreuse de Valbonne dont les modalités de gestion actuelles ne permettent pas un entretien suffisant des bâtiments (notamment des toitures). Le patrimoine local est « affecté » par les effets du développement de l'urbanisation de l'espace qui les entoure. Pression de l'urbanisation (débordement de l'urbanisation hors du site de la colline d'Uzès, étirement urbain des villages voisins) Publicité et signalétique sur l'axe Remoulins-Uzès L'espace dans lequel ces sites s'insèrent (espaces cultivés, bois,) et les axes d'accès aux sites restent sensibles et méritent une attention particulière (gestion de l'espace, activités, publicité).	 Des dispositifs de protection et de valorisation existent : o Site classé, inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Grand site de France, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour le Pont du Gard ; o Secteur sauvegardé (depuis 1965) devenu Site Patrimonial Remarquable (SPR) (projet d'extension en cours) et label « Ville d'Art et d'Histoire » pour Uzès ; o Site classé de l'ancienne Chartreuse de Valbonne. Une association reconnue d'utilité publique gère l'ancienne Chartreuse de Valbonne (visite, hébergement, séminaire, spectacle) Dispositif de protection des sites et monuments assuré par la STAP du Gard. o Réserve mondiale de biosphère pour les Gorges du Gardon et projet de Grand site de France en cours. o Dispositions spécifiques à cet ensemble paysager dans le SCOT d'Uzège/Pont du Gard. o Lussan, Montclus, Aiguèze et La Roque-sur-Cèze bénéficient du label « Les Plus beaux villages de France ». o Vézénobres et Lussan bénéficient du label départemental « Village de caractère ».

ANALYSE	DU PATRI	MOINE C	ULTUREL

Une identité historique et administrative forte

- 1. Un territoire marqué par des limites administratives anciennes et naturelles historiques
 - a) De la sénéchaussée vers le diocèse d'Uzès

Les vestiges de l'ancien aqueduc reliant Uzès à Nîmes, le Pont du Gard ou les carrières antiques de Vers-Pont-du-Gard, le patrimoine bâti avec notamment la ville d'Uzès sont les principaux témoins du passé historique du diocèse d'Uzès. La cohérence de ce territoire s'exprime notamment à travers sa fonction historique de véritable carrefour entre la vallée du Rhône et la Provence. Il a toujours été un espace de transition entre l'Avignonnais et le Languedoc.



Carte du diocèse d'Uzès, dédiée à Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès de 1677 à 1728. Musée Georges BORIAS, Uzès

b) Un positionnement de « relais »



Carte de Cassini du territoire d'investigation (Géoportail)

Certains éléments constituaient à l'époque les limites des territoires :

- A l'est, le Rhône faisait déjà office de frontière naturelle ;
- Au sud, le diocèse de Nîmes ;
- Celui d'Alès séparé de celui d'Uzès par le Gardon ;
- Au nord, la Cèze marguait une première séparation ;
- À l'ouest, la faille des Cévennes constituait une frontière naturelle.

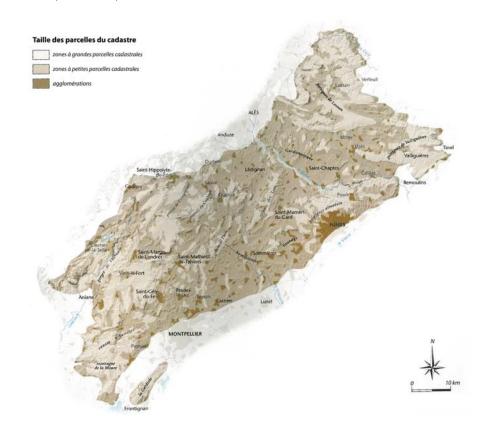
Situé en plein cœur de la province romaine, à proximité de Nîmes, le territoire a été fortement marqué par l'époque romaine (position relais entre Nîmes et l'arrière-pays, construction d'édifices civils et religieux...). La construction d'un aqueduc de 50 km reliant Uzès à Nîmes avec le « Pont du Gard » comme point d'orgue en est la plus belle expression.

2. Entre plaine et relief, le foncier au cours de l'histoire

Les usages actuels doivent composer avec l'héritage séculaire du foncier, inscrit dans les paysages, les parcellaires, les sols, voire les murets, les terrasses, les chemins, les cadastres ainsi que les patrimoines. On identifie une opposition générale de terroirs fonciers par la position de la plupart des agglomérations à la jonction des reliefs et des plaines, vallées ou bassins. Le foncier présente entre reliefs, versants et plaines des configurations très différentes, il est le marqueur identitaire des paysages et de l'organisation historique des terroirs. Ainsi, dans le paysage, on constate la régulière ordonnance parcellaire des plaines soulignées par les chemins, les terrasses de versants, le micro parcellaire des villages, les grandes parcelles de pâturage structurées par des murets et soulignées par des drailles.

Le premier héritage date de l'époque gallo-romaine. Le parcellaire était quadrillé, issu des cadastrations antiques, soit un découpage orthonormé de l'espace. Ensuite, au Moyen-Âge, le mouvement de création des châteaux, forteresses et des villages va réorganiser le foncier : la propriété libre « l'alleu » disparait. Le parcellaire orthonormé est en partie recomposé autour des « castra » (château, villages fortifiés) avec un réseau de voies en étoile, créant un parcellaire plus irrégulier. En fonction des périodes et de l'évolution démographique (besoin alimentaire et ressources), le mécanisme général est le suivant :

- En période de décroissance démographique, le peu de population se replie sur les meilleures terres en plaine. Cependant, certaines parcelles en plaine, moins intéressantes, sont abandonnées et retournent à la friche. Sur les reliefs, les terres défrichées autrefois sont délaissées également, susceptibles d'être pâturés ou de s'enforester.
- Inversement en période de croissance démographique, le besoin de terres s'accroit pour la nourriture de subsistance (céréales) et les cultures de rapports (vignes, olives, muriers). Ainsi, les terres de plaines sont remises en cultures puis les reliefs sont également cultivés, souvent au détriment de la forêt. Le pâturage s'accentue pour les besoins de viandes et pour les protoindustries (laine, etc.).

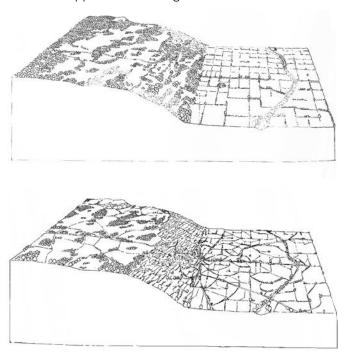


3. Les différents « propriétaires » des garrigues

Les garrigues sont en premier lieu propriétés des souverains durant l'Antiquité tardive (V – VIIIe siècles). Ensuite, les garrigues deviennent, par donation, des propriétés seigneuriales, ecclésiastiques ou laïques. Ces donations entrainent par des défrichements et des colonisations, un véritable quadrillage des garrigues. Une seconde vague de création d'abbayes principalement cisterciennes (la Chartreuse de Valbonne 1204) et les commanderies templières (Bagnol-sur-Cère). Certains seigneurs sont également propriétaires de garrigues et accordent aux habitants des droits d'usage moyennant redevances sur les patus, c'est la rente pastorale et les forêts.

A partir du XIIe siècle les garrigues deviennent la propriété des communautés : les habitants font valoir leurs intérêts face aux seigneurs. Ils parviennent même à devenir propriétaire, c'est le cas notamment à Nîmes. L'usage des garrigues devient alors principalement la pâture.

A partir de 1500, la garrigue change. Tout d'abord, on est dans une économie d'élevage complémentaire aux bleds qui occupent l'essentiel de la plaine, puis les garrigues sont de plus en plus défrichées et sont associées à une économie de subsistance face à la croissance démographique. Entre 1597 et 1652, les surfaces défrichées double avec l'apparition de la vigne.



Principe schématique d'organisation du terroir en plaine, selon les cadastrations romaines (à gauche) principes schématiques d'organisation des terroirs et des parcelles à partir du Moyen-Âge (XIe-XIIe siècle) – Source : Atlas des garrigues regards croisé p°248-249.

4. Le foncier aujourd'hui

Le foncier agricole est principalement localisé dans les plaines et les bassins. Les vignes et les olivettes s'inscrivent sur les pentes principalement. Dans la majorité des garrigues, la surface des parcelles est de 0,3 à 0,6 hectares. La tendance dans les années 2000 est à l'érosion du nombre de petites exploitations et le passage des microparcellaires vers les moyennes et grandes exploitations. Ce transfert passe par des échanges, des rattachements de parcelle contiguës, la création d'îlots fonciers, le redécoupage.

Des savoir-faire et des pratiques anciennes

1. Patrimoine vernaculaire

Le territoire présente un patrimoine « vernaculaire » très riche et diversifié lié à l'héritage agricole (capitelles, mas, murets, terrasses, ...), associé à l'eau (fontaines, lavoirs, ponts, moulins, ...) et au passé religieux (calvaires, temples, ...). On retrouve également des moulins à vent au nord, l'ancienne voie de chemin de fer entre Laudun et Alès, les charbonnières à Aigaliers. Ces motifs patrimoniaux historiques sur le territoire sont présents un peu partout mais manquent d'une véritable visibilité sur le territoire. En effet, ils restent très confidentiels et sont découverts souvent par hasard. Ces éléments identitaires, pour certains très spécifiques au territoire garigue, sont menacés par les nouvelles constructions urbaines et par le manque d'entretien.



Exemple de charbonnière (située sur le circuit de découverte « Mémoires de Garrigue » à proximité du Pont du Gard) © PETR Uzège-Pont du Gard

2. Savoir-faire constructifs associés aux pratiques

a) La pierre exploitée

Le territoire a une tradition forte d'exploitation de carrières antiques avec notamment des carrières encore en activité sur la commune de Vers-Pont du Gard (qui ont servi à la construction du Pont du Gard), mais aussi à Montpezat (carrières qui ont alimenté les constructions de Nîmes) ou à Saint-Quentin-la-Poterie. Ces différents sites ont fait l'objet de fouilles archéologiques. Deux sites liés au patrimoine industriel sont protégés au titre des Monuments Historiques (sur les 30 en Région et les 6 dans le Gard soit 1/3) : Montpezat (Carrière de Mathieu) et Vers-Pont du Gard (carrière romaine de l'Estel sud).

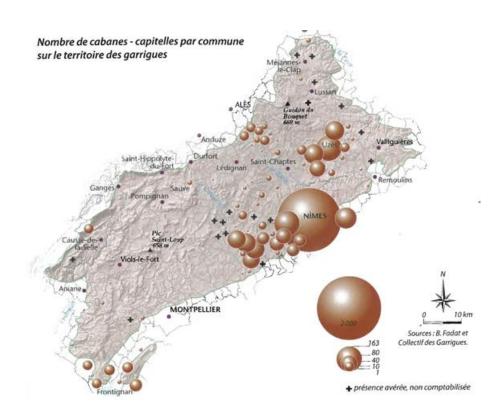
Les calcaires prennent des formes, des textures et des couleurs très variables, et c'est l'habitat traditionnel qui révèle le mieux cette diversité : calcaire jaune dense et tendre, à gros grains, dit « pierre du Pont du Gard » extraite à Vers, calcaire blanc, dur et finement cassé en lames des plateaux des garrigues, calcaire blond d'Uzès, plus jaune ailleurs, plus gris encore ailleurs : la diversité est extrême et fait une part de la valeur des paysages du Gard. Plusieurs pierres sont utilisées dans les savoir-faire constructifs, notamment le calcaire coquiller, le calcaire froid, etc.

b) La pierre sèche

Si le territoire des garrigues gardoises est une vitrine pour ce patrimoine constitué de différents types de bâtis réalisés en pierres sèches, c'est-à-dire sans utilisation de liant, il le doit au travail des hommes. Des constructions en pierres sèches très anciennes et spectaculaires sont encore visibles comme les

nombreux menhirs, dolmens, cromlechs, tombes. L'usage de la pierre sèche est souvent associé aux pratiques agricoles. On distingue différents types de bâtis :

- Les murs d'enclos : mur autour de la parcelle pour délimiter la propriété et de protéger des animaux. Dans les garrigues nîmoises, on dénombre plus de 12 000 enclos représentant plus de 2 500 km de murs.
- Les murs de soutènement : sur les terrains en pente, pour retenir les terres que les orages ne manqueraient pas d'emporter.
- Les clapiers et chemins clapiers : situés sur la partie la plus rocheuse de l'enclos, simple tas de pierres plus ou moins bâti régulièrement qui grossissait au fil des épierrements successifs.
- Les chemins caladés : constitués de pierres scellées dans le sol pour éviter le ravinement des eaux, ont été aménagés pour faciliter les déplacements des charrois de garrigue.
- Les escaliers : pour franchir les murs d'enclos ou pour accéder aux terrasses.
- Les petits aménagements : certains murs comportent de petites niches apparentes ou des caches plus discrètes pour y déposer des outils et parfois des armes.
- Les aménagements hydrauliques : pour ralentir les eaux de ruissellement et éviter le ravinement des terres, deux murs parallèles étaient construits au fond des vallons.





Exemple de capitelle (située sur le circuit de découverte « Mémoires de Garrigue » à proximité du Pont du Gard)

D'autres éléments sont également présents dans le paysage, tels que des tours, des puits, des pièges à loup. D'autre constructions étaient utilisées pour des abris, des cabanes et des capitelles. Bien qu'entretenu partiellement aujourd'hui, ce patrimoine en pierres sèches constitue l'entrée idéale pour la découverte des garrigues : leur histoire, les curiosités et la richesse de la flore et la diversité de la faune, la qualité de ces productions, etc. Il est le témoin du labeur des hommes d'autrefois qui ont façonné la garrigue.

c) La terre

La terre est une matière utilisée pendant longtemps à travers plusieurs pratiques artisanales dont les plus célèbres ont été la poterie et la céramique. Saint-Quentin-la-Poterie, épicentre d'une région vouée depuis toujours aux arts de la Terre et du Feu, est le premier village du Gard à bénéficier du label « Ville et Métiers d'Art. » Saint-Victor-des-Oules, qui dispose d'un étonnant sous-sol (un gisement inépuisable d'argiles réfractaires aux couleurs variées) et qui a accueilli des générations de potiers, accueille aujourd'hui une École des Arts Céramiques. L'association "Les Céramistes de l'Uzège", rassemble des professionnels de la céramique, potiers, sculpteurs, créateurs, installés dans le Gard, autour de la ville d'Uzès. Elle engage des actions afin de faire connaître et promouvoir leur travail.

Etendue à l'ensemble de la région, on peut évoquer également l'activité viticole en lien avec la terre, avec plusieurs caves coopératives. Plus globalement c'est toute la richesse des productions agricoles actuelles (figues, abricots, cerises, truffes, ...) ou plus anciennes (réglisse, asperge, lavande, pois chiche, ...) qui peut être évoquée également au titre de la richesse culturelle du territoire.



Saint-Quentin-la-Poterie © PETR Uzège-Pont du Gard

3. Patrimoine préhistorique

Le territoire d'étude présente deux éléments patrimoniaux préhistoriques importants avec un sérieux potentiel de valorisation :

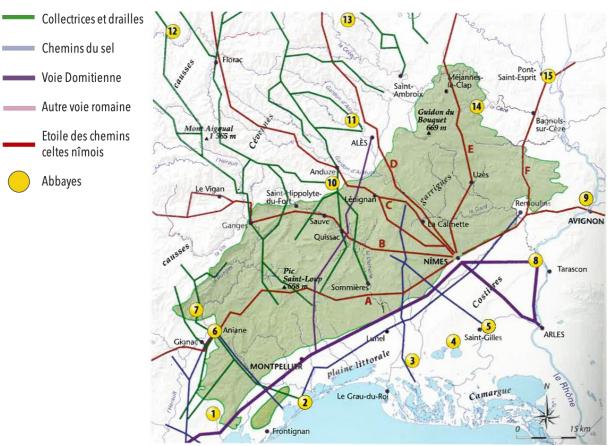
- La zone des garrigues du Gard et de l'Uzège est l'une des quatre zones où s'exprime l'art mégalithique avec les statues menhirs (les autres étant la Corse, la basse Durance et l'Aveyron). A ce jour, il n'y a pas de démarche particulière de valorisation des sites existants ou anciens.
- La grotte de Baume-Latrone à Russan renferme des dessins récemment datés, qui sont parmi les plus vieux du monde (37 000 ans). Ce site pourrait être le fer de lance d'un programme de valorisation du patrimoine préhistorique sur un axe nord-sud entre la Grotte-Chauvet et le Gardon.

4. Traditions et coutumes

a) Les Garrigues, terres d'échanges

Transhumance, traditions orales, savoir-faire, pratiques pastorales, vocabulaire, etc. ont transité à travers le temps et les époques. Dans les garrigues a également été aménagée la célèbre voie Domitienne sur le tracé probable d'une route plus ancienne appelée voie Hérakléenne. Cette voie Domitienne reliant l'Italie à l'Espagne a été très vite considérée comme stratégique par l'Empire Romain.

Axe de communication majeur, elle a permis un développement économique important de la région irriguant l'arrière-pays par des routes secondaires telles que la pénétrante Castelnau-Alès. Sont également présents sur le territoire des chemins charretiers tracés par les Romains, notamment autour de Nîmes.



Voies anciennes - Atlas des garrigues, regards croisés / le collectif des garrigues

b) La garrigue support de légendes

Au-delà des considérations utilitaires, la garrigue a toujours été, surtout dans sa partie la plus boisée, un lieu de légendes riches d'arbres creux peuplés de farfadets, de trous sans fond où se cachent les loup-garou et de clairières propices au sabbat des sorcières.

La langue

Le territoire est englobé au Ve siècle dans une évolution linguistique. L'Empire où l'on parle latin se fragmente, produisant les ancêtres des langues romanes actuelles, castillan, catalan, italien, occitan, français. Les garrigues se situent dans cette évolution. Jusqu'à la fin du Moyen-Âge, ils connaitront d'une langue parlée et écrite, la langue d'oc. Jusqu'à la première guerre mondiale, la quasi-totalité de la population parle occitan. C'est à partir de l'entre-deux-guerres que se produit la substitution de langues, aussi imposée en école publique.

c) Évènements sur le territoire

Les marchés et les foires

La garrigue est un important site de rencontre, notamment les marchés. Au Moyen-Âge, la mise en place de marchés tournants hebdomadaires permettait de tracer des circuits formant des micro-régions économiques. Le circuit de marchés tournants hebdomadaires dans l'Uzège au Moyen-Âge fonctionnait de la façon suivante :

Lundi : Aramon (1565)

- Mardi : Villeneuve-lès-Avignon (1293)

- Mercredi : Bagnols-sur-Cèze (1531)

- Jeudi: Pont-Saint-Esprit (1156)

- Vendredi : Goudargues (?)

- Samedi : Uzès (1358)

Certains de ces marchés ont traversé les siècles toujours le même jour comme le marché du samedi à Uzès. D'autres ont disparu à cause des guerres, de dégradations d'une voie de communication ou encore de la baisse de fréquentation du lieu. La présence de marchés anciens a structuré l'urbanisme. Dans beaucoup de lieux, la place du marché s'est ornée de galeries à arcades comme à Sommières, Sauve ou Uzès. Malgré la chute importante du nombre de marchés au XXème siècle, on observe un regain d'intérêt touristique avec l'ouverture de marchés d'été, nocturnes. Les foires aux bestiaux étaient très présentes dans les garrigues et structuraient l'économie du territoire.

Les fêtes traditionnelles

La bouvine camarguaise est une course qui consistait à attraper une cocarde entre les cornes d'un taureau. Ces manifestations sont d'origine ancienne et se sont développées au XVIème siècle, principalement à proximité des zones d'élevage dans les villages du littoral gardois, autour de Nîmes, dans la vallée du Vidourle. Les manades et les arènes sont des éléments culturels très présents notamment au sud du territoire.

d) Personnalités célèbres en Uzège

- Jean Racine qui a résidé en Uzège de novembre 1661 jusqu'au début de l'année 1663.
- André Gide qui a résidé régulièrement à Uzès. Il aborde et raconte la garrigue de l'Uzège dans l'un de ces ouvrages « Si le grain ne meurt » (1924), dont voici quelques extraits :

« J'aimais passionnément la campagne aux environs d'Uzès, la vallée de la Fontaine d'Eure et, pardessus tout, la garrigue » ;

« La Fontaine d'Eure est cette constante rivière que les Romains avaient captée et amenée jusqu'à Nîmes par l'aqueduc fameux du Pont du Gard. La vallée où elle coule, à demi cachée par des aulnes, en approchant d'Uzès, s'étrécit. Ô petite ville d'Uzès! Tu serais en Ombrie, des touristes accourraient de Paris pour te voir! Sise au bord d'une roche dont le dévalement brusque est occupé en partie par les ombreux jardins du duché, leurs grands arbres, tout en bas, abritent dans le lacis de leurs racines les écrevisses de la rivière. Des terrasses de la Promenade ou du Jardin public, le regard, à travers les hauts micocouliers du duché, rejoint, de l'autre côté de l'étroite vallée, une roche plus abrupte encore, déchiquetée, creusée de grottes, avec des arcs, des aiguilles et des escarpements pareils à ceux des falaises marines; puis au-dessus, la garrigue rauque, toute dévastée de soleil. »

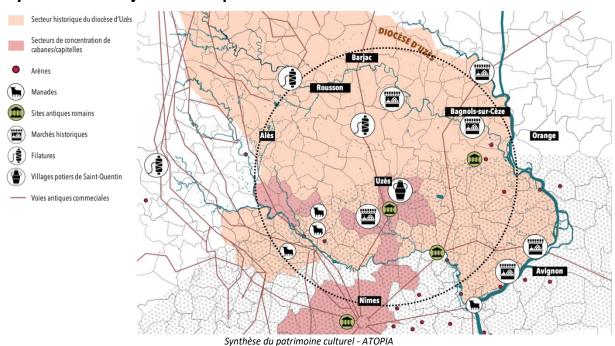
« Mais le plus souvent, brûlant la Fon di biau, je gagnais en courant la garrigue, vers où m'entraînait déjà cet étrange amour de l'inhumain, de l'aride, qui, si longtemps, me fit préférer à l'oasis le désert. Les grands souffles secs, embaumés, l'aveuglante réverbération du soleil sur la roche nue, sont enivrants comme le vin. Et combien m'amusait l'escalade des roches ; la chasse aux mantes religieuses qu'on appelle là-bas des « prega Diou », et dont les paquets d'œufs, conglutinés et pendus à quelque brindille, m'intriguaient si fort ; la découverte, sous les cailloux que je soulevais, des hideux scorpions, millepattes et scolopendres ! »

- Nicolas de Staël qui a peint plusieurs tableaux célèbres intitulés « Route d'Uzès » (1954).



Plaque à Saint-Maximin © PETR Uzège-Pont du Gard

Synthèse des enjeux liés au patrimoine culturel



VALEUR	COHÉRENCE	MENACES	DISPOSITIFS
Intérêt régional / national	(Périmètre)	(Fragilités / menaces)	(Protection/gestion)
Un territoire au carrefour de plusieurs voies et routes antiques commerciales et culturelles : drailles, collectrices, chemin du sel, voie Domitienne, chemins celtes et voies romaines Des savoir-faire constructifs qui marquent fortement le paysage urbain : pierre sèche, pierre de taille, murs, etc. Des savoir-faire artisanaux qui perdurent encore aujourd'hui : poterie, filage Des traditions en lien avec les manades et les arènes	Un positionnement de territoire relais qui connecte les Cévennes et le littoral (voies anciennes). Une cohérence historique issue du diocèse et du duché d'Uzès. Des hauts-lieux d'histoire et d'artisanat : Uzès, Saint-Quentin-la-Poterie, Nîmes avec des savoir-faire anciens, Lussan et Saint-Ambroix avec le patrimoine industriel des filatures. Des marchés historiques qui, pour certains, sont encore en activité. Un territoire occupé par des secteurs de concentration de capitelles.	Un patrimoine culturel et de savoir-faire confidentiel insuffisamment valorisé et protégé, notamment les manades/arènes, la poterie et la filature. La pression urbaine en présence sur le territoire fragilise et ne valorise pas les savoirfaire constructifs anciens ni les matériaux traditionnels. La spécification des cultures et les exploitations agricoles récentes sur le territoire menacent les éléments de patrimoine construit : mas, capitelles, cabanes, murets, puits, etc.	Globalement peu de dispositifs de protection ni de gestion pour ces éléments culturels.

ANALYSE DES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET DES RESSOURCES LOCALES

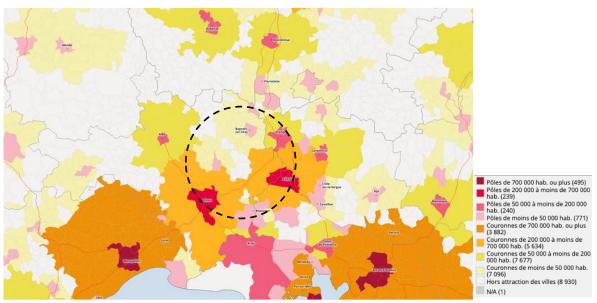
Caractéristiques socioéconomiques

1. Un territoire sous l'influence de plusieurs pôles urbains ... avec Uzès "en son cœur"

Le territoire d'étude est situé au cœur d'un espace urbain multipolaire, de près de 214 090 habitants composés de quatre grands pôles urbains régionaux situés à l'extérieur du cadrage d'étude :

- Nîmes appartient à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants (150 672 habitants en 2015) et son aire urbaine est constituée de communes appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus
- Avignon appartient à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants (92 130 habitants en 2015) et son aire urbaine est constituée de communes appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus
- Orange appartient à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (29 561 habitants en 2015) et son aire urbaine est constituée de communes appartenant à la couronne d'un pôle de 50 000 habitants ou plus
- Alès appartient à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (39 535 habitants en 2015) et son aire urbaine est constituée de communes appartenant à la couronne d'un pôle de 50 000 habitants ou plus

Le plus grand pôle urbain le plus proche du territoire d'étude est le pôle de Nîmes (20^{ème} ville française) avec plus de 80 000 emplois. Sa zone d'influence rejoint celle d'Alès, de part et d'autre de la N106, pour constituer le pôle métropolitain Nîmes-Alès.



Typologie détaillée des communes au sein du zonage des aires d'attraction des villes 2020 (INSEE, Géoclip)

Les quatre pôles urbains structurent et organisent l'espace régional : ils exercent une influence sur les communes qui leurs sont proches, et ces aires d'influence tendent à se jouxter pour constituer un système métropolitain autour de l'embouchure du Rhône et s'étendent de Montpellier à Aix-en-Provence. Le territoire d'étude se situe en léger retrait de ces grandes influences métropolitaines, qu'elles soient liées à l'axe rhodanien ou à l'axe méditerranéen.

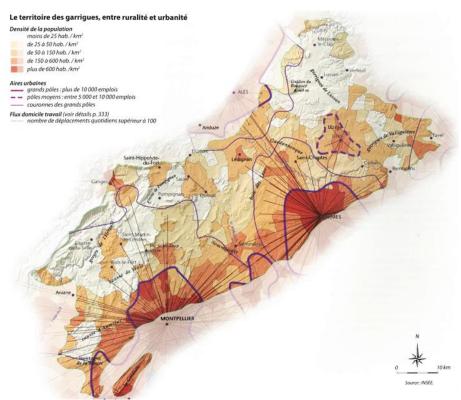
La majeure partie des communes du territoire d'étude sont des communes sous l'influence des pôles urbains extérieurs. Selon la typologie établie par l'INSEE en 2020, Uzès constitue le seul pôle du territoire, l'aire d'attraction d'Uzès compte 17 communes. Les autres communes sont soit :

- Des communes de couronnes de 200 000 à 700 000 habitants (Nîmes, Avignon),
- Des communes de couronnes de 50 000 à 200 000 habitants (Alès),
- Des communes de couronnes de moins de 50 000 habitants (Bagnols-sur-Cèze),
- Des communes dites « hors aires d'attraction des villes ».

Ainsi, le territoire d'étude présente peu d'emplois si ce n'est au cœur ou à proximité des pôles plus importants qui le composent. C'est donc à Uzès, 5 400 emplois en 2018, à Bagnols-sur-Cèze, 10 320 emplois et Alès, 25 510 emplois (sans compter ses communes limitrophes) que se concentre une majeure partie des emplois du territoire.

À noter que la croissance annuelle moyenne de l'emploi de ces dix dernières années est relativement hétérogène sur le territoire, avec, encore une fois des pôles d'emplois très forts. L'emploi diminue principalement aux franges des Cévennes ainsi que dans le secteur géographique localisé au nord d'Avignon. La partie centrale quant à elle possède des communes qui connaissent une légère augmentation de l'emploi sans pour autant être très représentatif en comparaison des autres pôles. Au sein du territoire d'étude, l'emploi est principalement tourné autour des secteurs d'activité commerces, transports, services divers.

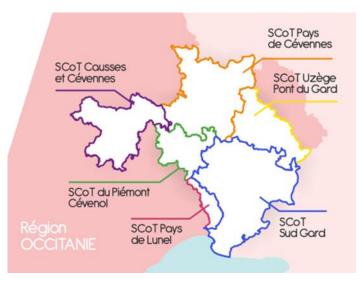
Enfin, si le territoire d'étude présente encore de nombreuses caractéristiques d'un espace rural (milieux naturels, activités agricoles, ...), il est, de par sa situation géographique (au centre de la métropole régionale en réseau) et de son fonctionnement (déplacement domicile-travail quotidien) en interaction forte avec l'espace urbain. A ce titre, il est particulièrement concerné par des problématiques d'aménagement du territoire « urbain-rural » (ou « ville-campagne ») : déplacements, répartition des logements par rapport aux emplois, accès aux services, etc.



Extrait de l'Atlas des garrigues « le territoire des garrigues, entre ruralité et urbanité » (Le collectif des garrigues)

2. Club interSCoT

Le territoire est concerné par le club inter-SCoT animé par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne (AURNA). Ces dernières années, les démarches de coopération entre SCoT sont réelles. Elles ont permis de mener conjointement les révisions des SCoT Sud du Gard et Uzège-Pont-du-Gard. Plusieurs thématiques furent menées de concert et des choix méthodologiques et représentations cartographiques partagés. Cette coopération s'est également matérialisée par la création d'un espace de dialogue permettant de produire deux contributions à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Ce travail a permis de réunir dans un premier temps 4 SCoT du Gard pour mettre en évidence les projets structurants du territoire, puis, dans un 2ème temps, de rédiger collectivement une contribution sur le fascicule des règles transmises au Conseil régional par 14 SCoT du système métropolitain méditerranéen.



3. Évolution de la population : un espace de transition entre deux dynamiques démographiques contrastées

Les communes du territoire d'étude connaissent une forte croissance démographique : les taux de croissance par commune sont supérieurs à 0,5%/an et peuvent atteindre 2%/an, pour une moyenne régionale de +0,7%/an entre 2013 et 2018. La croissance démographique de la majorité des communes s'appuie à la fois sur le solde naturel et le solde migratoire.

Le territoire d'étude s'inscrit à la rencontre de deux évolutions résidentielles contrastées :

- D'une part, dans ses franges sud, ouest et est, le territoire d'étude est bordé et, en partie concerné, par des dynamiques résidentielles soutenues : fortes densités de population, croissance démographique, peuplement de jeunes ménages et parc de logements tendu.
- D'autre part, en son cœur et sa frange nord, et en lien avec la situation observable dans les Cévennes et en Ardèche, la dynamique résidentielle est plus molle, caractérisée par de faibles densités de populations, une tendance au vieillissement, une part plus soutenue de résidences secondaires et de logements vacants, et un parc de logement moins tendu.

En ce sens, la partie centrale du territoire, dans les garrigues, apparait moins attractive avec une faible population et un faible rythme de croissance. Elle constitue une zone « tampon », entre les deux dynamiques est et ouest exprimés plus tôt. Ce phénomène est illustré par les dynamiques démographiques de la dernière période intercensitaire où la croissance démographique apparait plus lente voire nulle.

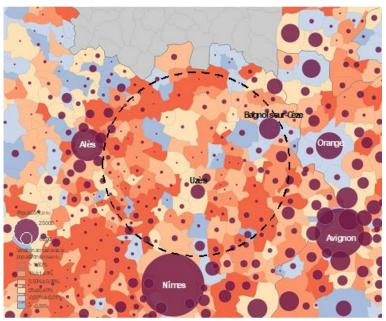
Une partition du territoire selon un axe nord-ouest / sud est également lisible avec une nette différence d'indice de jeunesse entre ces deux parties du périmètre d'étude (rapport entre la population âgée de

moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus). En effet, l'indice de jeunesse est plus élevé à l'est, au sein du couloir rhodanien, mais également aux abords du pôle nîmois. Le nord et la partie centrale du territoire présentent une part de la population plus âgée, dans la continuité de la situation observable dans les Cévennes. Cette tendance se confirme également au regard de la part des plus de 65 ans et des plus de 75 ans au sein des communes du périmètre d'étude. Ces tranches d'âges sont nettement plus importantes dans les parties nord-est et centrale du périmètre.

Des dynamiques du parc de logements intimement corrélées aux tendances démographiques

En cohérence avec la dynamique démographique décrite ci-avant : le taux de croissance peut atteindre jusqu'à +2%/an entre 2013 et 2018. Les niveaux de croissance les plus forts sont visibles pour les communes situées en frange est, le long de l'axe rhodanien, mais également, en frange ouest, à proximité de l'axe Alès-Nîmes. Là encore se dessine un axe central, passant par Uzès, où l'évolution du nombre de logements ces dix dernières années est moins soutenue. Cette partie centrale se caractérise également par une plus forte part des résidences secondaires avec des taux dépassant les 20% et jusqu'à atteindre les 40 à 50% (46,7% à Lussan, 40% à Bouquet par exemple). Ces communes sont principalement localisées dans les garrigues, présentant des bourgs médiévaux ainsi qu'une forte densité de végétation, des éléments appréciés dans ces lieux de villégiature.

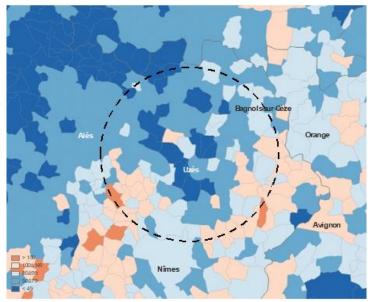
Ce constat est similaire au cœur des Cévennes et dans l'Ardèche où la part de résidences secondaires par rapport au parc de logements total est très élevée. Le taux de vacance résidentielle est quant à lui plus hétérogène au sein du territoire d'étude. Toutefois, certaines tendances se dégagent : le long de la bordure des Cévennes, notamment au nord d'Alès, le nombre et la part de logements vacants sont plus importants. Sur la partie centrale du périmètre d'étude, la part de logements vacants semble relativement faible mais sans doute en raison de l'importante part de résidences secondaires (à titre d'exemple, Lussan présente 4,3% de logements vacants en 2018, Méjannes-lès-Alès en présente 4,1%). Sur cette partie centrale du territoire d'étude, certaines communes présentent tout de même un taux de vacances très élevé, comme Uzès à 13% ou Valliguières à 11,8%³.



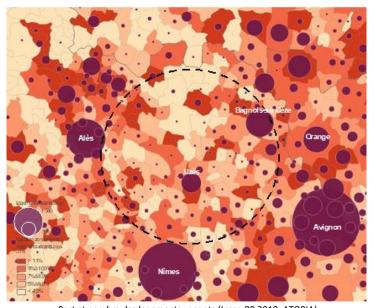
Population en 2018 et TCAM de la population entre 2008 et 2018 (Insee RP 2018, ATOPIA)

-

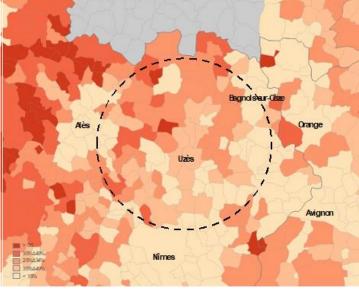
³ Pour information, dans le secteur de l'immobilier, il est supposé que l'équilibre du marché est bon lorsque la vacance se situe entre 5% et 7%. En deçà, le marché est dit « tendu » c'est-à-dire qu'il y a plus de demandes que d'offres sur le territoire en question. Au-dessus de 7%, la vacance résidentielle commence à devenir un réel enjeu pour le territoire.



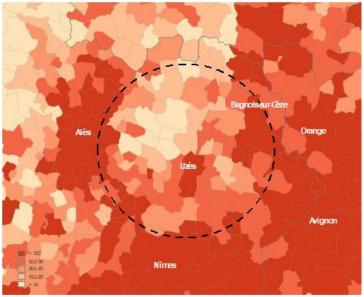
Indice de jeunesse - Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus - en 2018 (Insee RP 2018, ATOPIA)



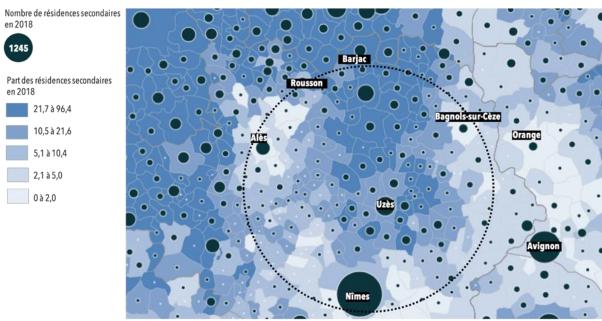
Part et nombre des logements vacants (Insee RP 2018, ATOPIA)



Part des résidences principales construites avant 1945 en 2018 (Insee RP 2018, ATOPIA)



Densité de population (habitants au km²) en 2018 (Insee RP 2018, ATOPIA)



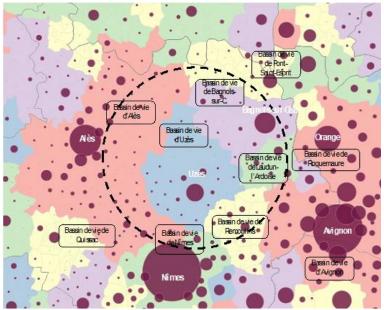
Nombre et part des résidences secondaires en 2018 (Insee RP 2018, ATOPIA)

4. Un territoire de vie composé de plusieurs bassins de proximité

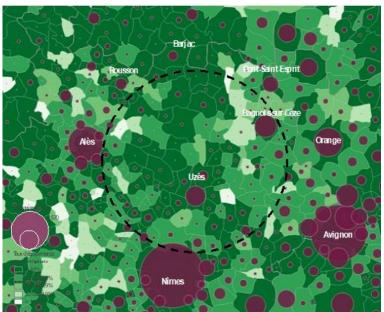
Le périmètre d'étude est concerné par sept bassins de vie identifiés par l'INSEE. Cinq d'entre-eux sont associés à des pôles de vie locaux (donc hors pôles régionaux) : Uzès, Remoulins, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Laudun-l'Ardoise. Les autres bassins de vie sont tournés vers les pôles urbains voisins (Nîmes, Alès et Avignon notamment).

Les équipements sont également fortement concentrés dans les pôles majeurs du territoire et, pour certains, à l'extérieur. Ces pôles sont localisés en périphérie du périmètre d'étude et là encore, Uzès fait exception en présentant un nombre relativement conséquent d'équipements. Les équipements concernent les services aux particuliers, les commerces, les écoles, la santé, les transports, le sport et le tourisme. Ces différents pôles d'équipements donnent lieu à l'existence de plusieurs bassins de vie au sein du territoire. Celui d'Uzès, déjà évoqué plus tôt, mais également ceux d'Alès, Nîmes et Bagnols-sur-Cèze, en lien avec les pôles urbains du même nom.

Au sein de périmètre d'étude, peu de pôles d'équipements de proximité émergent aux côtés de ceux cités ci-avant. Ils sont davantage relayés par des pôles de moindre importance mais également situés sur les franges du périmètre observé, tel Barjac ou Rousson.



Nombre d'équipements en 2020 et bassins de vie en 2012 (INSEE BPE 2020, ATOPIA)



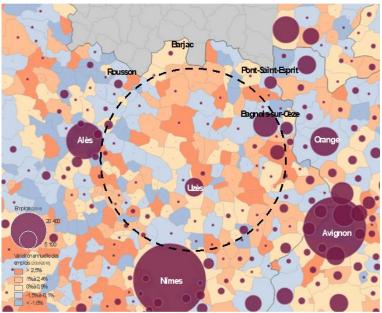
Nombre et taux d'équipements pour 1 000 habitants en 2020 (INSEE BPE)

5. Emploi et économie

Le territoire d'investigation compte le pôle urbain d'Uzès situé en son cœur (5 400 emplois en 2018) et celui de Pont-Saint-Esprit (2 880 emplois en 2018), au nord-est. En ce sens, la zone d'étude présente peu d'emplois si ce n'est au cœur ou à proximité des pôles plus importants qui la composent. C'est donc à Uzès, 5 400 emplois en 2018, à Bagnols-sur-Cèze, 10 320 emplois et Alès, 25 510 emplois (sans compter ses communes limitrophes) que se concentre une majeure partie des emplois du territoire.

À noter que la croissance annuelle moyenne de l'emploi de ces dix dernières années est relativement hétérogène sur le territoire, avec, encore une fois des pôles d'emplois très forts. L'emploi diminue principalement aux franges des Cévennes ainsi que dans le secteur géographique localisé au nord d'Avignon. La partie centrale quant à elle possède des communes qui connaissent une légère augmentation de l'emploi sans pour autant être très représentatif en comparaison des autres pôles.

Au sein du territoire donc, l'emploi est principalement tourné autour des secteurs d'activité commerces, transports, services divers, à hauteur de 44% des emplois en 2018 et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, à hauteur de 35% en 2018 également. Le secteur de l'agriculture représente 3% de l'emploi local mais y occupe une place très importante notamment en raison des larges espaces qu'il mobilise, notamment pour la viticulture. Les indicateurs liés aux revenus fiscaux des ménages sont supérieurs aux moyennes du Gard (ex : revenu fiscal moyen de 21 767 € contre 20 295 € pour le Gard).



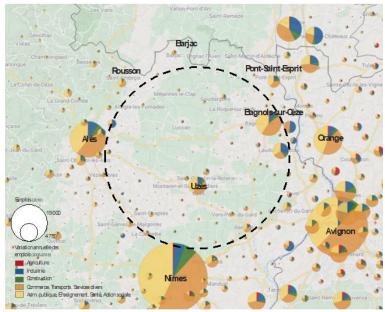
Nombre d'emplois et variations annuelles (ATOPIA)

La part de l'emploi agricole est l'une des composantes clefs de l'économie rurale du périmètre d'étude, de son image « touristique » et du maintien des richesses patrimoniales du territoire (paysages, milieux naturels, ressource en eau).

Même si l'agriculture locale semble avoir mieux résistée aux mutations économiques que d'autres territoires gardois, les enjeux de maintien, à moyen terme, d'une agriculture pérenne sont bien réels (reprise et rentabilité des exploitations, valorisation économique des démarches de qualité, ...).

L'ambition départementale d'un développement touristique durable, valorisant les richesses locales (naturelles, culturelles et paysagères) et équilibré sur l'ensemble du territoire s'applique tout particulièrement à ce territoire qui en a toutes les potentialités.

Le Pont du Gard, le Grand Site des Gorges du Gardon et la ville d'Uzès sont les fers de lance d'une destination touristique déjà bien fréquentée mais qui a besoin de se structurer (notamment en matière d'offre et d'hébergement). Dans ce domaine, l'enjeu est de passer d'un tourisme « subi » à un tourisme « vécu » (organisé, vecteur de retombées économiques pérennes, économiquement structurant, lié à la population locale).



Répartition des emplois par secteurs d'activités et variations annuelles (ATOPIA)

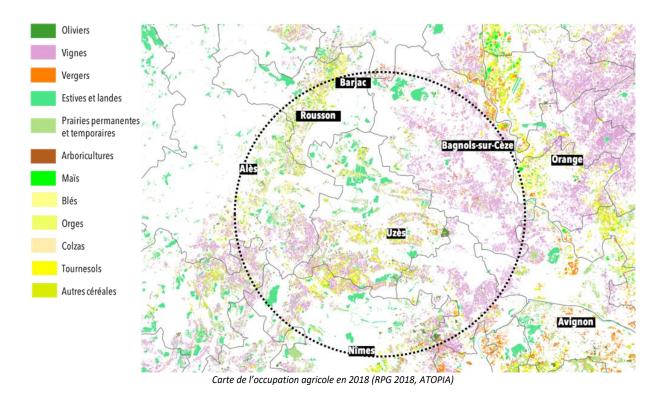
Les ressources locales

Depuis le Moyen-âge, la « garrigue-atelier » jouait un rôle économique important, grâce à ses ressources minérales et végétales. Elle permettait d'alimenter l'essentiel de l'énergie et des matières premières dont dépendait l'artisanat : le fer, la chaux, le bois d'œuvre, le charbon de bois. La garrigue reste encore aujourd'hui une zone de ressource importante, notamment pour les activités d'extraction, l'agriculture et la sylviculture. Les garrigues, ce sont aussi les profits de la cueillette, salades et fruits sauvages, champignons, herbes aromatiques et médicinales. Enfin, la glandée engraisseuse de porcs, l'exploitation du buis pour la litière complètent ce tableau des usages sylvestres. Les collectivités s'investissent de plus en plus pour les circuits courts, manifestant une volonté de reconquête des terres agricoles, notamment les EPCI à travers les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ou encore le travail des SIVU de défense contre l'incendie autour de Nîmes pour la création de coupures de combustibles agricoles (élevage, olivettes, viticultures). Ces exemples sont ponctuels mais montrent une volonté des collectivités de prendre part, en collaboration avec les acteurs agricoles, à la gestion des espaces agricoles et naturels de leur territoire.

1. La terre : l'agriculture

a) Une agriculture et des activités historiques qui résistent aux mutations

L'agriculture du territoire est associée à la garrigue et à son histoire. Elle se structure par de nombreuses occupations et pratiques agricoles qui définissent des contrastes de terroirs. Avec plus de 1462 emplois, l'activité agricole est encore très présente et caractérisée par des productions typiques du territoire (viticulture, élevage, oliviers, plantes aromatiques, truffes...).



b) Des contrastes de terroirs sur le territoire

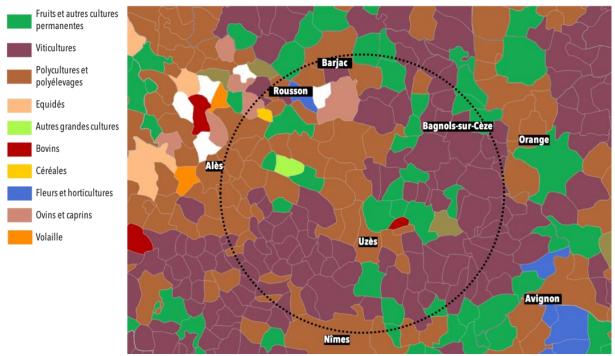
Le territoire est riche de nombreux terroirs qui laissent place à une mosaïque d'occupation des sols de qualité. On constate une logique spatiale agraire qui permet de différencier plusieurs paysages agricoles sur le territoire :

- Un secteur le long du Rhône associé à des pratiques de céréaliculture ;
- Le Plateau de Lussan où élevage et polyculture dominent ;
- La partie rhodanienne du périmètre où la vigne bénéficiant d'AOC prestigieux occupe majoritairement la SAU ;
- Au-delà de Remoulins dans la plaine du Gardon, l'irrigation permet des cultures spécifiques (maïs, arboriculture) ;
- Les plaines autour d'Uzès présentent des cultures variées où vignes, fruitiers, céréales dominent accompagnés de cultures spécifiques (truffes...);
- La plaine du Gardon autour de Saint- Chaptes est moins diversifiée que la précédente, la céréaliculture et les cultures irrigables sont dominantes.

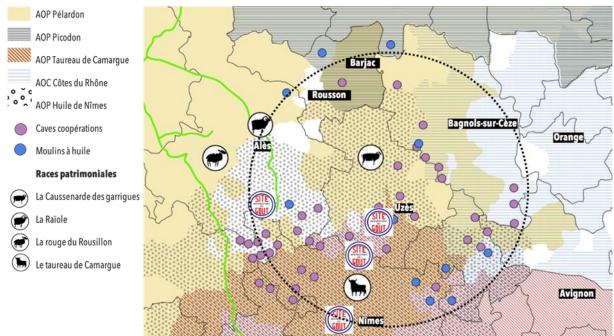
C'est la plaine agricole d'Uzès (de Remoulins jusqu'à Vézénobres et Saint-Mamert-du-Gard) et les plaines viticoles rhodaniennes qui concentrent l'essentiel des emplois. Les pratiques agricoles variées ont marqué le paysage sous forme d'une « mosaïque culturale » très présente. Le territoire est ainsi caractérisé, du fait de l'importante diversité de productions agricoles, par des aires de production (labels nationaux et internationaux) qui valorisent les terroirs. De nombreuses productions agricoles bénéficient de signes de qualité (AOC, AOP ou IGP) : Taureau de Camargue, Huile d'olives de Nîmes, Pélardon, Picodon, Pas moins de neuf appellations concernent les vins sur le territoire dont une grande partie se situe le long du Rhône. La dernière en date est l'AOC du Duché d'Uzès, peut-être la plus liée au territoire d'investigation. Ces productions sont désormais axées sur la qualité et le lien au territoire et sont d'ailleurs souvent associées à son identité et à son image. Le territoire est également concerné par deux labels « Sites remarquables du goût » sur les cinq situés dans le Gard : la truffe noire à Uzès, la figue à Vézénobres (les autres sites correspondent aux oignons doux des terrasses de l'Aigoual, les olivettes du Pays de Nîmes et le taureau de Camargue).



Les Sites Remarquables du Goût (SRG) du Gard



Orientation technico-économique et nombre de cheptels par communes en 2010 - RPG 2010 et Chambre d'agriculture



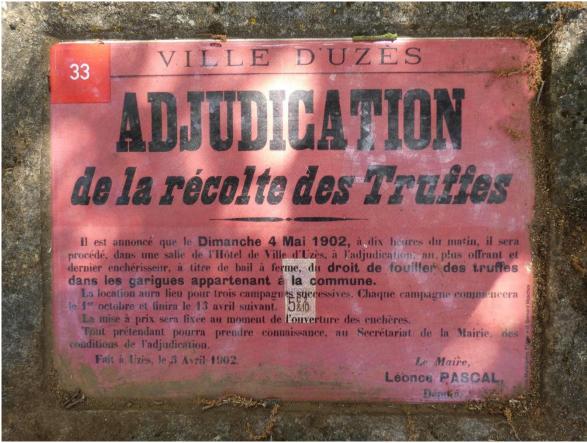
Carte des aires de production, des labels, des races patrimoniales - données 2022 issues de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)



Exemple de vignes © PETR Uzège-Pont du Gard



Oliveraie à proximité de Valliguières © PETR Uzège-Pont du Gard



Annonce historique liée à la récolte de truffes (Mémoires de Garrigue) © PETR Uzège-Pont du Gard

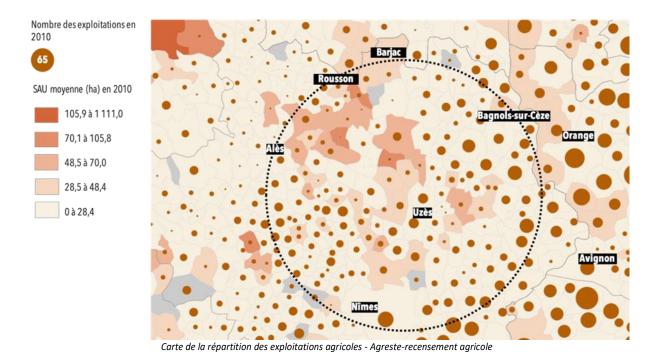


Champs de lavande à Montclus © PETR Uzège-Pont du Gard

c) Les exploitations agricoles

La surface agricole utilisée moyenne correspond aux superficies des terres labourables, des cultures permanentes, toujours en herbe, de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole. Les exploitations agricoles sur le territoire sont réparties de façon assez homogène. On constate deux phénomènes principaux :

- Le nombre des exploitations parait plus important sur les espaces où le relief est le plus faible, principalement dans les espaces de plaines, notamment la plaine alluviale des Gorges du Gardon, le long du Rhône et sur la plaine d'Uzès. Sur ces communes, la surface agricole utilisée est assez faible (moins de 28,4 ha en moyenne) permettant d'en conclure que les exploitations sont nombreuses mais assez petites.
- Toutefois, on constate sur les espaces plus en relief des garrigues et le long de la plaine Barjac-Alès, un nombre d'exploitations assez faible et des surfaces agricoles utilisées assez élevées, donnant lieu à des exploitations assez grandes (par exemple, Lussan possède 32 exploitations pour une SAU moyenne de 58,3 ha, Vallérargues possède 6 exploitations pour une SAU moyenne de 92,5 hectares, Navacelles possède 4 exploitations pour une SAU moyenne de 89,5 ha).



d) Des races patrimoniales spécifiques au territoire

Le territoire associe également des races patrimoniales, notamment ovines. On retrouve à travers les garrigues, les races suivantes :

- La Caussenarde des garrigues, qui transhume traditionnellement dans les garrigues à travers les drailles du Languedoc jusqu'aux Monts d'Ardèche ;
- La Raïole, race des Cévennes, son berceau d'origine est situé entre Alès, Florac et Le Vigan. Elle était élevée jadis en toutes unités dans une système de polyculture et d'élevage ;
- La Rouge du Roussillon, adaptée à une conduite typique d'arrière-pays méditerranéen.

Le Taureau de Camargue est une race présente également sur le territoire, notamment près de Nîmes. On dénombre 15 élevages en AOP sur tout le périmètre labellisé sur les 46 ganaderias françaises.



Principales zones géographiques concernées par la transhumance (Démarche de reconnaissance de la Transhumance comme Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (UNESCO)) à gauche
Race Caussenarde des garrigues sur le plateau de Lussan (ATOPIA) au centre
Éleveur ovin à Uzès (Delcampe.net) à droite

e) Un système agricole de garrigues ancien basé sur le tryptique agro-sylvo-pastoral

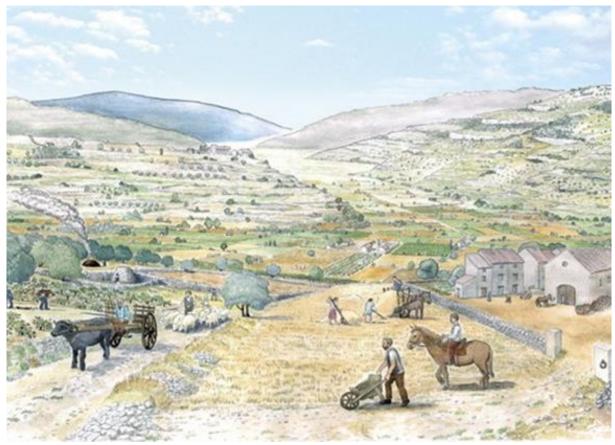
Les garrigues constituent historiquement le support d'une richesse de production et de pratiques agricoles. Jusqu'au XIXe siècle, l'agriculture, l'exploitation des forêts et l'élevage constituaient le système économique équilibré de la garrigue :

- L'ager où se pratique l'agriculture sur les plaines, les bassins et près des villages.
- La sylva, espace forestier plus ou moins exploité, sur les collines et les plateaux.
- Le saltus, zone de parcours des troupeaux.

Cette organisation n'est pas figée, elle est modelée du fait de l'interconnexion de ces différentes utilisations et sous l'influence de la démographie. Depuis le néolithique, il existe une relation étroite entre l'exploitation des garrigues et la démographie. Par exemple, au XVIIIe siècle, la population est importante, donc les surfaces cultivées sont importantes, tout comme les zones de pâturages, au détriment des forêts, surexploitées.

L'élevage est une pratique ancienne sur le territoire. Les garrigues sont composées de formations végétales garantes d'une diversité de ressources alimentaires pour les troupeaux. Différents milieux sont favorables pour les bêtes : les pelouses, les landes, les taillis et les bois. La transhumance est une pratique traditionnellement utilisée dans les garrigues de l'Hérault et du Gard, le bête transhume vers les estives des Cévennes à travers des drailles dans la garrigue.

D'après le recensement général agricole de 2010, le cheptel ovin est le type d'élevage le plus important sur le territoire des garrigues. Les exploitations sont surtout orientées vers la production d'agneaux pour la viande. Les exploitations d'élevage caprin essentiellement pour le lait. Enfin, moins nombreux, les élevage bovin (races Aubrac et Camargue) sont présents sur quelques secteurs sur le territoire, principalement au sud (AOP Taureau de Camargue). L'élevage entretient une relation intime avec la viticulture qui s'est brisée dans la seconde moitié du XXe siècle. La transhumance a considérablement réduit et il ne reste que très peu de parcours encore pratiqués vers les estives des montagnes des Cévennes. Beaucoup d'éleveurs bovins et ovins produisent leur propre fourrage qui sert de complément alimentaire aux troupeaux, surtout en hiver.



Gravure de l'Atlas des garrigues

f) L'histoire et l'évolution agricole : dynamique générale et spécifique

Au XIXe siècle, l'arrivée du chemin de fer fait naître une agriculture tournée vers les marchés. Cela encourage la spécialisation mais ce système est vulnérable en cas de crise. C'est à cette même période que les garrigues déploient de nombreuses activités telles que l'élevage ovin, l'oléiculture, la

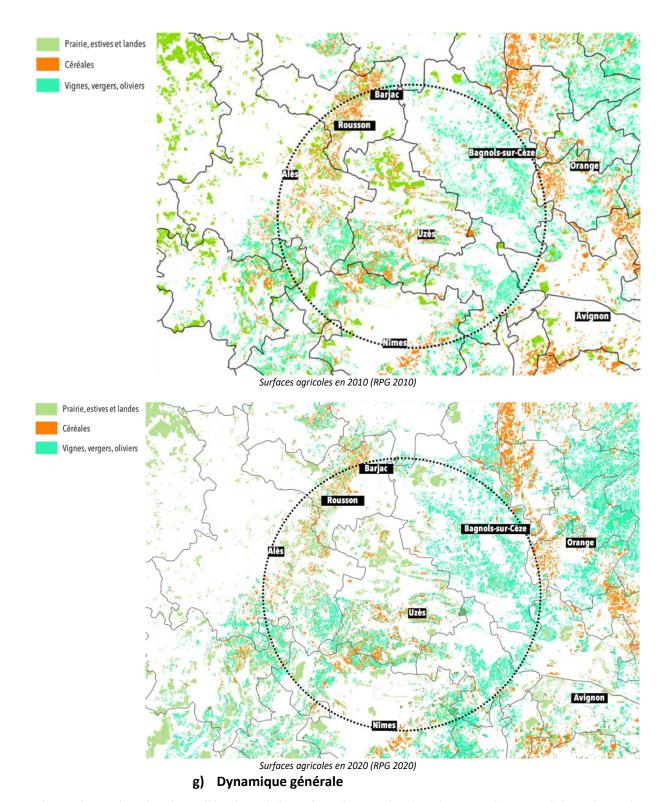
céréaliculture, la cueillette de truffes et de plantes aromatiques, les coupes de bois, le charbonnage, etc. Mais ce sont essentiellement la sériciculture et le vignoble qui connaissent un développement important. Ces deux activités de renoms seront par la suite fortement impactées par les crises du phylloxera et de la pébrine au XIXe siècle. Cette période du XIXe siècle marquera la fin de nombreuses activités et entrainera notamment une diversification des cultures, notamment pour les exploitants viticoles. Des cultures fruitières et maraichères s'installent sur les anciennes parcelles de vignes arrachées.

Au XXe siècle, a lieu l'exode rural ainsi qu'une succession de crises. Le temps de la déprise agricole et l'exode rural vers les villes industrielles touchent en premier lieu les petites exploitations. Le peuplement des garrigues s'effondre, les mas étant peu à peu abandonnés, les terres sont laissées en friche et les troupeaux disparaissent. Les années 1900 sont marquées par la première grande crise viticole. Dans les années 30, l'arrivée de la soie artificielle et du nylon, provoquent ainsi la disparition des derniers élevages de ver à soie et la fermeture des filatures. En 1956, une gelée tardive sévère provoque la disparition de 90% des oliviers et donc de la production oléicole. En 1960, les ressources naturelles en truffes s'épuisent dans le Gard.

De nouvelles bandes de chênes truffiers sont plantées, principalement en garrigues. Entre 1955 et 1960, l'importation massive d'agneau de Nouvelle-Zélande impacte fortement l'économie locale de la viande. Les troupeaux se réduisent. La pratique de la transhumance diminue, notamment à cause du désherbage des secteurs en vigne. Les parcelles s'enfrichent à la suite de l'abandon de l'élevage, les espaces se ferment, les sangliers prolifèrent. Les garrigues sont abandonnées et remplacées par des friches de bois.

Vidée par ses habitants au début du XXIe siècle, tous les façonneurs du paysage de la garrigue organisent une nouvelle économie agricole adaptée aux nouveaux contextes du territoire :

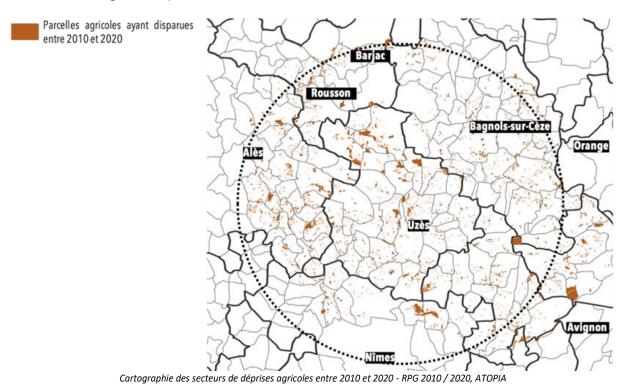
- La viticulture devient une production de masse : les labels se développent et permettent de différencier les vins de consommation courante ainsi que le développement de caves coopératives.
- De nouvelles filières et initiatives voient le jour : notamment la filière et l'organisation de la transformation et de la valorisation locale, les démarches agro- environnementales en lien avec les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), l'accueil à la ferme, la vente directe, les démarches patrimoniales, etc. Par exemple : les filières du Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) du Gard ainsi que celle des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicales (PPAM) qui comptabilise une vingtaine de producteurs sur le territoire ou encore le réseau des 24 exploitations « Bienvenue à la ferme » principalement situées autour de Lussan, d'Argilliers et de Montfrin.
- L'émergence de ces nouvelles pistes de développement agricole, avec les circuits courts, la vente directe, la consommation locale sont autant d'idées qui se diffusent et sont testées sur le terrain. Les consommateurs s'organisent avec le développement de groupements d'achats, et la formation d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).



L'agriculture du périmètre d'étude a été confrontée ces dix dernières années aux phénomènes de mutation économique connus et révélés notamment par une diminution du nombre de chefs d'exploitation (plus de 700 chefs d'exploitation ou co-exploitants de moins entre 2000 et 2010) ou une déprise agricole très forte dans certains secteurs (développement de friches, perte de l'image d'une "mosaïque culturale", ...). Ces phénomènes croisés de diminution des exploitants agricoles et de l'augmentation des SAU amènent plusieurs constats :

- Une augmentation de la taille des parcelles et une diminution du nombre d'exploitations ;

- Une perte de la diversité des productions agricoles traduite par la diminution de la polyculture et du polyélevage et le développement de la monoculture de vigne et d'olive ;
- Un enfrichement des parcelles à la suite de la déprise agricole, qui se traduit par la prolifération d'une végétation spontanée.





Cartographie des évolutions du nombre de moyennes et grandes exploitations entre 2000 et 2010 (agreste – recensement agricole)

On constate également une diminution assez généralisée du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010. Les secteurs les plus impactés par cette évolution négative sont situés aux abords des grandes agglomérations d'Avignon, Nîmes, et Alès, tels que le canton de Saint-Chaptes (-27,6%), le

secteur du canton de Lussan (-31,5%) ou encore le canton d'Alès-nord-est (-31,3%). Seules les exploitations sur le canton de Saint-Ambroix ont augmenté de 5%.

h) Dynamiques spécifiques

La viticulture

La viticulture a beaucoup évolué depuis le dernier siècle. Au début du XXe siècle, si la population a été multipliée par deux en un peu plus d'un siècle, les surfaces de vigne ont diminué de moitié et les volumes ont diminué d'un quart. A la suite de cette crise, et jusqu'en 2011, le territoire bénéficiait d'une évolution positive de la production viticole par commune, parfois jusqu'à 70 000 hectolitres, notamment dans les secteurs des garrigues de l'Uzège, les coteaux du Rhône et le Bagnolais. On assiste sur le territoire des garrigues à une véritable mutation de la viticulture.

Autrement orientée vers la production de masse, elle acquiert aujourd'hui ses labels de qualité qui rivalisent avec ceux des grands crus traditionnels. Les fortes contraintes pédoclimatiques ont fait migrer les vignobles vers les plaines durant la période de la viticulture de masse. Ces mêmes contraintes sont aujourd'hui considérées comme des atouts. Des chartes paysagères émergent. Les vignerons entreprennent beaucoup de démarches individuelles : reprise d'exploitation familiale, arrachage définitif de vignes, vente de terrain pour l'urbanisation, diversification, installation de néo-vignerons, démarche de conversion en bio, développement d'activités écotouristiques avec les caves coopératives. Sur le territoire d'étude et selon le RPG, les exploitations de vignes ont augmenté de 22%, passant de 19 948 hectares en 2010 à 24 265 hectares en 2020.







Evolution des garrigues près de La Bruguière - Géoportail

L'olive et l'huile d'olive

A une échelle départementale, la production d'huile d'olive est en moyenne d'environ 215 tonnes pour le Gard et 56 tonnes en comparaison pour l'Hérault entre 1980 et 2000. Puis la production ne cesse d'augmenter pour atteindre en 2010/2011, 860 tonnes dans le Gard contre 332 tonnes dans l'Hérault. Cette augmentation s'explique par un travail important de réhabilitation d'olivettes sous l'impulsion de puissantes associations d'amateurs et par les plantations à haute densité, aidées financièrement entre 1993 et 2003 et qui arrivent aujourd'hui en pleine production.

Sur le territoire d'étude, selon le RPG, le recensement de 2010 était de 427 hectares pour les oliviers contre 580 hectares en 2020. On constate donc une récente évolution de 36% des oliviers sur le cadrage.

L'élevage

L'élevage a beaucoup évolué sur le territoire ces dernières années mais cette évolution n'est pas identique selon la nature du cheptel. L'élevage bovin, allaitant ou laitier, est peu présent sur le territoire et tend à diminuer depuis ces dernières années.

Concernant l'élevage caprin, on constate sa présence principalement dans les secteurs de garrigues denses, sur le Plateau de Lussan notamment et le long de la faille des Cévennes, dans des secteurs de plaines principalement. Cet élevage est relativement stable voir en essor sur les secteurs cités ci-avant ainsi qu'aux alentours de Nîmes, mais présente un déclin sur le reste du territoire notamment dans la plaine d'Uzès et au nord-ouest.



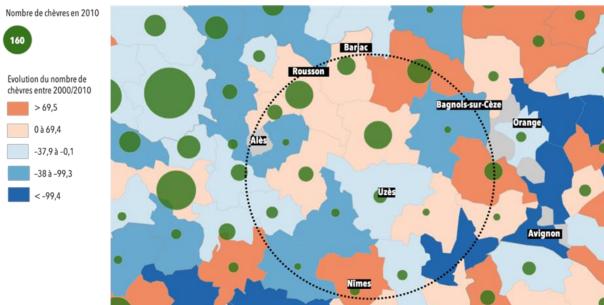
Exemple d'élevage local © PETR Uzège-Pont du Gard

Enfin, l'élevage ovin est relativement en déclin sur les secteurs du Plateau de Lussan et sur la plaine d'Uzès où le nombre de brebis est pourtant le plus important. On constate cependant une croissance du nombre de brebis entre 2000 et 2010 le long du Gardon et sur sa plaine alluviale. Bien que ce type d'élevage soit historique sur ce territoire, c'est l'élevage caprin qui est le plus important et le plus en croissance sur le territoire actuellement.

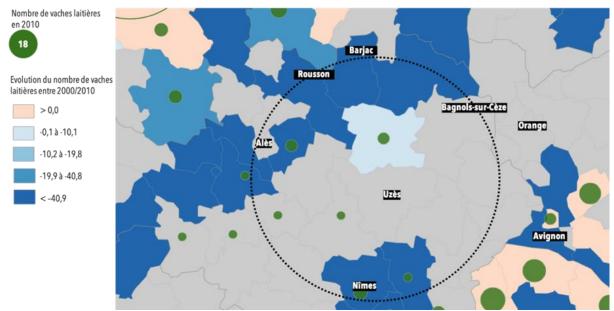
La diminution de l'élevage sur le territoire est relativement importante, notamment sur certains secteurs. Cette régression n'agit pas en faveur de l'entretien des paysages, de la prospérité de la filière, de la pérennité des savoir-faire traditionnels, de la préservation des races patrimoniales sur le territoire et des chemins utilisées pour la transhumance. Ce phénomène traduit également la diminution de la polyculture sur le territoire et l'augmentation de la spécialisation correspondant peu à l'image du territoire (Cf. p°86).



Carte du nombre de cheptels ovins en 2010 et de l'évolution du nombre de tête entre 2000 et 2010 (Source : RGA Agreste).

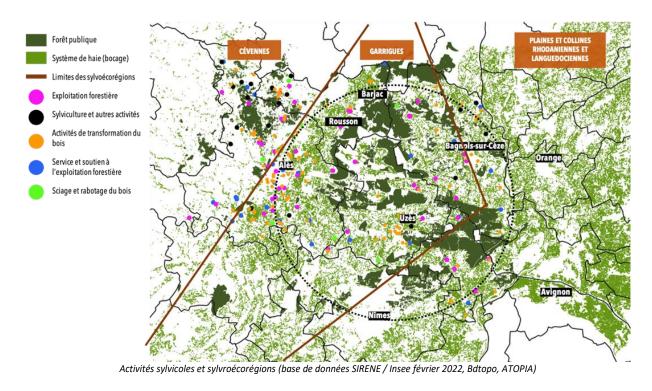


Carte du nombre de cheptels caprins en 2010 et de l'évolution du nombre de tête entre 2000 et 2010 (Source : RGA Agreste).



Carte du nombre de cheptels bovins laitière en 2010 et de l'évolution du nombre de tête entre 2000 et 2010 (Source : RGA Agreste).

2. Le bois : la sylviculture



Le territoire d'étude s'inscrit dans la logique de la sylvoécorégion des garrigues. Dans l'histoire, la forêt est une ressource très importante, elle est très utilisée dans les garrigues notamment pour les activités artisanales anciennes, telles que la verrerie et les activités de tannerie des peaux, des charbons de bois. C'est le chêne vert qui est l'espèce dominante pour ses activités. La broussaille des garrigues est également très utilisée pour les fagots ainsi que d'autres ressources associées à la forêt : glands, feuilles, champignons, truffes et le bois pour la fabrication d'outils.

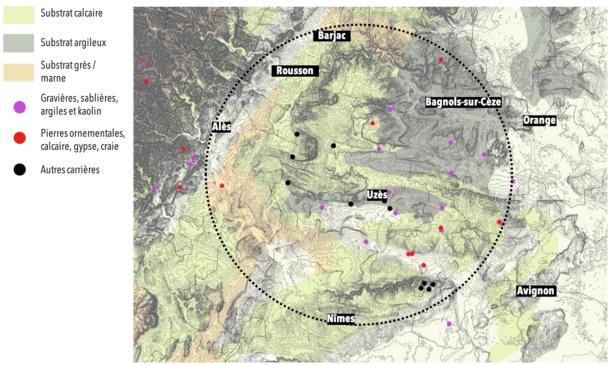
Plusieurs crises vont fragiliser l'exploitation du chêne vert au XXe siècle, notamment la concurrence avec l'importation du bois moins cher. Pour pallier à ce problème ainsi qu'aux difficultés économiques, les forestiers planteront des résineux mais beaucoup de plans ne se réussiront pas à se développer. Seul le

Pin d'Alep s'adapte et devient une nouvelle essence utilisée pour la ressource bois : il pousse vite et il est utilisé pour la transformation, notamment la charpente. Actuellement, plusieurs filières sont utilisées dans ce secteur des garrigues :

- La filière bois feu et bois de chauffage, utilisée pour la vente communale, l'affouage et l'autoconsommation. Il s'agit là d'un fonctionnement communal entre plusieurs propriétaires privés.
- La production et la vente des bois de taillis.
- La filière de bois précieux, qui constitue une production de niche. Il s'agit de l'exploitation de bois dur à l'aspect lustré après polissage, notamment des fruitiers sauvages dont des poiriers, des pruniers, des pommiers, des chênes pour les parquets, l'alisiers, le comiers, le cornouiller, le buis ou encore le genévrier Cade.

D'autres utilisations sont associées également à la filière bois : le sylvopastoralisme, la sylviculture truffière, la sylviculture mellifère. Le bois énergie constitue une opportunité pour l'avenir sur le territoire car la région forestière « garrigue » présente un gisement mobilisable très important avec 0,9GWh/an ce qui correspond au quart du gisement disponible pour l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon. Mais cette opportunité est fragilisée par un certain nombre de difficultés, notamment le grand nombre de petits propriétaires forestiers, l'accessibilité aux parcelles parfois difficile, le prix d'achat du bois sur pied faible, etc.

3. La pierre : les carrières



Sites d'extraction (Infoterre, base de données SIRENE / Insee février 2022, livre de l'atlas des garrigues, ATOPIA)

Le territoire s'inscrit dans un contexte géologique très riche, reflet des matériaux utilisés dans les constructions traditionnelles. Les activités d'extraction sont historiques sur le territoire, notamment l'exploitation du calcaire coquillier. Dans ce contexte géologique très riche, le territoire est marqué par une activité d'extraction de matériaux historiques et encore très présente. En effet, il compte 31 carrières en activité, représentant 51% de la surface allouée à l'ensemble des carrières dans le département du Gard. Dix carrières de granulats sont autorisées sur le périmètre (deux autorisations

d'alluvionnaires et huit autorisations d'extraction de calcaires) soit 29% de la production en granulat du département. Près d'une vingtaine de sites de pierre de taille ont été identifiés par l'Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction (UNICEM) représentant une production moyenne autorisée de l'ordre de 26 500 tonnes environ par site. Parmi celle-ci on peut citer notamment la carrière de "Pierre du Pont-du-Gard Authentique" située à Vers-Pont-du-Gard, fondée en l'an 161 de notre ère par les romains.

Les différentes roches du territoire ont été utilisées par l'homme dans les constructions. La très grande majorité des carrières exploitent le calcaire en roche massive pour granulat à destination essentiellement des routes et des bâtiments. Sont exploités également le sable siliceux, un matériau précieux pour l'industrie. Les argiles sont également exploitées pour la composition de tuiles d'argiles, de briques, de parefeuilles et de carrelages. Le calcaire coquillier a été exploité tout au cours de l'histoire pour construire les villes et les villages du territoire. Certaines de ces carrières ont une implantation qui tend à déqualifier le paysage, notamment celles sur les hauteurs du relief, sur des versants.

4. Trois grandes formes touristiques qui animent le territoire

a) Le tourisme vert

Le territoire d'étude se compose d'attractions naturelles d'intérêt qui entourent et composent son cadrage, notamment des éléments de patrimoine naturel et paysager (les Concluses, les Gorges du Gardon, la Camargue, les Cévennes, la Provence, etc.) ou encore, des éléments associés à l'itinérance avec des routes touristiques (la voie verte actuelle entre Uzès et Beaucaire et les nouveaux projets de tracés, la viaRhôna...).



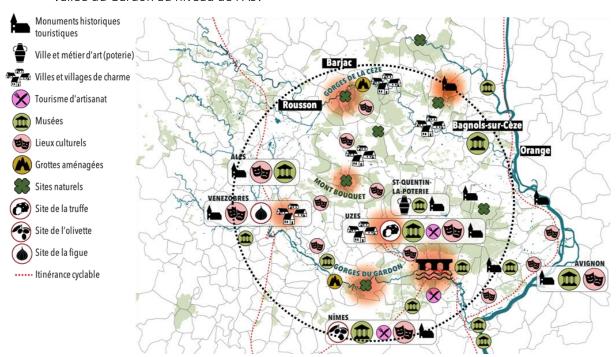
La présence de l'eau issue des cours d'eau du Gardon et de la Cèze ainsi que le Rhône sont également des attracteurs pour des activités nautiques telles que du canoë, de la baignade et du bateau. Il est important cependant de préciser que les deux cours d'eau du Gardon et de la Cèze possèdent des caractéristiques qualitatives en lien avec leurs berges et leur système de Gorges, de Concluses, de grottes qui constituent des exceptionnalités sur le territoire. Le Rhône constitue un fil conducteur, ponctué de quelques ports, mais dont les accès et les aménagements des berges sont peu adaptés aux pratiques touristiques, notamment le port de Laudun-L'Ardoise, situé à proximité d'une importante zone d'activité.

b) Le tourisme culturel et patrimonial

Le territoire est riche d'une importante diversité d'éléments d'architecture (Uzès, le Pont du Gard, etc.) et d'attracteurs patrimoniaux qui le composent (Gorges du Gardon, Vallée de la Cèze, Les Plus beaux villages de France, dont celui de Lussan) et qui l'entourent (le centre historique d'Avignon, les sites romains de Nîmes, d'Orange et d'Arles, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, etc.).

Outre Uzès, le développement touristique à grande échelle s'organise autour des deux sites touristiques majeurs intimement liés :

- Le Pont du Gard, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et Grand Site de France, avec plus de 1,3 million de visiteurs par an.
- Les Gorges du Gardon depuis l'entrée des Gorges à Sainte-Anastasie jusqu'à sa sortie dans la vallée du Gardon au niveau de l'A9.



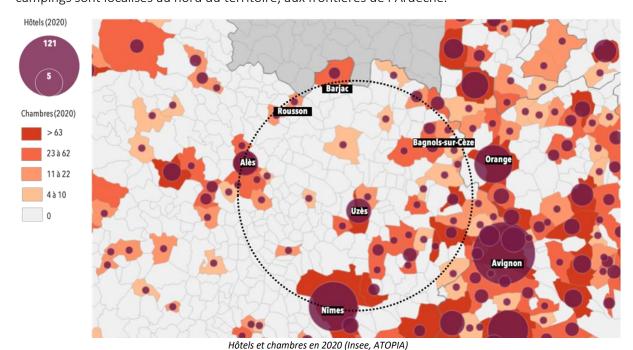
c) Le tourisme de bouche

Les terroirs constituent des attracteurs importants sur le territoire, indicateurs de productions de qualité et de renommée, notamment les sites de productions / gastronomiques : caves coopératives, les moulins à huile, les domaines viticoles, les producteurs locaux, le marché hebdomadaire d'Uzès ou encore les évènements liés aux produits du terroir (sur la truffe noire, sur le vin ou sur la figue). L'œnotourisme constitue l'un des moteurs principaux du tourisme de bouche. Mais comme l'agriculture, l'activité touristique est confrontée à certaines difficultés : évolution des clientèles et de leurs modes de consommation, concentration de la fréquentation de mai à septembre (avec des effets

de la saisonnalité plus ou moins forts en fonction des secteurs), développement d'activités parfois non pérennes et non respectueuses des richesses du territoire, gentrification, disparition des commerces de service au profit des boutiques saisonnières...

5. Une répartition hétérogène des lits touristiques

Les équipements touristiques (agences de voyage, hôtels, campings, points d'information touristique) sont principalement répartis et situés aux franges du territoire d'investigation avec toutefois, une offre plus conséquente à Uzès et ses alentours. En son cœur, le territoire ne présente que très peu de ce type d'équipements. Concernant les hébergements touristiques « classiques » type hôtels et campings, une différence est à noter : les hôtels semblent davantage localisés à l'est du territoire, à proximité des pôles plus urbains comme Avignon et Orange. Tandis que de nombreux campings sont localisés au nord du territoire, aux frontières de l'Ardèche.



Synthèse de « l'espace vécu »

